

L'ECHARP
ENTENTE DES CERCLES D'HISTOIRE ET D'ARCHÉOLOGIE DU ROMAN PAÏS
EN PARTENARIAT AVEC

LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE DU BRABANT WALLON – FWB

ET

LE CENTRE ALBERT MARINUS

VOUS PRÉSENTE CE NUMÉRO DE LA REVUE « LE FOLKLORE BRABANÇON »

**CRÉÉE PAR ALBERT MARINUS ET PUBLIÉE (VOIR DATE DU N°) PAR LE SERVICE DE RECHERCHES
HISTORIQUES ET FOLKLORIQUES DE LA PROVINCE DU BRABANT**

NUMÉRISATION RÉALISÉE EN 2022 PAR WILFRED BURIE, ECHARP

**Bibliothèque Centrale du
Brabant Wallon – FWB**

Place Albert 1er, 1 - 1400
Nivelles
+32 67/893.589
bibcentrale.mediation@cfwb.be
www.escapages.cfwb.be

Echarp

Entente des Cercles
d'Histoire et d'Archéologie
du Roman Païs
+32 479/245.148
echarp@gmail.com
www.echarp.be

Centre Albert Marinus

Musée communal de Woluwe
-Saint-Lambert
40, rue de la Charrette
1200 Bruxelles
+32 2/762.62.14
fondationmarinus@hotmail.com
www.albertmarinus.org



Avec le soutien de la
Province du
Brabant Wallon

Fluklore Brabançon

histoire et vie populaire

Mars 1936

N° 249

Périodique trimestriel

27-03-1986

LE FOLKLORE BRABANÇON

Histoire et vie populaire

Mars 1986 - N° 249

BIBLIOTHEQUE PRINCIPALE
DU BRABANT-WALLON
(Arr. de Nivelles)
Place Albert 1^{er}, 1
1400 NIVELLES
Tel. 067 21 95 91 - 21 95 92
067 21 95 93

Organe du Service de Recherches Historiques et Folkloriques de la Province de Brabant.

Président : Francis DE HONDT, député permanent.
Vice-Présidents : Jacques MARCHAL et Didier ROBER, députés permanents.
Directeur : Gilbert MENNE.
Rédacteur : Myriam LECHÊNE.
Lay-out : Marc SCHOUPPE.

Prix au numéro : 70 F.

Cotisation 1985 (4 numéros) : 250 F.

Siège : rue du Marché-aux Herbes, 61, 1000 Bruxelles.

Tel. : 02/513 07.50.

Bureaux ouverts de 8 h 30 à 17 h 00. Les bureaux sont fermés les samedis, dimanches et jours fériés.

C.C.P. du Service de Recherches Historiques et Folkloriques : 000-0025584-83

Les articles sont publiés sous la seule responsabilité de leurs auteurs. Toute la correspondance doit être adressée au Directeur.

Il existe une édition néerlandaise du « Folklore Brabançon » qui paraît également tous les trois mois et qui contient des articles originaux. Mêmes conditions d'abonnement.

Sommaire

Walhain dans l'histoire, par J. MARTIN	p. 3 α
L'histoire, le temps passé. Citations, par Jean-Pierre VOKAER	41
Marilles à travers les âges. Du paléolithique au moyen âge, J. & L. MERCENIER	47 α
Fabrication et exploitation de l'électricité à Wavre (1897-1929), par Jacques MAYNE	71 α

Walhain dans l'histoire

par J. MARTIN

Le village de Walhain-Saint-Paul est situé à la frontière sud du Brabant wallon, jouxtant les villages namurois de Sauvenière et d'Ernage. Il se divise en quatre parties : l'agglomération même de Walhain, le hameau de Saint-Paul, le hameau de Sart-lez-Walhain et le hameau de Perbais qui s'étend depuis la Nationale 4 jusqu'aux abords de la gare de Chastre. Depuis le 1^{er} janvier 1977, l'ancienne commune de Walhain-Saint-Paul est devenue le centre d'une nouvelle entité qui, sous le nom de Walhain, regroupe les anciennes communes de Walhain-Saint-Paul, de Tourinnes-Saint-Lambert et de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin.

Sans prétendre épuiser le sujet, nous avons pour but d'esquisser à grands traits l'histoire de ce village perdu aux confins du Brabant wallon mais qui fut depuis le X^e siècle jusqu'à la Révolution française le centre d'une puissante seigneurie dont les ruines du château fort constituent le meilleur témoin.

Le nom de Walhain

Le toponyme « Walhain » apparaît déjà au X^e siècle sous la forme « Walaham » qui évolua au cours du Moyen Âge. C'est ainsi qu'on rencontre « Walhem » en 1196, « Walhehem » en 1206, « Waleem » en 1231, « Walehang » en 1273. Puis l'on s'achemine vers la forme actuelle : « Wallehaing » en 1284, « Waelhain » en 1422 et « Walhain » en 1436.

Ce toponyme se divise en deux parties : « Wahl » qui est un nom d'homme germanique, Walo, Wallo, et « Hain » qui est la transposition

romane du germanique « Heim » qui signifie village. On peut le rapprocher de Waelhem ou nord-ouest de Malines et, en France, de Walhenheim dans le département du Bas-Rhin et de Walheim dans le département du Haut-Rhin.

L'hydrographie de Walhain

Le village de Walhain égrène ses maisons sur les deux rives du Nil qui prend sa source dans les prés de la Barre, au sud du village vers Sauvenière. Ce ruisseau s'appelle aussi le Hain. Il reçoit sur la rive gauche le Ri des Radas près des ruines du château fort. Il traverse le hameau de Saint-Paul et passe sur le territoire de Tourinnes-Saint-Lambert en recevant le Ri des Mottes Bridoux. Ce dernier prend sa source derrière l'église de Sart-lez-Walhain. Le Perbais prend sa source dans les prés à la limite d'Ernage, il traverse le hameau qui lui doit son nom et passe ensuite sur le territoire de la commune de Chastre.

Le Nil baigne les hameaux de Saint-Lambert et de Libersart sous Tourinnes-Saint-Lambert puis son cours s'incurve vers l'ouest. Il pénètre sur le territoire de Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin au hameau de Spèche dont il porte le nom en cet endroit. Il traverse le village de Nil d'est en ouest et va se jeter dans l'Orne sur la commune de Chastre, au sud-ouest de la Tour d'Alvaux.

L'évolution de la population

Au cours du XIV^e siècle, Walhain compte près de 1.000 habitants mais bien vite, la population va évoluer à la baisse : 350 habitants en 1436, 200 habitants en 1492 après les ravages causés par la guerre entre l'empereur Maximilien, époux de Marie de Bourgogne, et les Brabançons. En 1526, la remontée est assez spectaculaire; le village compte alors 500 habitants.

Après un hiatus de près de deux siècles, nous pouvons suivre à nouveau l'évolution de la population. De 1709 à 1784, Walhain passe de 503 à 544 habitants. Cette progression assez faible peut être causée par l'épidémie de dysenterie qui, en octobre 1779 a frappé le hameau de Saint-Paul et les localités avoisinantes. En 1794, le village de Corroy-le-Grand, frappe par la même épidémie, perdit 57 personnes sur une population de 590 habitants, soit près de 10 %.

Pendant tout le XIX^e siècle et jusqu'en 1914, la population va s'accroître sensiblement, passant de 1.185 habitants en 1805 à 1.549

habitants en 1831, 1.861 habitants en 1856 pour atteindre 1.922 habitants en 1900. Après la guerre de 1914-1918, c'est le recul : 1.905 habitants en 1920, 1.686 habitants en 1947, 1.620 habitants en 1961. Un redressement s'effectue par la suite : 1.623 habitants en 1970 et 1.717 habitants en 1975 (1).

Les temps lointains

Les hommes du Paléolithique, du Néolithique, de l'âge du bronze et de l'âge du fer n'ont laissé aucune trace sur le territoire de Walhain. Ils se sont écartés de ce vaste plateau pour s'installer à proximité des vallées encaissées comme celles de l'Orne, de la Thyle, de la Dyle et du Train où ils trouvaient de l'eau en abondance et des sites de défense naturels.

L'époque romaine

Par contre, l'époque romaine a marqué de son empreinte la région de Walhain. La grande chaussée de Bavay à Cologne, construite sous l'empereur Claude (41-54 p.c.), passait au sud de la ferme de Haute-Baudacet, à la limite de Walhain et de Sauvenière. Sur la carte de Ferraris, dressée entre 1770 et 1777, elle porte le nom traditionnel de chaussée de Brunehaut ou d'ancienne chaussée des Romains.

Des exploitations agricoles (villas) et de petites agglomérations se sont installées aux environs de cette artère importante. Aux alentours de la ferme de Haute-Baudacet, les vestiges de l'époque romaine abondent mais n'ont pas fait jusqu'à ce jour l'objet de fouilles systématiques. Une villa a été exhumée à Sauvenière. Au hameau de Libersart sous Tourinnes-Saint-Lambert existait une petite agglomération de potiers dont la production pouvait s'écouler facilement grâce à la proximité de la grande chaussée (2).

De nombreux tumuli ou tertres funéraires parsèment la région de Walhain (3) :

les tumuli du bois de Buis

(1) Les renseignements sur l'hydrographie et la population ont été puisés dans les ouvrages suivants : J. TARLIER et A. WALTERS, *Géographie et histoire des communes belges. Canton de Perwez*, 1886, Walhain, p. 18-20.
W. MONFILS, *N° Saint-Vincent. Tourinnes-Saint-Lambert, Walhain Saint-Paul*, 150 ans de vie locale, 1980, p. 146.

(2) C. DENS et J. POILS, *Habitations et cimetières belgo-romains. Commune de Tourinnes-Saint-Lambert dans les Annales de la Société Archéologique de Bruxelles* t. 25, 1911, p. 281-305.

A. BECQUET, *Ferme du 1^{er} siècle à Sa hainière*, dans les *Annales de la Société Archéologique de Namur* t. XXIV, 1900, p. 11-20.

J. MARTIN, *Le Pays de Gembloux des origines à l'an mille. Notion archéologique*, Gembloux, 1950, p. 82.

(3) J. MARTIN, *op. cit.*, p. 65-78.

Ce bois est situé au sud de Sart-lez-Walhain sur le territoire de thorembais-Saint-Trond.

les tumuli de Cortil-Noirmont (Chastre)

Ces tumuli ont livré un riche mobilier dont une oenochoe en verre provenant d'une officine colonaise.

les tumuli de Libersart à Tourinnes-Saint-Lambert

les tombes de Saint-Martin à Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin.

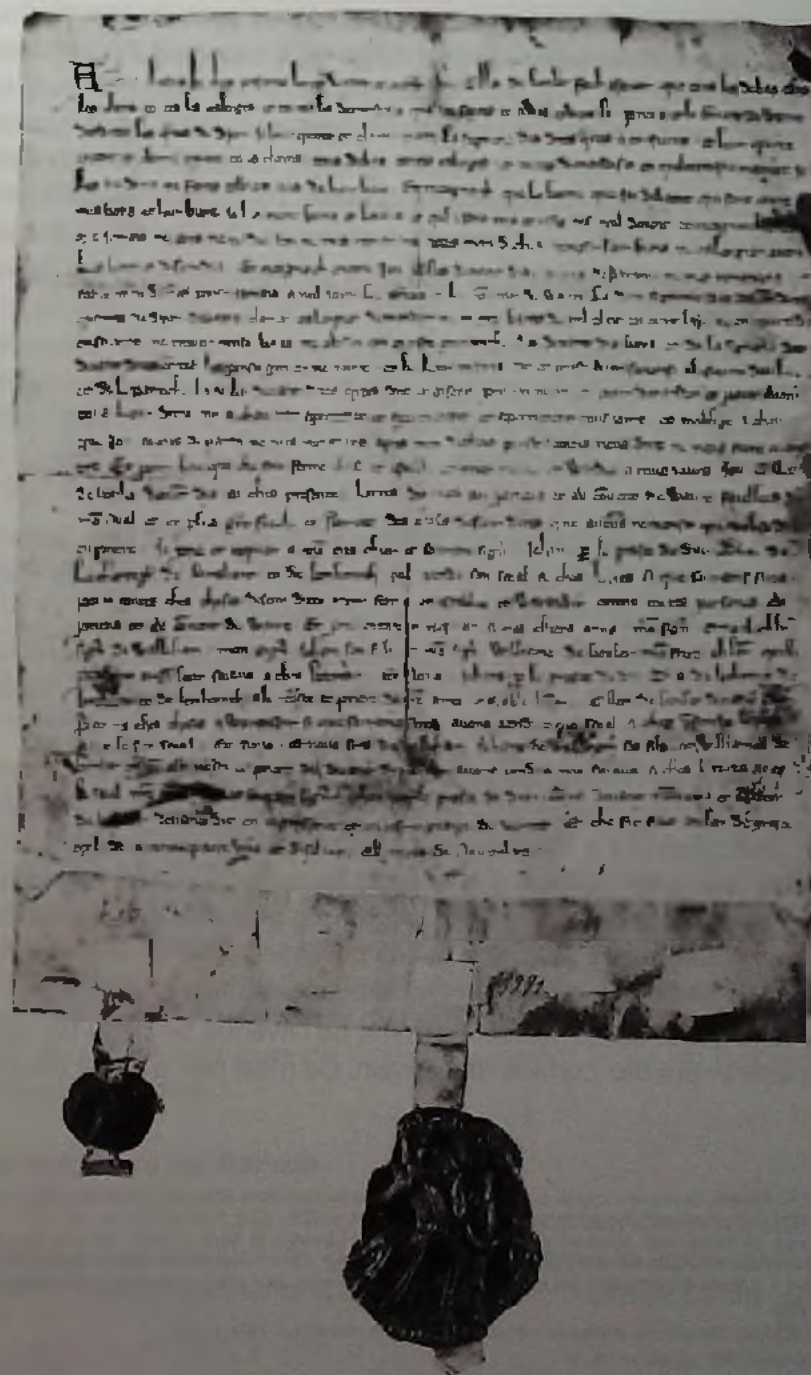
La grande invasion de 275-276 p.c. dévasta la région de Walhain mais celle-ci fut à nouveau habitée grâce à la présence de la chaussée. Malgré une nouvelle invasion en 353 p.c., le site de Grand-Leez est occupé jusqu'à la fin du IV^e siècle. La grande invasion de 406 marque la fin de l'époque romaine dans nos régions. Nous entrons maintenant dans la grande nuit du Haut Moyen Age pour laquelle les vestiges archéologiques et les documents écrits nous font défaut.

La région de Walhain va être habitée à nouveau suivant un processus qui nous échappe. Les terres abandonnées à la friche vont être remises peu à peu en culture. Les « Wastinnes » ou terrains incultes se retrouvent dans le nom de l'ancienne commune de Malèves-Sainte-Marie-Wastinne. L'essartage fut pratiqué sur une grande échelle et le toponymie en a conservé le souvenir : le hameau de Libersart à Tourinnes-Saint-Lambert; le hameau de Sart-lez-Walhain et la campagne d'Agnassart à Walhain; la ferme de Coninsart sur le territoire de Sauvenière, à peu de distance de la ferme de Haute-Baudécet sous Walhain. Par contre, un important massif boisé va subsister au sud de Sart-lez-Walhain sur le territoire de Thorembais-Saint-Trond. Au Moyen Age, ce massif, connu sous le nom de Bois de Buis, couvrait une superficie de plus de 300 ha.

Les origines de la seigneurie de Walhain

Les origines de la seigneurie de Walhain sont étroitement liées à la fondation de l'abbaye de Gembloux et à la politique territoriale des comtes de Louvain, devenus ducs de Basse-Lotharingie en 1106, puis ducs de Brabant. Le tout évolue dans un contexte dont il s'agit d'analyser avec soin les diverses composantes.

Dans la seconde moitié du IX^e siècle, un certain Rohuig ou Rothin-gus était un des seigneurs les plus puissants du pagus de Darnau. Il possédait de vastes domaines, situés dans le Namurois, le Brabant wallon, la Hesbaye et la Campine. Son épouse Gisèle était propriétaire de



Charte de 1298 avec le sceau et le contre-sceau d'Arnould V, seigneur de Walhain (A.G.R., Archives Ecclésiastiques, Chartier de l'abbaye d'Afligem, n° 4611, n° 229, original sur parchemin)

villas sises dans le Limbourg et dans la région rhénane du côté de Mayence. Leur fils Liétold épousa Osburge dont naquirent Wicbertus ou Guibert, fondateur de l'abbaye de Gembloux, et sa sœur Renuide qui épousa Heribrant, seigneur de Mainvault dans la région d'Ath. Le comte de Namur, Robert I^{er} (cité depuis 963 – mort entre 974 et 981) était, selon Sigebert, neveu ou cousin de Guibert. Wicbertus, mieux connu sous le nom de Guibert, appartenait donc à une illustre famille et c'est en toute vérité que Sigebert a pu parler de sa haute naissance et de son insigne noblesse (4).

En fondant l'abbaye de Gembloux, Guibert lui céda son patrimoine, entre autres la moitié de la villa ou domaine de Walhain. Cette donation fut confirmée par une charte de 946 de l'empereur Otton I^{er} (5). Nous pouvons en déduire que Guibert possédait la totalité du domaine de Walhain.

Après la mort de Guibert, survenue à Gorze en 962, ses parents avec Heribrand en tête, spolièrent l'abbaye de la plupart de ses biens dont, entre autres, la moitié de la villa de Walhain (6).

En 988, l'empereur Otton III concédait à l'évêque de Liège la possession perpétuelle de l'abbaye de Gembloux avec toutes ses dépendances. Gembloux devenait par là terre de Liège (7).

Après les spoliations subies, l'abbé Herward (987-991) s'efforça de reconstituer la dotation primitive. Il acquit entre autres d'un certain Wibert une propriété à Walhain (8). En fait, l'abbaye ne récupère pas la moitié de la villa de Walhain que lui avait donnée Guibert et c'est pourquoi, quand le pape Célestin III confirme dans une charte de 1196 à l'abbaye de Gembloux ses biens et ses privilèges, il ne fait plus mention de la moitié de la villa mais bien de l'alleu de Walhain (9).

Dès le début du XII^e siècle, l'autorité de l'évêque de Liège fait place à la souveraineté des comtes de Louvain. Ce n'est pas là l'effet brusque

d'un acte du prince ou d'un traité, mais d'un glissement insensible et par étapes. L'Empire d'Allemagne s'affaiblit de plus en plus et la maison de Louvain profite de cet affaiblissement pour y fortifier son prestige et sa puissance. En 1116, dans un diplôme qui accorde aux habitants de Mont-Saint-Guibert les privilèges dont jouissent ceux de Gembloux, Godefroid I^{er}, comte de Louvain, déclare que lui et ses ancêtres ont été constitués avoués du monastère de Gembloux par la main de l'empereur. Cette prétention est en contradiction manifeste avec la constitution de 988. C'est sur cette qualité d'avoué que les comtes de Louvain s'appuyèrent pour intervenir dans les affaires de l'abbaye. Peu à peu, l'autorité des princes-évêques disparaîtra pour faire place à la souveraineté de fait, si pas de droit, de la Maison de Louvain sur Gembloux (10). Et c'est ainsi que la terre de Walhain est sortie de l'orbite de Liège pour entrer dans la mouvance du Brabant.

Sur le terrain, la situation va évoluer lentement. On rencontre bien dans une charte de 1099 comme témoin un certain Aldric ou Audry de Walhain (11). Il s'agit d'une charte par laquelle Fulgence, abbé d'Afligem (1087-1122) crée un prieuré à Frasnes-lez-Gosselies. Cet Aldric n'est pas autrement connu et rien ne permet d'affirmer qu'il est à l'époque seigneur de Walhain.

Après la mainmise des comtes de Louvain sur l'abbaye de Gembloux en 1116, il faut attendre 1159 pour voir cité un Arnoul de Walhain dans une charte, s'il faut croire Butkens, mais cette charte n'a jamais été retrouvée.

En réalité, les comtes de Louvain ont profité de ce délai pour asseoir leur autorité sur le territoire de Walhain puis y ont installé comme seigneur particulier un de leur bâtards, ce qui explique d'une part la disparition quasi totale du domaine primitif de Gembloux à Walhain et que les seigneurs de Walhain porteront le lion de Brabant et la barre de bâtardise.

Les seigneurs de Walhain

Si nous cheminons à travers les textes conservés, nous pourrions constater que les ducs de Brabant ont conservé la haute main sur la terre de Walhain tout au long du XII^e siècle afin d'asseoir solidement leur

(4) LEON NAMECHE, *La ville et le comté de Gembloux. L'histoire et les institutions*, 2^e édition, Gembloux, 1984, p. 8-9.
(5) TOLSSAINT, *Gembloux. La ville et l'abbaye*, Gembloux, 1877, p. 72.
Le pagus de Carnou était limité au sud par la Sambre entre Landelies et Soye; à l'ouest par une ligne allant approximativement de Landelies à la gauche de Nivelles; au nord par Wavre; à l'est par une ligne partant de Wavre et passant à quelque distance vers l'est de Chastre, Walhain, Gembloux, pour aboutir à Soye-C. LEON NAMECHE, *op. cit.*, p. 9.

(6) C.G. ROLAND, *Recueil des chartes de l'abbaye de Gembloux*, Gembloux, 1821, p. 1-8.
(7) LEON NAMECHE, *op. cit.*, p. 15-16.

(8) C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 27-28.
LEON NAMECHE, *op. cit.*, p. 18.

(9) C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 29-30.

(10) C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 89-92.

(11) LEON NAMECHE, *op. cit.*, p. 24.

(12) M. RAELS et FORPENS, *Opera diplomatica et historica*, 1, Louvain, 1723, p. 670-671.

autorité face à l'abbaye de Gembloux qu'ils ont soustrait à l'autorité du prince-évêque de Liège par le biais de l'avouerie.

Ce n'est que, dans la seconde moitié du XII^e siècle qu'apparaissent les premiers Walhain que nous pouvons suivre avec certitude. Un Guillaume de Walhain est cité comme témoin dans une charte de 1172 mais sans autre qualification. En 1183, Arnoul de Walhain est témoin dans une charte concernant une donation faite à l'église de Tongerlo. En 1184, cet Arnoul est conseiller ducal, c'est-à-dire qu'il fait partie de la *familia ducis*, c'est-à-dire du conseil dont le duc s'entourait et où il plaçait ses hommes de confiance. A-t-il été choisi par le duc ou bien a-t-il été placé pour défendre les intérêts de son maître ? La question reste posée. Il a un frère Guillaume déjà mentionné en 1172. Il fait partie des *ministériales*, c'est-à-dire des vassaux du duc investis de hautes fonctions. Leur influence reposait non seulement sur la position qu'ils occupaient auprès du prince mais aussi sur une grande fortune territoriale. Ils constituaient la fleur de la véritable féodalité brabançonne.

Cet Arnoul est classé par les généalogistes comme Arnoul II, fils de cet Arnoul mentionné par Butkens en 1159. En réalité, pour nous, c'est le premier seigneur de Walhain, qualifié de baron dans une charte de 1195 et de *dominus* dans une charte de 1201.

En dehors de Guillaume déjà cité, il avait encore deux frères : Regnier, mentionné trois fois de 1187 à 1210 et Ghislain, cité dans une charte de 1210.

Arnoul II, seigneur de Walhain, fait partie de la chevalerie à partir de 1217, ce qui constitue un échelon important vers la noblesse dont il ne fait pas encore partie. Sans qu'il y ait certitude, Arnoul II serait mort en 1217. C'est sous son règne que, selon toute vraisemblance, a commencé la construction du château fort de Walhain.

En 1199, il acquiert de l'abbesse de Nivelles une terre inculte, située au lieu-dit Alvaux sous Nil-Saint-Vincent, à la limite d'Hévillers et de Mont-Saint-Gilbert. Il y placera son fils Baudouin et lui fera construire une tour fortifiée qui existe encore.

A Arnoul II va succéder, à partir de 1218, son fils Arnoul III qui a un frère Baudouin, cité en 1223. Arnoul III épousa la fille d'Otto, seigneur de Warfusse. Vers 1220, Hugues de Pierrepont, évêque de Liège de 1200 à 1229, confirma la donation faite à l'abbaye de la Ramée à Jauchelette par Baudouin de Walhain de la dîme de Villers-le-Peuplier. Ce village est situé en Hesbaye liégeoise, au sud-est de Hannut.



Sceau d'Arnould V, seigneur de Walhain (1298).

Arnoul III, Baudouin, son frère, et Jacques de Walhain, son fils, sont témoins dans une charte de 1223. Jacques est qualifié de chevalier en 1225. En 1227, Bossin de Malèves cède à l'abbaye de Villers son domaine de Malèves; celle-ci la recède à Jacques de Walhain. Dans une charte de vers 1227-1228, Arnoul III approuve la vente faite à l'abbaye de la Ramée par son frère Baudouin de 10 bonniers de terre, située à Thorembisoul, hameau du village de Glimes. Comme il n'a pas de sceau, il fait sceller cet acte par Henn de Louvain, fils du duc Henri I^{er}.

En 1230, Jacques de Walhain succède à son père Arnoul III comme seigneur de Walhain. Il avait épousé entre 1228 et 1230 Mathilde, veuve du chevalier Guillaume d'Eghezée. Il en eut un fils nommé Arnoul qui épousa Helvide, fille de Guillaume d'Eghezée et de Mathilde.

Jacques de Walhain avait son propre sceau qu'il apposa au bas d'une charte de mars 1230⁽¹⁾. Bientôt, il va gravir le dernier échelon tant convoité par les *ministériaux*: la noblesse. Dans une charte d'avril 1234, il est cité comme noble avec le seigneur de Perwez et le seigneur d'Orbais⁽²⁾.

Jacques avait deux frères: Arnoul de Walhain qui fut seigneur de Corbais et Guillaume qui fut seigneur de Bonlez.

Jusqu'en 1219, la sous-avouerie de l'abbaye de Gembloux fut exercée au nom des ducs de Brabant par les seigneurs d'Orbais. Le dernier fut Guillaume de Louvain, frère de duc Henri et sire de Perwez qui exerça les droits d'avouerie du chef de sa femme Marie, fille héritière d'Enguerrand d'Orbais⁽³⁾. Ses vexations obligèrent l'abbé et ses vassaux à recourir au duc Henri I^{er} qui vint en personne à Gembloux et définit dans une charte de septembre 1217 les limites de l'autorité des avoués⁽⁴⁾. Il est plus que probable que le duc Henri I^{er} profita de la mort de son frère Guillaume de Louvain en 1219 pour transférer l'avouerie au seigneur de Walhain, Arnoul III.

Arnoul IV, fils de Jacques de Walhain et de Mathilde, succède à son père après 1251 mais il mourut encore jeune avant le 21 janvier 1261. Jacques de Hemricourt l'appelle « Ernekien ». Il avait eu trois fils:

Arnoul V qui lui succéda, Osto ou Otto qui fut bailli de Nivelles, sénéchal du duc de Brabant, Jean II, seigneur d'Alvaux à Nil-Saint-Vincent et de Villers-Perwin.

Arnoul V avait épousé la fille de Guillaume Maucloer, seigneur de Hemricourt en Hesbaye. Il parcourut une longue et glorieuse carrière. En janvier 1264 ou 1265, suivant qu'on a adopté le style de Liège ou le style de Brabant pour datation, Henri III de Gueldre, évêque de Liège, et



Béatrice de Cusance, princesse de Cantecroix, dame de Walhain.

⁽¹⁾ E. BROUETTE, *Recueil des chartes et documents de l'abbaye du Val-Saint-Georges à Sablonnes (Namur)*, Achel, 1971, p. 47-49.

⁽²⁾ E. BROUETTE, *Chartes et documents inédits du Saint-Sauveur à Lérinnes*, dans le *Bulletin de la Commission Royale d'Histoire*, t. CIV, 1951, p. 336-338.

⁽³⁾ L. NAMECHE, *op. cit.*, p. 276.

⁽⁴⁾ J. TAILLER et A. WALTERS, *op. cit.* Perwez, p. 9.
C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 96-100.

Otto, comte de Gueldre, son frère, prennent l'avis des barons de Brabant parmi lesquels est cité Arnoul de Walhain en compagnie des seigneurs de Perwez, de Malines et de Rotselaer, pour assigner à la duchesse Aleyde, veuve du duc Henri III, le douaire que son mari lui avait promis ⁽¹⁷⁾.

Le 18 novembre 1266, un traité d'alliance et de confédération fut conclu entre Aleyde, duchesse de Brabant, et Thiéri, comte de Clèves. A la demande de la duchesse, l'observation de ce traité fut garantie par son frère Henri, landgrave de Thuringe et seigneur de la Hesse, et par plusieurs nobles dont Arnoul V ⁽¹⁸⁾.

Le fils aîné du duc Henri III et de la duchesse Aleyde céda ses droits sur le duché de Brabant et ses dépendances à Jean, son frère puîné, qui exerçait déjà le pouvoir ducal depuis 1261 sous le titre de Jean I^{er}. A cette occasion, les nobles et les villes de Brabant envoyèrent une importante délégation à Cambrai. Le 25 mai 1267, l'évêque de Cambrai, Nicolas II de Fontaines, et les députés du Brabant, parmi lesquels nous trouvons Arnoul V, seigneur de Walhain, détaillèrent dans un acte solennel les circonstances de la renonciation du prince Henri ⁽¹⁹⁾.

A l'occasion du mariage de Jean (le futur Jean II), fils du duc Jean I^{er}, et de Marguerite d'York, fille aînée du roi Edouard I^{er} d'Angleterre, un traité fut conclu. Il fut ratifié le 1^{er} février 1278 par le duc Jean I^{er} et par les sires de Herstal, de Marbais, de Malines, de Bréda, de Boutersem et de Walhain ⁽²⁰⁾.

Par une charte du 20 décembre 1280, le chevalier Otton de Walhain fit don à l'abbaye de Malonne de six bonniers de terre labourable, située à Gelbressée dans le comte de Namur. Après avoir apposé son sceau, il fit sceller la charte par son frère Arnoul, seigneur de Walhain, et par son frère Guillaume, chevalier de Walhain ⁽²¹⁾.

Le même vendit par acte du 25 août 1281 à Guy de Dampierre, comte de Flandre et marquis de Namur, 20 bonniers de bois qu'il tenait en fief de son frère Arnoul, seigneur de Walhain ⁽²²⁾.

⁽¹⁷⁾ A. WALTERS, *Le duc Jean I^{er} et le Brabant sous le règne de ce prince (1267-1294)*, Bruxelles, 1882, p. 32.

⁽¹⁸⁾ A. VERKOOFFEN, *Inventaire des chartes et cartulaires des évêchés de Brabant, de Limbourg et des Pays d'Outre-meuse, I^{er} partie, Cartulaires I (800-1312)*, Bruxelles, 1961, p. 128-129.

⁽¹⁹⁾ A. WALTERS, *op. cit.*, p. 48.
A. VERKOOFFEN, *op. cit.*, p. 128.

⁽²⁰⁾ A. WALTERS, *op. cit.*, p. 85-86.

⁽²¹⁾ V. BAREER, *Cartulaire de l'abbaye de Malonne, dans le Annuaire pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique* (A. H. E. B.), 2^e série, t. IV (XX^e de la collection), Louvain, 1886, p. 25.

⁽²²⁾ GALLOT, *Histoire générale, statistique et civile de la ville et province de Namur*, t. VI, 1791, p. 39-40.



Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudemont, seigneur de Walhain.

Arnoul V était, comme ses prédécesseurs, sous-avoué de l'abbaye de Gembloux. Comme ce fut le cas avec Guillaume de Perwez en 1217, il empiéta largement sur les droits réels qu'il possédait en la matière. Il entra de ce fait en conflit avec les religieux et le duc Jean I^{er} dut intervenir comme son ancêtre Henri I^{er}. Il fit faire une enquête et, dans une charte d'août 1281, il définit les droits du seigneur de Walhain comme avoué. Il fut déterminé que ce dernier ne pouvait percevoir des habitants des villages relevant de la terre de Gembloux, à l'exclusion de la ville elle-même, qu'un denier, une poule et un setier d'avine chaque année. Le territoire concerné comprenait Manil ou Grand-Manil, Sauvenièrre, Liroux, dépendance de Sauvenièrre, Ernage, Cortil, une partie de Walhain et de Ferroz, dépendance de Beuzet. Dans la charte intervinrent comme témoins Guillaume de Walhain, seigneur de Bonlez, qui était le grand-oncle d'Arnoul V puisqu'il était le frère de Jacques de Walhain, son grand-père⁽²²⁾.

Le 5 juin 1288, au lever du jour, le duc Jean I^{er} de Brabant affrontait avec son armée à Woeringen, sur les rives du Rhin, l'armée de l'archevêque de Cologne et de ses alliés les comtes de Gueldre, de Luxembourg et de Nassau. Il remporta la victoire et conquist de ce fait le duché de Limbourg. Arnoul V de Walhain y commandait un escadron sous la bannière de Walter Berthout, sire de Malines; il était accompagné de ses fils Baudouin et Jean. Avant la bataille, le duc Jean I^{er} arma chevalier Baudouin de Walhain. Ce dernier mourut de ses blessures à Aix-la-Chapelle quelques jours après la bataille⁽²³⁾.

Dans une charte de novembre 1298, Gilles de Bonlez, seigneur de Dion-le-Val, abandonne en faveur du prieuré de Basse-Wavre toutes ses prétentions sur les quartes de bois de Dion-le-Val. Il demanda à ses chers amis, monseigneur Ernoul, chevalier, seigneur de Walhain, monseigneur Jehan, son fils, et monseigneur Guillaume de Bonlez, le frère de Gilles, d'apposer leurs sceaux à cette charte⁽²⁴⁾.

Arnoul V prit part avec son fils Jean à la célèbre bataille des

⁽²²⁾ C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 38-141.
L. NAMECHE, *op. cit.*, p. 234.

⁽²³⁾ *Rykroepyk van Jan Van Heelu betreffende den slaag van Woeringen*, uitgegeven van F.J. Willems, Bruxelles, 1838, livre II, p. 171.
Algemene Geschiedenis der Nederlanden, deel II, De vroege Middeleeuwen (925-1305), Bruxelles, 1960, chapitre V.
P. Bonenfant, *Brabant en Gêrre voor en na Woeringen*, p. 265-266.
A. WALTERS, *op. cit.*, p. 161.

⁽²⁴⁾ A.G.R., Fonds des Archives Ecclésiastiques, *Chartes de l'abbaye d'Affligem*, n° 4611, charte n° 229, original sur parchemin avec le sceau d'Arnoul V.

Eperons d'Or qui eut lieu à Courtrai le 11 juillet 1302. Il accompagnait avec d'autres nobles le seigneur d'Aerschot, Godefroid, frère du duc Jean II de Brabant, qui venait porter aide au roi de France Philippe IV le Bel. Arnoul et son fils Jean y trouvèrent la mort⁽²⁵⁾.

Arnoul VI succéda à son père mais son règne fut court. Il mourut avant 1312 et sa sœur Mahaus ou Mathilde, dernière survivante de la famille, devint dame de Walhain. Elle épousa Jean de Looz, seigneur d'Agimont. Par ce mariage s'éteignait la lignée des Walhain qui avait possédé la seigneurie depuis la seconde moitié de XII^e siècle⁽²⁶⁾. Ainsi se termine une tranche de l'histoire de Walhain.

Les Walhain ont connu sur plus d'un siècle une courbe ascendante. A l'origine, un bâtard des comtes de Louvain, installé comme seigneur particulier sur une terre aux confins du Roman Pays de Brabant, face à l'abbaye de Gembloux. Arnoul II, déjà cité en 1183, est un *ministerialis*; il fait partie de la *familia ducis*, c'est-à-dire du conseil ducal.

Il est qualifié de baron en 1195 et de *dominus* en 1201. En 1217, il est chevalier. Son fils Baudouin sera installé par lui sur la terre d'Alvaux à Nil-Saint-Vincent, acquise en 1199 de l'abbesse de Nivelles. Ce Baudouin possédait la dîme et des biens à Villers-le-Peuplier près de Hannut en Hesbaye ainsi qu'à Glimes.

Sous Arnoul II et sous Arnoul III, son fils, qui lui succède en 1218, seront édifiés le château fort de Walhain et la tour d'Alvaux à Nil-Saint-Vincent.

Jacques de Walhain succède à son père Arnoul III en 1230. Il était déjà chevalier en 1225. Il va sortir de sa condition de *ministerialis* et entrer dans la noblesse dont il fait déjà partie en 1234. Il possède son propre sceau alors que son père n'en disposait pas. La puissance de la famille s'accroît. Des deux frères de Jacques, l'un Arnoul est seigneur de Corbais et l'autre Guillaume est seigneur de Bonlez. Les Walhain sont devenus entretemps sous-avoués de l'abbaye de Gembloux, succédant dans cette fonction aux Orbais.

C'est sous Arnoul V, petit-fils de Jacques, que les Walhain vont

⁽²⁵⁾ Edmond DE DYINTER, *Chronica nobilissimorum ducum Lotharingiae et Brabantiae et Regum Francorum*, édition P.F.X. De Ram, Bruxelles, 1854, p. 444.
A. VERKOOREN, *op. cit.*, p. 208.

⁽²⁶⁾ J. DE HEMRICOURT, *Miroir des nobles de Hesbaye*, Bruxelles, 1973, p. 112.
I. GEN COET, *L'économie rurale romane au Bas Moyen âge*, II, *Les hommes La noblesse*, Louvain, 1960, p. 176.
I. GALESLOOT, *La sève des feudataires de Jean III, duc de Brabant*, Bruxelles, 1865, p. 200.
Agimont est situé dans la vallée de la Meuse, à proximité de Givet en France.

connaître leur apogée. Arnoul V épouse la fille de Guillaume Mauclerc, un puissant seigneur en Hesbaye au pays de Liège. Il intervient comme témoin ou comme garant dans des actes importants comme la renonciation du prince Henri de Brabant de tous ses droits en faveur de son frère, le duc Jean I^{er}, en 1267, et comme la ratification en 1278 du traité conclu à l'occasion du mariage de Jean, fils du duc Jean I^{er}, avec Marguerite d'York, fille d'Edouard I^{er}, roi d'Angleterre.

Arnoul V participe à la bataille de Woeringen en 1288 avec ses fils Baudouin et Jean. Il est présent à la bataille des Eperons d'Or en 1302 avec son fils Jean avec d'autres nobles brabançons. Il y trouve une mort glorieuse.

La période intermédiaire

Nous ne pouvons mieux qualifier la période qui va de 1312 à 1435 pendant laquelle la terre de Walhain va connaître une succession de seigneurs étrangers soit par mariage, soit par achat. Le règne des Agimont va s'étendre de 1312 à 1374.

Jean de Looz, seigneur d'Agimont et de Walhain, scella avec d'autres la charte dite de Cortenberg, octroyée à ses sujets par le duc Jean II le 27 septembre 1312⁽²⁷⁾. Il scella également le traité de paix et d'alliance conclu le 31 mars 1336 entre Louis de Nevers, comte de Flandre, et Jean III, duc de Brabant, avec son cousin Henri de Walhain, seigneur d'Alvaux à Nil-Saint-Vincent et seigneur de Villers-Perwin en Hainaut⁽²⁸⁾.

Jean de Looz mourut après 1339. Son fils, Jean II d'Agimont lui succéda. Par une charte donnée à Tervuren le 20 mars 1348, Jean III, duc de Brabant, en qualité de haut-avoué de l'abbaye de Gembloux, régla les droits de l'avoué inférieur, Jean de Looz, sire de Walhain et d'Agimont, qui les outrepassait⁽²⁹⁾. Nous voyons se renouveler le scénario qui demanda l'intervention du duc de Brabant en 1217 et en 1281.

Selon Hemricourt, Jean II d'Agimont fut le plus redouté des chevaliers. Il refit toute neuve sa belle forteresse d'Agimont que le pays de Liège avait jadis abattue. Jean II d'Agimont vécut presque constamment dans les états de Wenceslas de Luxembourg et de Jeanne de Bra-

bant, qui étaient suzerains, le premier de sa terre d'Agimont, la seconde de sa terre de Walhain. Il conduisit ses vassaux à la bataille de Bäsweiler qui vit la défaite du duc de Brabant, Wenceslas, par les milices de Gueldre et de Juliers le 22 août 1371. Il mourut après 1374. Sa femme, Jeanne, était de la lignée des Gavre et fille du seigneur d'Ayshove en Flandre et de Herimez en Hainaut. Elle n'eut que deux filles dont l'une Marie épousa Thierry de Hanneffe, seigneur de Seraing et de Presles. Elle eut pour sa part la terre de Walhain et en opéra le relief en 1375-1376⁽³⁰⁾. Elle céda Walhain à sa fille Marie, épouse d'Engelbert de la Marck, seigneur de Loverval près de Charleroi. En 1403, les deux époux vendirent la seigneurie de Walhain à Jean de Namur, sire de Wynendale et de Renaix, qui la leur retrocéda en 1409. Engelbert de la Marck fut nommé châtelain de Vilvorde par le duc Antoine de Brabant mais, après la mort du duc en 1415, il fut dépossédé de sa charge. La terre de Walhain fut confisquée et comprise parmi celles dont on gratifia le frère du duc, Philippe de Saint-Pol.

Gérard d'Havré, seigneur de Seraing, fils de Gérard d'Enghien qui avait épousé Jeanne de Hanneffe, fille de Jean II d'Agimont et de Jeanne de Gavre, reprit la terre de Walhain mais il mourut en 1420 sans postérité.

Marie de Hanneffe, sœur de Jeanne, vivait encore; devenue veuve d'Engelbert de la Marck, elle vendit ses droits sur Walhain, en 1422, à Walter de Momale. Elle se remaria ensuite à Jean de Woude qui entra en possession de Walhain et fut l'un des conseillers du duc Philippe de Saint-Pol (1427-1430)⁽³¹⁾.

Par malheur, ces nombreuses et successives transmissions de la terre de Walhain avaient eu pour résultat de charger cette dernière de fortes rentes. Il en résulta qu'Antoine de Glymes, en vertu de lettres échevinales de Bruxelles, provoqua la vente de la seigneurie de Walhain et en devint le possesseur en 1435⁽³²⁾.

La dynastie des Glymes

Antoine de Glymes appartenait à une famille dont le premier représentant fut Jean Cordeken, fils naturel de Jean II, duc de Brabant, qui avait reçu en fief la terre de Glymes. Un Jean de Glymes qui vivait dans

⁽²⁷⁾ A. VERKOOREN, *op. cit.*, p. 235-236.

⁽²⁸⁾ A. VERKOOREN, *op. cit.*, t. III (1312-1381), Bruxelles, 1962, p. 50-51.

⁽²⁹⁾ C.G. ROLAND, *op. cit.*, p. 186-189.

⁽³⁰⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, *op. cit.*, p. 26.

⁽³¹⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, *op. cit.*, p. 27.

⁽³²⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, *op. cit.*, p. 27.

la seconde moitié du XIV^e siècle avait épousé Isabeau de Walhain dite de Ripemont ou Rupemont, fille de Guillaume et d'Agnes de Corbais. Les de Ripemont sont issus d'un cadet de la famille de Walhain ⁽²³⁾.

Un autre Jean de Glymes, conseiller du duc de Brabant, Jean IV (1415-1427), épousa une très riche héritière, Jeanne de Boutersem, dite de Berghes, dame de Bergen-op-Zoom et Grimberghe, fille et enfant unique d'Henri de Boutersem, seigneur de Bergen-op-Zoom, et de Jeanne de Vander Aa, dame de Grimberghe. Il releva le 21 mars 1418 les villes et pays de Bergen-op-Zoom, par le décès de son beau-père. Sa fille aînée, Jacqueline, fut mariée en 1438 à Henri de Witthem, seigneur de Braine-l'Alleud, Beersel et Plancenoit ⁽²⁴⁾.

Antoine de Glymes, le 4 août 1440, fit rapport à Philippe le Bon de sa seigneurie de Walhain et de ses dépendances. C'est la première fois que l'on peut connaître de manière précise l'étendue de cette seigneurie qui débord largement les limites de l'ancienne commune de Walhain et de ses hameaux.

La seigneurie comprenait à l'époque le village de Walhain, Saint-Paul, la moitié de Perbais, le village d'Opprebais, une partie de Tourinnes-Saint-Lambert, le Sartial à Lérinnes, le hameau de Sart-lez-Walhain, une partie de Corbais et la haise à Nil-Saint-Martin, le village de Thorembais-Saint-Trond ⁽²⁵⁾.

Jean de Glymes, surnommé « aux grosses lèvres » en néerlandais « met de lippen », frère d'Antoine, fit le 28 mai 1447 un partage avec son frère qui lui laissa Walhain. Cette dernière seigneurie fut relevée par lui le 12 mai 1469. Il porta de préférence le nom de Berghes d'après sa seigneurie de Bergen-op-Zoom. Il rendit aux princes de la maison de Bourgogne de longs et éclatants services. Il fut conseiller et premier chambellan de Philippe d'Autriche, mieux connu sous le nom de Philippe le Beau, fils de Maximilien d'Autriche et de Marie de Bourgogne, fille de Charles le Téméraire. Il épousa Marguerite de Saint-Simon, dite la Belle Blanche ⁽²⁶⁾.

⁽²³⁾ C.G. ROLAND, op. cit., p. 182.

⁽²⁴⁾ Les Glymes de Brabant, dans l'Annuaire de la Noblesse de Belgique, 33^e année, Bruxelles, 1878, p. 188.

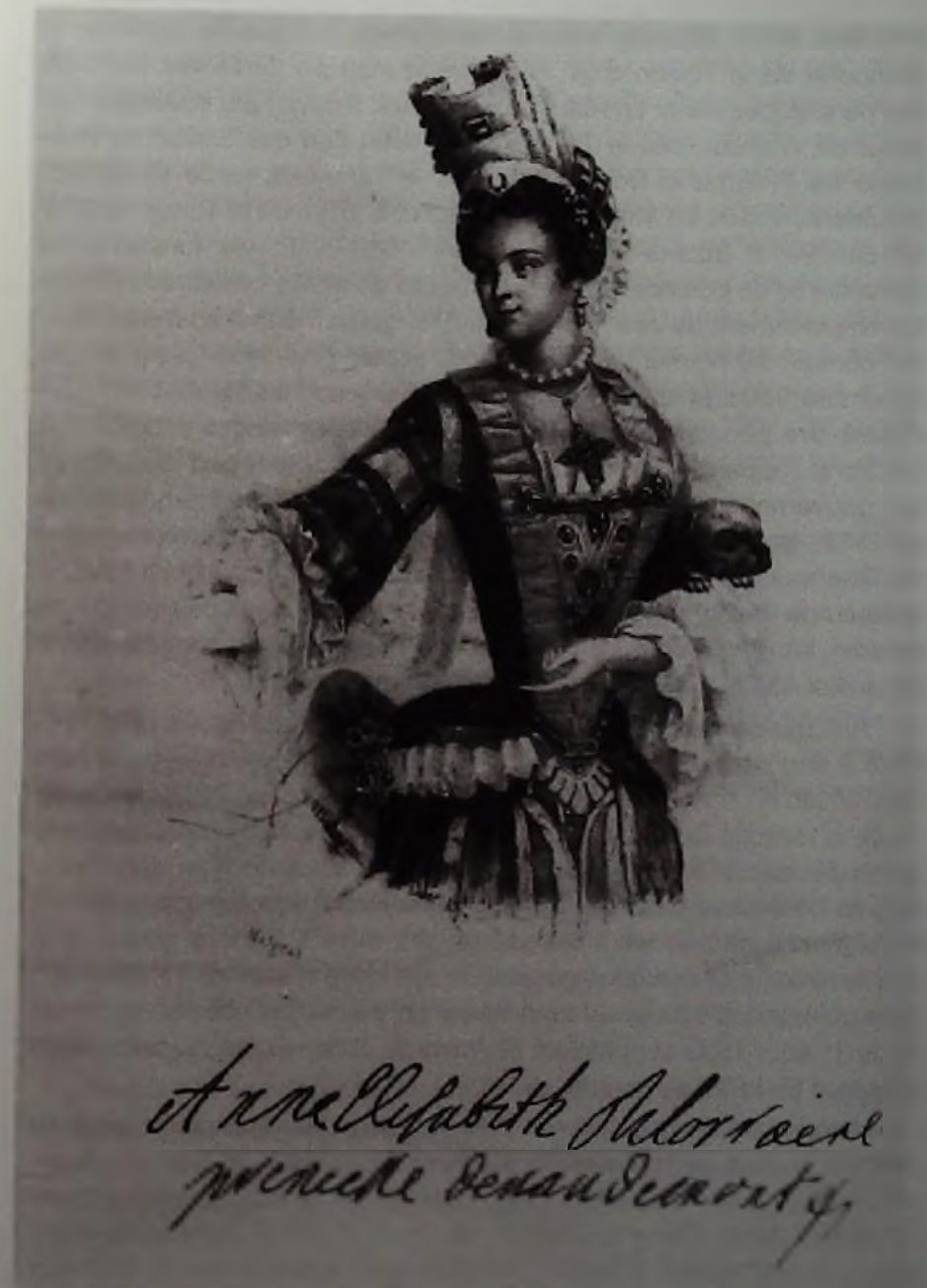
⁽²⁵⁾ CH. MERTENS, Le château féodal de Beersel et ses seigneuries, Bruxelles, s.d., p. 12.

⁽²⁶⁾ A.G.R. Fonds des Archives écclesiastiques, n° 14879.

⁽²⁷⁾ Les Glymes de Brabant, op. cit., p. 190-191.

J. TABLER et A. WALTERS, op. cit., p. 27.

C.J.F. SLOOTMANS, Het metten lippen, zyn familie en zyn stad, een geschiedenis der Bergen op Zoomsche Heeren van Glymes Rotterdam, 195 passim.



Anne-Elisabeth de Lorraine, princesse de Vaudemont, épouse de Charles-Henri de Lorraine.

Jean III de Glymes, frère puîné d'Henri, évêque de Cambrai et chancelier de la Toison d'Or, hérita de la majeure partie des biens de son père et joua aussi un rôle très important. Il devint par donation, seigneur de Walhain, dès le 14 mai 1472. Il fut l'un des capitaines ordinaires de Philippe le Bon, de Charles le Téméraire et de Maximilien d'Autriche, époux de Marie de Bourgogne. L'ordre de la Toison d'Or lui fut conféré à Bois-le-Duc le 5 mai 1481. Outre les fonctions de conseiller et de chambellan, il remplit celle de grand veneur de Brabant en remplacement de Jean Hinckaert. Il fut gouverneur et souverain bailli du comté de Namur depuis le 1^{er} septembre 1486 jusqu'au 15 décembre 1503 et depuis le 15 mai 1509 jusqu'au 15 février 1527, c'est-à-dire pendant environ 36 ans. Durant cette longue période, ses fonctions l'appelèrent souvent à Walhain qui était fort peu éloignée de son gouvernement. Jean III de Berghes resta jusqu'à sa mort, survenue en 1532, grand veneur et disposait de la meute du souverain d'une manière aussi absolue que celui-ci car souvent il la conduisait à son château de Walhain. Il acheta, le 15 octobre 1501, de Jean, seigneur de Spontin, les seigneuries de Wavre et de Houtain. Il mourut à Bruxelles le 20 janvier 1532. Il avait été le parrain de Charles-Quint ⁽⁷⁾.

Antoine de Berghes, marquis de Berghes, comte de Walhain, succéda à son père. Il avait obtenu de Charles-Quint l'érection de la terre de Walhain en comté par lettres patentes du mois d'avril 1532. Le 3 mai 1533, la terre de Bergen-op-Zoom était érigée en marquisat. C'est alors qu'on déclara unies à Walhain les terres de Glymes, de Wavre, d'Opprebais et d'Hévillers ainsi que leurs dépendances. Antoine acquit encore la seigneurie de la Pierre à Bierges-lez-Wavre en 1538. Il fut gouverneur, souverain bailli et capitaine général de comté de Namur de 1527 à 1541, date de sa mort. Il fut aussi gouverneur de duché de Luxembourg à partir du 1^{er} août 1533 et châtelain de Vilvorde. Il fut décoré du collier de la Toison d'Or le 33 décembre 1531 ⁽⁸⁾.

Antoine de Berghes laissait trois fils : Jean, marquis de Berghes, en 1441, à la mort de son père, et seigneur de Bierbais, Robert et Louis.

Robert fut nommé coadjuteur de l'évêque de Liège, Georges d'Autriche (1544-1557), puis lui succéda. Après avoir reçu la prêtrise le 8 novembre 1557, il fit son entrée solennelle dans sa capitale le 12 décembre mais son gouvernement fut difficile. Après quelques années de lutte, il abdiqua le 11 avril 1564 et mourut l'année suivante à Bergen-op-Zoom où il s'était retiré. Robert avait été avantagé par ses parents qui lui avaient légué par testament la terre de Walhain et ses dépendances, la seigneurie de la Pierre sous Bierges, celle de Houtain et de tonlieu de Wavre. Il obtint, par un octroi du 14 octobre 1560, la faculté de séparer du comté de Walhain la terre de Wavre qu'il céda à son frère Jean, marquis de Berghes, tandis qu'il cédait Walhain à son autre frère Louis. Ce dernier mourut sans alliance en 1562. De ce fait, tout le patrimoine des de Berghes fut de nouveau réuni entre les mains de Jean IV à qui Robert céda ses droits en 1563 ⁽⁹⁾.

Jean IV fut conseiller et chambellan du roi Philippe II, grand veneur de Brabant et avait obtenu le collier de la Toison d'Or le 21 février 1566. Nommé gouverneur, capitaine général et grand bailli de Hainaut, il entra en fonction le 1^{er} octobre 1559 et le 12 mars 1560, il fut nommé gouverneur de Valenciennes et de Cambrai. Mêlé aux troubles qui agitaient les Pays-Bas contre Philippe II, il se rangea parmi les ennemis du cardinal Granvelle. Il commit l'insigne maladresse de se rendre en Espagne porter les plaintes de la noblesse. Il fut très mal accueilli et mourut de chagrin à Madrid le 22 mai 1567.

Comme il n'avait pas eu d'enfants de son épouse Marie de Lannoy, il avait institué pour son héritière universelle Marguerite de Mérode, fille de sa sœur Mencie de Berghes et de Jean de Mérode, seigneur de Petershem. Celle-ci n'entra en possession de Walhain qu'en 1577, après la levée du séquestre dont ses biens avaient été frappés par le gouvernement espagnol.

Marguerite avait épousé en janvier 1578 Jean de Witthem, seigneur de Beersel et de Braine-l'Alleud. De cette union naquirent trois filles : Marie-Mencie, Marguerite et Ernestine. Marie-Mencie épousa Herman Vander Berghe, comte de S'Heerenberg dont elle n'eut qu'une fille, Marie-Elisabeth. Après la mort de celle-ci en 1633 sans laisser de postérité de son mariage avec Albert, comte de S'Heerenberg, tous ses biens passèrent à sa tante, Ernestine de Witthem, qui avait épousé un

⁽⁷⁾ Les Glymes de Brabant, op. cit., p. 194-195.

J. TAILLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 27-28.

W.A. VAN HAM, Het doolhuis van Bergen-op-Zoom, Spiegel der Geschiede, 1929, n°4, p. 143-148.

G. BAURIN, Les gouverneurs du comté de Namur, 1430-1704, Namur, 1964, p. 107-113.

⁽⁸⁾ J. TAILLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 28.

Les Glymes de Brabant, op. cit., p. 198-199.

W.A. VAN HAM, op. cit., p. 148.

G. BAURIN, op. cit., p. 125-127.

⁽⁹⁾ Les Glymes de Brabant, op. cit., p. 198-199.

J. TAILLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 28.

bourguignon, Claude-François de Cusance, baron de Beauvoir. En 1643, elle abandonna la propriété de ses biens à sa fille Béatrice de Cusance qui avait épousé en 1635 Eugène-Léopold, comte de Cantecroy. Devenue veuve, elle épousa secrètement Charles IV, duc de Lorraine, dont la femme légitime vivait encore. Les amours illégitimes de Béatrice et de Charles IV furent longtemps un sujet de scandale pour l'Europe. Béatrice vendit Bierbais sous Héville en 1657 à Gabriel Lefebure et céda à sa sœur Marie-Henriette la baronnie de Perwez et les seigneuries de Glimes, d'Opprebais et de Beersel en 1649, conservant Walhain et Wavre⁽⁴⁰⁾.

Les Lorraine

De son union avec Charles IV, Béatrice eut un fils, connu dans l'histoire sous le nom de Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, et une fille Anne, princesse de Lillebonne. En 1663, Béatrice fit don à son fils des seigneuries de Wavre et de Walhain.

C'est ainsi que la maison de Lorraine fit son entrée dans l'histoire de Walhain. Béatrice avait pris l'habit chez les Clarisses de Besançon où elle mourut le 5 juin 1663. Elle fut enterrée dans l'église du couvent⁽⁴¹⁾.

Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, resta attaché à l'Espagne dans ses Pays-Bas et fit une fortune rapide. Créé en 1675 grand d'Espagne de première classe, décoré de la Toison d'Or, il mérita son élévation par ses services à la guerre en qualité de général de la cavalerie aux Pays-Bas. Devenu gouverneur de duché de Milan au début de 1698, il passa par Wavre dont il était le seigneur le 24 mars où il fut reçu avec magnificence par le Magistrat et la bourgeoisie. On peut supposer qu'il fit une halte à son château de Walhain puisque le grand chemin de Wavre à Namur passait à proximité. Charles-Henri passa ses dernières années à Paris ou en Lorraine où le duc régnant, Léopold, son parent, lui céda en toute souveraineté la petite ville de Commercy, située actuellement dans le département de la Meuse, à l'est de Bar-le-Duc. A Paris, il occupait avec les siens l'Hôtel de Mayenne situé rue Saint-Antoine, dans le quartier du Marais. Il mourut le 14 janvier 1723 à

l'âge de 84 ans. Sa femme, Anne-Elisabeth de Lorraine, fille du duc d'Elbeuf, était décédée en 1714.

La sœur d'Anne-Elisabeth mourut en 1719, ne laissant que deux filles, Béatrice de Lorraine, abbesse de Remiremont, dans le département des Vosges, et Elisabeth de Lorraine, princesse d'Epinoy.

Le 27 septembre 1723, Béatrice et Elisabeth de Lorraine, en qualité d'héritières de Charles-Henri de Lorraine, prince de Vaudémont, font devant la cour féodale du Brabant à Bruxelles le relief du comté de Walhain et autres seigneuries, à savoir :

1. Le comté de Walhain comprenant la terre et le château de Walhain avec la moitié de Walhain-Saint-Paul, la moitié d'Opprebais avec une part de Tourinnes-Saint-Lambert, le Sartial à Lérinnes, le Sart proche Walhain, le village, seigneurie et biens de Glimes, la forteresse et seigneurie d'Opprebais.
2. Le village de Beaurieux sous Court-Saint-Etienne.
3. Le village de Thorembais-Saint-Trond.

Par acte du 4 avril 1739, Elisabeth de Lorraine, veuve de Louis de Melun, prince d'Epinoy, et Béatrice de Lorraine, abbesse de Remiremont, firent don à Marie-Louise de Rohan-Soubise, leur petite nièce, fille du défunt Jules-François-Louis de Rohan, prince de Soubise, à l'occasion de son mariage avec le prince Gaston-Charles de Lorraine, prince de Pons et de Mortagne, des seigneuries de Walhain et Braine-l'Alleud. L'acte de cession fut passé devant les conseillers du roi de France, Louis XV, les notaires du Châtelet, en présence du prince Louis de Lorraine, père du marié, de Béatrice de Lorraine, abbesse de Remiremont, grand-tante maternelle de la princesse de Soubise, d'Armand Gaston de Rohan, cardinal et prêtre, évêque et prince de Strasbourg, grand aumônier de France, oncle paternel de la princesse de Soubise.

Par acte du 21 juillet 1761, la princesse Marie-Louise de Rohan-Soubise, veuve du prince Gaston-Charles de Lorraine, comte de Marsan, fit cession à sa nièce Armande-Victoire de Rohan princesse de Soubise, du comté de Walhain et de la seigneurie de Braine-l'Alleud, avec réserve d'usufruit, à l'occasion de son mariage avec le prince Henri-Louis de Rohan de Guéméné.

Toute la famille de Rohan jouissait d'une immense influence à la cour de Louis XVI où la comtesse de Marsan remplit longtemps les

⁽⁴⁰⁾ CH. MERTENS, op. cit., p. 21.

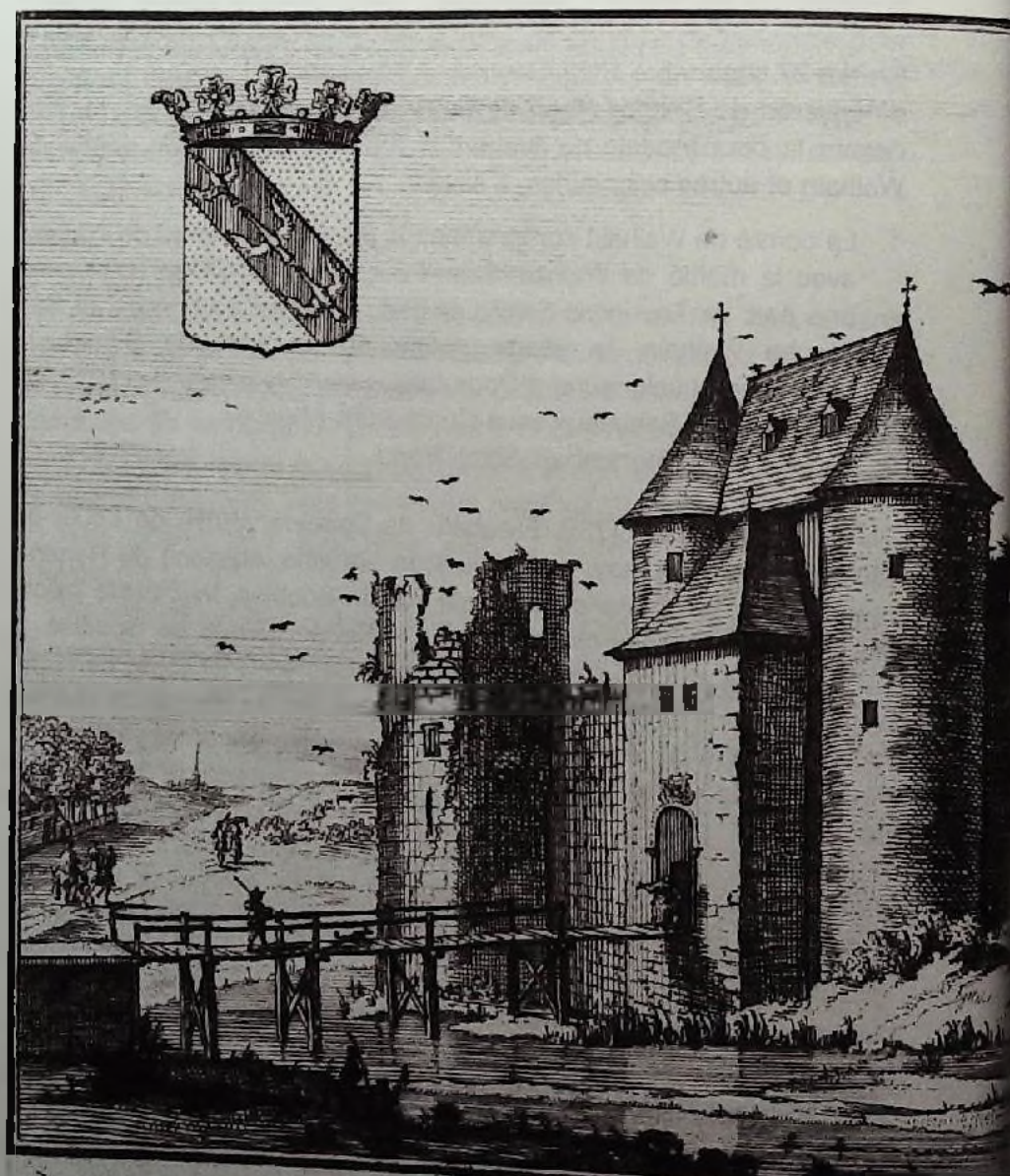
W.A. VAN HADJ, op. cit., p. 147-149.

Brune-Augud, *Son histoire d'hier et d'aujourd'hui*, Bruxelles, 1982, p. 141 et 143.

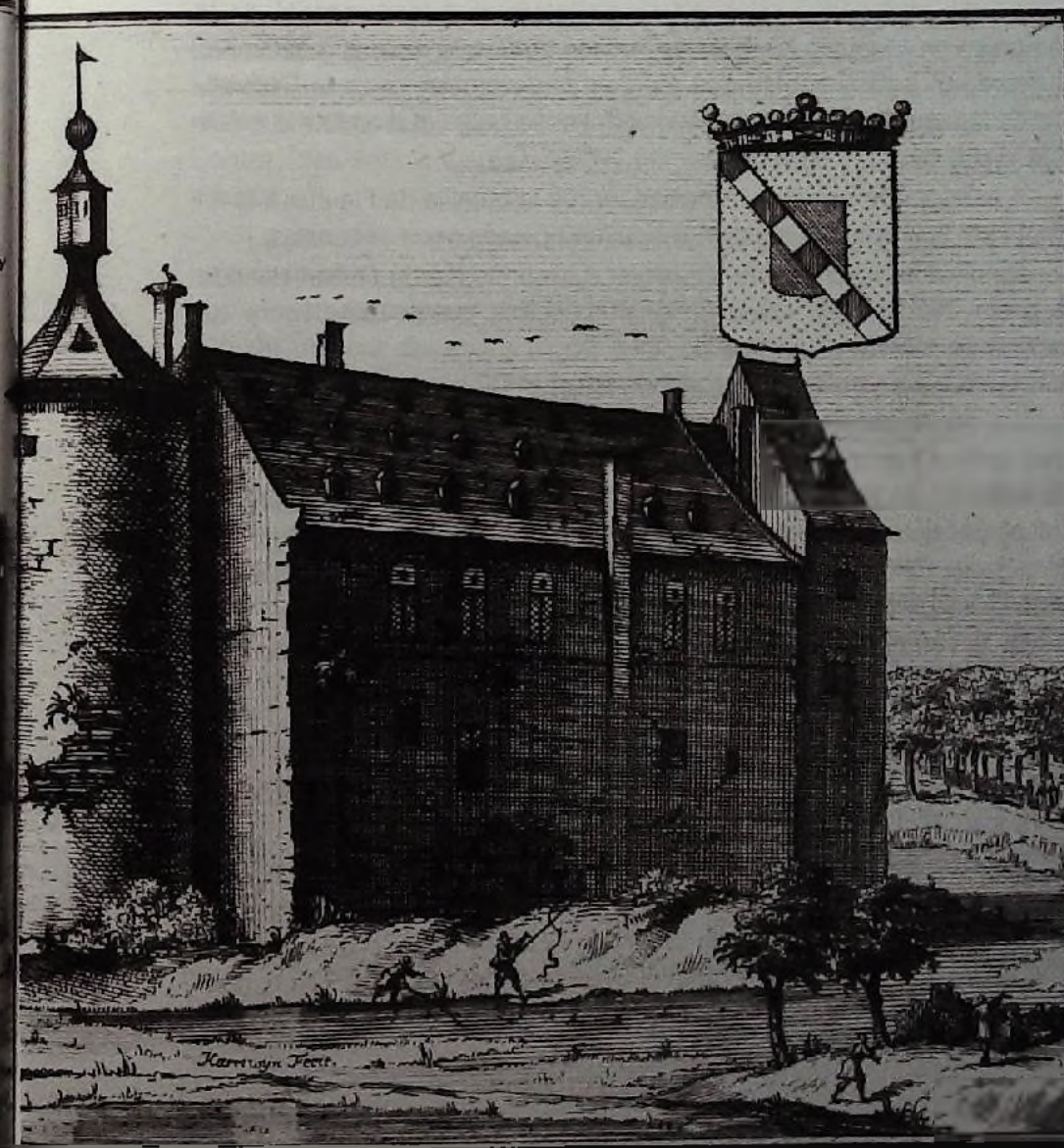
J. TABLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 23.

⁽⁴¹⁾ J. TABLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 30.

A. BENOIT, *Inscription funéraire de la duchesse (Mère de Cusance) à Besançon dans le Journal de la société d'Archéologie Lorraine et du Musée Historique Lorrain*, 32^e année, 1920, p. 10-11.



Walhain



Le château de Walhain vers 1695. Gravure d'Herrewijn.

fonctions de gouvernante des enfants de France, c'est-à-dire des enfants de Louis XVI et de Marie-Antoinette ⁽⁴³⁾.

La fin de la seigneurie

La Révolution française mit fin brutalement à la prospérité de la comtesse de Marsan. Au mois de janvier 1793, elle résidait à Bruxelles et demanda à l'assemblée des représentants provisoire de la République de la faire jouir de ses droits de citoyenne belge et d'arrêter la saisie et la vente de son patrimoine.

A la seconde invasion française, après la bataille de Fleurus à la fin juin 1794, ses domaines furent à nouveau placés sous séquestre.

Celui-ci fut levé sous le Consulat. La comtesse de Rohan décéda en mars 1803. Avec elle s'éteignait l'usufruit prévu dans l'acte de cession de 1761.

Par acte du 29 germinal an XI (19 avril 1803), sa nièce Armande Victoire de Rohan-Soubise-Guéméné, donne en bail au citoyen Jacques Ignace Van den Broucke, demeurant à Gand, pour neuf ans, tous ses biens en Belgique, notamment ceux qui composaient le domaine de Walhain, situés dans les communes de Walhain et de Sart-lez-Walhain, Saint-Paul, Perbais, Tourinnes-Saint-Lambert, Lérinnes, Thorembais-Saint-Trond, Nil-Saint-Martin, Corbais.

Le 8 ventôse an XII (28 février 1804), elle vendit à la maison de commerce établie à Tournai sous la raison de Piat-Lefebvre et fils, composée des citoyens Dominique Lefebvre, Augustin Lefebvre, Piat-Joseph Lefebvre et Léopold Lefebvre et au citoyen Piat-Lefebvre-Boucher, entre autres la terre de Walhain pour la somme de 2.000.000 de francs.

Par un partage effectué en 1808, François-Joseph Lefebvre-Boucher devint seul propriétaire de la terre de Walhain. Sa fille épousa Monsieur Crombez de Tournai. En 1883, Walhain appartenait encore à Elise Verheyden, veuve de François Crombez, demeurant à Taintignies près de Tournai ⁽⁴⁴⁾.

⁽⁴³⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 30.

A.G.R., Cour féodale de Brabant, Registres des droits de rejets, acte de l'aval du 27 septembre 1723, n° 322, f° 288-289 v°.

ID., ibidem, n° 385, f° 78 v°, acte du 4 avril 1739.

ID., ibidem, Registres des lembrevens, n° 82 à 104 v°, acte du 4 avril 1739.

ID., ibidem, Registres des recettes des droits de rejets, n° 388, f° 120-122, acte du 21 juillet 1761, et Registres des lembrevens, n° 171, f° 241-254.

La seigneurie de Walhain

Suivant un dénombrement effectué le 4 août 1440 par Antoine de Glymes, seigneur de Walhain, la seigneurie comprenait le village de Walhain, le hameau de Saint-Paul, une moitié de Perbais, une partie de Tourinnes-Saint-Lambert, le Sartial, Lérinnes, Sart-lez-Walhain, Corbais, Haize à Nil, Opprebais en partie, Thorembais-Saint-Trond, avec ses dépendances d'Odrange et de Champeal. La cour féodale comptait neuf plein fiefs et 26 petits fiefs parmi lesquels figuraient Villers-Perwin, Bonlez, des fiefs à Corbais, à Tourinnes-Saint-Lambert et à Sart-lez-Walhain ⁽⁴⁵⁾.

La gestion de la seigneurie s'exerçait sur deux plans : au plan de la juridiction et au plan des revenus et dépenses. Le pouvoir de juridiction appartenait au seigneur qui le déléguait à sa cour échevinale, composée du mayer ou maire et de sept échevins. Cette cour avait des pouvoirs très étendus car il n'y avait pas, comme de nos jours, séparation des pouvoirs. Elle s'occupait :

— de la juridiction gracieuse et contentieuse.

En juridiction gracieuse, elle s'occupait des aliénations de biens. Si un acte de vente, d'achat ou autre opération était passé devant un notaire, les parties étaient tenues, dans un délai plus ou moins long, de faire enregistrer l'acte devant la cour.

En juridiction contentieuse, elle devait juger les conflits à propos des biens-fonds et les délits mineurs. Elle avait en ce domaine la compétence de nos justices de paix. Elle effectuait aussi, sur plainte ou sur requête, des visites ou des enquêtes et en dressait procès-verbal ;

— de la gestion administrative de la seigneurie et de la communauté.

Elle édictait les ordonnances et les règlements de police.

Elle veillait au maintien de l'ordre public par l'intermédiaire des sergents.

Elle visitait régulièrement les chemins et les cours d'eau pour veiller à leur bon entretien. Elle délivrait aussi, à la demande des intéressés, des attestations ou des copies d'actes ;

— de la haute juridiction ou justice de sang.

⁽⁴⁵⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 30-31.

Rijksarchief te Gent, Archives du notaire Charles Martin de Clercq, notaire à Gand, acte du 29 germinal an XI (19 avril 1803).

L'acte d'achat de la terre de Walhain par les Piat-Lefebvre en 1804 a été détruit lors de l'incendie des archives de Tournai en mai 1940.

Archives du notaire Tombeur chez le notaire de Buriel à N1-Saint-Vincent, acte du 2 novembre 1883.

⁽⁴⁶⁾ A.G.R., Fonds des Archives Ecclésiastiques n° 14873.

Dans ce cadre, elle jugeait les délits graves comme les meurtres, les viols, les incendies volontaires, les blasphèmes et les cas de sorcellerie. Comparons la à nos cours d'assises. Elle se réunissait à la semonce du mayer qui avait procédé à l'arrestation et à l'incarcération du ou des coupables. Elle procédait à l'enquête, appliquait la torture, entendait les témoins et prononçait la sentence qui pouvait aller, selon les cas, d'une simple amende jusqu'à l'exposition au pilori, au bannissement, et à la peine de mort par pendaison.

Il existait autrefois à Walhain un pilori dressé dans les prairies du château. Tarlier et Wauters ont encore vu vers 1863 la colonne carrée qui portait des moulures renaissance et une croix de Lorraine. A la limite d'Emage, à l'endroit appelé la justice, se dressait le gibet ⁽⁴⁵⁾.

Le soir du 3 septembre 1601, deux femmes de Thorembois-Saint-Trond, convaincues de sorcellerie, furent appréhendées par ordre de Josse de Wavre, bailli et receveur du comté de Walhain. Le lendemain, elle furent incarcérées dans la prison du château de Walhain. L'instruction du procès eut lieu le 17 septembre avec application de la torture. Les deux prévenues furent condamnées à mort. L'on fit venir de Namur « le maître des hautes œuvres » autrement dit le bourreau et un confesseur. L'exécution eut lieu dans l'enceinte du château ⁽⁴⁶⁾.

Le maire et les échevins étaient choisis et nommés par le seigneur. Alors que le mayer était nommé à vie, les échevins étaient renouvelés chaque année mais, dans la pratique, certains d'entre eux conservaient leurs fonctions pendant un certain nombre d'années.

La cour féodale

Il existait aussi dans les seigneuries importantes comme celle de Walhain une cour féodale, placée sous l'autorité d'un bailli nommé à vie par le seigneur. Cette cour, composée de six détenteurs de fiefs, exerçait, comme la cour échevinale, la juridiction gracieuse et contentieuse. C'est devant elle que les nouveaux détenteurs de fiefs venaient en faire le relief et payer les droits y afférents.

Avec l'accroissement de la population, on voit apparaître à Walhain, dans le dernier quart du XVIII^e siècle, un bourgmestre, spécia-

⁽⁴⁵⁾ J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 32-33.

⁽⁴⁶⁾ J. PÉVÉS, *Deux procès en sorcellerie dans l'Wallonia*, t. 100, 1972, n° 3, p. 55-56.

lement chargé de la gestion des revenus et des dépenses de la communauté des habitants ⁽⁴⁷⁾.

La gestion de la seigneurie

Le seigneur de Walhain jouissait de droits étendus. En sa qualité de sous-avoué de l'abbaye de Gembloux, chaque habitant du domaine du monastère, en dehors de la ville et de ses faubourgs, lui devait un setier d'avoine (environ 30 kg), une poule et quatre deniers. Le receveur devait souvent user de la force publique pour assurer la perception de cette redevance ⁽⁴⁸⁾. A la fin du XVIII^e siècle, ce droit était mis en vente publique au plus offrant ⁽⁴⁹⁾.

Il jouissait du droit de mortemain. Chaque ménage, à l'exception des nobles, y était soumis. Lors du décès d'un chef de ménage, le seigneur faisait prendre d'ordinaire une vache ou une génisse, parfois un cheval, et, quand il n'y avait pas de bétail, un meuble comme un chaudron ou un coffre.



Les vestiges du château de Walhain d'après une aquarelle exécutée en 1906.

⁽⁴⁷⁾ Archives du notaire R.A. Mallrold chez le notaire de Burlet, acte du 21 décembre 1784 : Joseph Le Couturier, bourgmestre de Walhain.

⁽⁴⁸⁾ J. TARLIER et A. WAUTERS, *op. cit.*, p. 31.

⁽⁴⁹⁾ Acte du 29 décembre 1786, Archives du notaire L.J. Henry chez le notaire de Burlet à Nî-Saint-Vincent.

Le seigneur jouissait du droit de banalité pour la mouture des céréales. Tous les habitants de la seigneurie étaient tenus de moudre leurs grains à l'un des quatre moulins banaux : le moulin de l'Escaille près de Gembloux qui fut cédé à l'abbaye du lieu au XVII^e siècle contre une partie de la dîme de Walhain, le moulin de Godeupont qui, relevant de la seigneurie de Walhain, formait une enclave sur le territoire de Chastre, le moulin de Sauch à Walhain même et le moulin de Thorembais-Saint-Trond.

Il y avait sur le territoire de la seigneurie cinq franchises tavernes dont les tenanciers débitaient sans perception de droit la bière fabriquée par la brasserie seigneuriale, établie dans l'enceinte du château. Il y avait une franche taverne à Walhain, une à Baudacet, une à Thorembais-Saint-Trond, une à Tourinnes-Saint-Lambert et une « Al Haise » à Nil-Saint-Martin.

Le seigneur percevait en outre un cens sur chaque tenure ou demeure des manants mais, en raison de l'érosion monétaire, ce droit fixe avait perdu beaucoup de sa valeur au XVIII^e siècle.

Les revenus économiques

En dehors des droits précités et qui relevaient du pouvoir seigneurial sur la terre et sur les habitants, le seigneur de Walhain tirait d'importants revenus de ses biens.

- La vente des coupes de bois, principalement du bois de Buis, situé sous Thorembais-Saint-Trond, couvrant une superficie de 300 bonniers (environ 330 ha) dont le seigneur de Walhain avait déjà acheté 65 bonniers à l'abbaye de Gembloux en 1228-1230. Le bois de Buis procurait encore un autre revenu, l'affermage du droit de glandée pour les porcs des habitants.
- La vente des céréales qui représentait jusqu'à 44 % des ventes. Trois céréales sont citées dans les comptes : le froment, le seigle, et l'avoine. Elles étaient le plus souvent vendues au marché de Wavre.
- L'affermage des prés comme ceux des Boscailles, de Profondbroux et de Viveroux.
- L'exploitation des viviers pour les poissons; comme le Grand Vivier à Walhain, le vivier de l'Hermitage, les Grands et Petits Fossés du château.
- L'affermage des biens-fonds qui comprenaient : les fermes de la Basse-Cour attenante au château, de Baudacet, la cense Delstan-

che à Lérinnes sous Tourinnes et la ferme de Limelette sous Thorembais-Saint-Trond.

- La perception des dîmes à Walhain et au hameau de Saint-Paul.

Les dépenses ordinaires comprenaient les traitements du personnel : la bailli, les sergents, les échevins, les fermiers, le personnel du chenil, le fauconnier, le maître-pêcheur pour les étangs. Il faut y ajouter l'entretien des bâtiments du château ⁽⁵⁰⁾.

Le château de Walhain

Sa construction remonte, selon toute vraisemblance, dans les premières décennies du XIII^e siècle, sous les règnes de Arnoul II et de Arnoul III. A la même époque fut construite la tour fortifiée d'Alvaux sous Nil-Saint-Vincent, sur un terrain acquis par Arnoul II de l'abbesse de Nivelles.

Les Agimont consacrèrent leurs efforts à la reconstruction et à l'embellissement de leur château d'Agimont, délaissant celui de Walhain. Leurs successeurs traversèrent une époque trop agitée pour se livrer à de grands travaux ⁽⁵¹⁾.

En 1440, quand Antoine de Glymes fit le rapport de sa seigneurie, il cite « le chastial avec tour, mares et fossés doubles, basse-cour, jardin; cortil, joindant les fossés du château ⁽⁵²⁾ ».

En 1525, le château disposait d'une vaste basse-cour ou ferme.

Derrière un double fossé, une enceinte à courtines (murs joignant les tours), flanquée de six tours, entoure la haute cour ou château. La plus grosse des tours est le donjon d'habitation de section circulaire, forme unique dans nos régions où le donjon a ordinairement une forme carrée. A la courtine sud s'accroît un bâtiment rectangulaire. L'entrée du château était garnie d'un pont-levis.

Les de Berghes entreprirent de grands travaux de restauration et d'embellissement. En 1536-1537, les travaux d'entretien concernent les toitures de la salle, de la grange et des étables. L'entrée du château est complètement refaite avec voussures en briques. On répare la cheminée, la porte, les fenêtres et le toit de la ferme. Les bergeries reçoivent un grenier.

⁽⁵⁰⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 31-32.
C. ROCHERBELUX, Walhain-Saint-Paul-Le seigneur de Walhain au Bas Moyen Âge et au début des Temps Modernes, dans *Wavriensia*, L. XXXI, 1983, n° 3, p. 65-84.

⁽⁵¹⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 32.

⁽⁵²⁾ A.G.R., Fonds des Archives Ecclésiastiques, n° 14879.

En 1537-1538, on remplace l'ancien logis du bailli. Cette maison en colombage s'appuie contre la courtine. En 1539-1540, on termine le logis du bailli et on restaure complètement les étables et les écuries.

Dans les comptes de 1542-1543, on ne mentionne que des frais d'entretien pour le château proprement dit, appelé depuis 1521 l'hôtel de Monseigneur, ce qui signifie qu'il n'est plus qu'un pied-à-terre, les de Berghes préférant séjourner au Markiezenhof de Bergen-op-Zoom.

Les grands travaux commencent en 1543-1544. L'ancienne salle du Moyen Age est réaménagée. La bouteillerie et le cellier se trouvaient en-dessous. Cette salle était le lieu de réception pour le seigneur. A côté de cette salle s'élevaient la chapelle castrale, nommée le Saint Sépulture, peut-être en souvenir des croisades. La salle d'en haut et plusieurs chambres formaient l'appartement du premier étage.

En 1544-1545, les chambres et les couloirs sont crépis ou chaulés. Les ardoisiers couvrent la porte, la salle, la grange et la galerie.

La brasserie et le fournil sont remis en état dans la haute cour du château. Aux chambres, les menuisiers font portes et fenêtres à châssis. Certains encadrements de portes et de fenêtres sont refaits en pierre bleue. Les meubles sont fabriqués : lits à roulettes, sièges. Les fenêtres reçoivent leurs barreaux.

En 1563-1564, le pont-levis est renouvelé; il aura dorénavant des chaînes de fer. L'année suivante, les piles du pont et le pied du château sont réparés.

Les comptes 1565-1566 nous apprennent que le bailli habite le château en l'absence du seigneur et que la basse-cour comprend des bergeries et des porcheries.

Malgré tous ces travaux d'aménagement qui transformaient le vieux château fort du Moyen Age en une résidence dans le goût de la renaissance, le château ne fut que sporadiquement occupé par les de Bergues. Il fut délaissé par les Witthem dans le dernier quart du XVI^e siècle et abandonné par les Lorraine. Le bailli ne pouvait subvenir seul à son entretien. Le château s'est dégradé lentement au cours du XVII^e siècle et la gravure d'Herrewijn, exécutée vers 1695, nous montre clairement l'état de délabrement de la partie orientale tandis que la façade occidentale semble avoir mieux résisté aux injures du temps.

Le château fut encore occupé par le notaire Joseph Henry qui y résidait encore en 1793. En 1794, à ce que l'on rapporte, un ouragan aurait renversé ce qui subsistait des toitures. Comme elle ne furent pas



Etat actuel des ruines du château de Walhain.

réparées, cela provoqua l'effondrement des plafonds et des murs intérieurs.

Le Piat-Lefèbvre et les Crombez ne s'intéressèrent aucunement à l'entretien du château qui tomba lentement en ruines⁽²⁾.

Les événements

Peu d'événements sont à signaler. En 1421, un nommé Joes de Walhain avait envoyé ses vaches pâturer dans les bois du seigneur. Les sergents en opérèrent la saisie mais le dit Joes courut briser l'enclos où elles étaient enfermées et les ramena chez lui. Arrêté par le mayer, il en fut quitte pour payer une amende de 45 sous.

Sous le gouvernement de l'infante Isabelle, les armées passèrent en 1622 par l'ancienne chaussée romaine. Les maisons de Sart-lez-Walhain furent complètement pillées.

⁽²⁾ J. TARDIER et A. WALTERS, op. cit., p. 32.
W. LIBRETS, *Quelques comptes archiépiscopaux du XVI^e siècle (1536-1566) concernant le château et la curie de Walhain*, dans *Wavriologie*, I, XXV, 1978, nos 3-4 5, p. 49-144.
Archives du notaire L.J. Henry chez le notaire de Rurel à N.-Saint-Vincent, actes des 30 et 31 octobre 1793.

Au cours des guerres de Louis XIV, lors du siège de Namur en 1695 par les armées alliées, le maréchal de Luxembourg, dont l'armée campait aux alentours de Tourinnes-Saint-Lambert, installa son quartier général au château de la Tour à Saint-Paul.

Pendant les guerres entre le roi de France Louis XV et l'impératrice Marie-Thérèse, l'armée française campa à Walhain du 30 juillet au 15 août 1746.

Au mois d'octobre 1779, la population de Saint-Paul et des localités voisines fut décimée par une épidémie de dysenterie.

Dans la nuit du 16 au 17 juin 1815, le général Bülow arriva des environs de Liège par la chaussée romaine et campa à Baudecet. Il partit ensuite vers Wavre. Le 18 juin, le maréchal Grouchy, envoyé par Napoléon à la poursuite des Prussiens après la bataille de Ligny, s'arrêta à Walhain dans la matinée. Il prit ses quartiers chez le notaire Hollert près du vieux château. Malgré les objurgations du général Gérard, il s'en tint à ses directives et se dirigea vers Wavre au lieu de se diriger vers Waterloo. Il s'arrêta au château de la Tour à Saint-Paul et traversa Nil-Saint-Vincent et Corbais. Le soir du 18 juin, on ramena chez le notaire Hollert le général Gérard qui avait été blessé lors de l'attaque du moulin de Bierges (*).

L'époque contemporaine

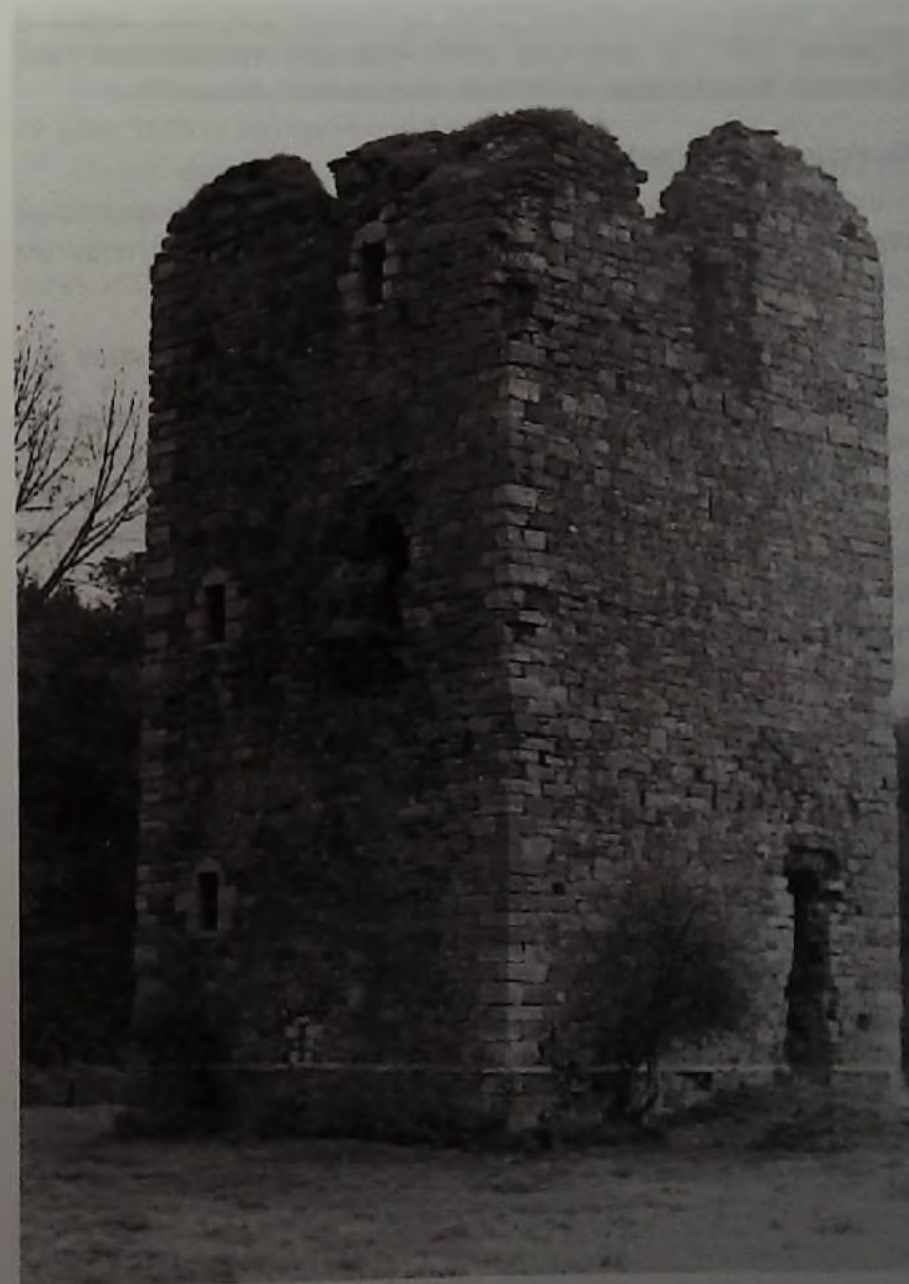
La création de la commune de Walhain

La conquête des Pays-Bas autrichiens par la France, suite à la victoire de Fleurus fin juin 1794, mettait fin à l'Ancien Régime avec la suppression des seigneuries, des cens et des dîmes. La France allait aussi réformer en profondeur les structures administratives. La réforme générale fut organisée par l'arrêté des représentants du peuple du 24 prairial an III (12 juin 1795). Aux termes de cet arrêté, les communes étaient créées avec le titre de municipalités, dirigées par un maire, assisté d'officiers municipaux qui remplaçaient les anciens échevins.

A peine les municipalités étaient-elles installées que la France procéda à une seconde réforme. Par arrêté du 14 fructidor an III (31 août 1795), le territoire de la Belgique fut divisé en neuf départements. La commune de Walhain, répartie en deux communes : Walhain avec Saint-Paul et Perbais et Sart-lez-Walhain, fit partie du départe-

(*) J. TAILLIER et A. WALTERS, *op. cit.*, p. 33-34.

ment de la Dyle, de l'arrondissement de Nivelles et du canton de Nil-Saint-Martin.



La Tour d'Alvaux à Nil-Saint-Vincent.

Le 19 pluviôse an X (8 février 1802), le canton de Nil-Saint-Martin fut supprimé et les deux communes de Walhain et de Sart-lez-Walhain furent rattachées au canton de Perwez. Un arrêté royal du 1^{er} mars 1822 a réuni les deux communes existantes.

La fusion des communes a fait de Walhain-Saint-Paul, depuis le 1^{er} janvier 1977, la commune pilote englobant Walhain-Saint-Paul, Tourinnes-Saint-Lambert et Nil-Saint-Vincent-Saint-Martin ⁽⁵⁵⁾.

Quelques événements

Ayant en vue de nous consacrer à l'histoire de la seigneurie de Walhain, nous nous limitons à quelques événements qui nous ont semblé digne d'intérêt.

Les fêtes de septembre

Nous avons actuellement les fêtes de Wallonie. Au siècle passé, on célébrait aussi les glorieuses journées de septembre 1830.

Le 23 septembre 1834, le conseil communal de Walhain, considérant qu'il est nécessaire de déterminer le mode suivant lequel seront célébrées en cette commune les journées de septembre, décide que la fête sera annoncée par le son des cloches en commençant le 23 de ce mois à midi et jours suivants. Le 25, il sera célébré à 9 h. du matin en l'église de cette commune un service solennel en l'honneur et pour le repos des braves morts et combattants pour la cause nationale dans les journées de septembre 1830.

Les pierres tombales anciennes de l'église de Walhain

L'association des Amis du Vieux Château s'est employée à sauver deux pierres tombales anciennes en les mettant en bonne place et de manière solide.

Le 8 février 1861, le conseil communal de Walhain discuta de l'agrandissement éventuel de l'église de Walhain. Après délibération, il accorda à la fabrique un subside de 150 f. à l'effet de relier solidement la tour avec le vaisseau de l'église aux endroits crevassés et de relever contre les parois de l'église quatre pierres tumulaires du XVI^e siècle.

Tarlier et Wauters ont vu en 1864, au bas de la tour de l'église, de

⁽⁵⁵⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, op. cit., p. 18 et 19.

chaque côté de la porte d'entrée, deux dalles tumulaires qui se trouvaient, disent-ils, à l'intérieur de l'église et qu'on a enlevées quand on a refait le pavement en 1862.

L'une de ces dalles est consacrée à la mémoire de Joachim de Termonde qui était seigneur de Sart-Messire-Guillaume sous Court-Saint-Etienne et bailli du comté de Walhain.

Il avait épousé Jeanne Van Neez dite Lambrechts. Il mourut le 22 juillet 1536 et son épouse le 31 juillet 1564.

L'autre dalle rappelle le souvenir du quatrième fils de Joachim, Antoine de Termonde, bailli de Walhain, qui avait hérité à la mort de son père en 1536 de la seigneurie de Sart-Messire-Guillaume. Il mourut après 1559 ⁽⁵⁶⁾.

Les Wallons du Wisconsin

Au mois de juillet 1985, une délégation de Walhain est partie au Wisconsin (U.S.A.) pour rencontrer les descendants des émigrants du XIX^e siècle. Elle emportait dans ses bagages une réplique fidèle des géants de Walhain: D'Jonsef d'Amérique et Quiquine del Vi Tchestia.

Un journal rédigé en néerlandais et paru dans le journal « Annoncenblad van Overijse » du 14 avril 1889 nous relate la visite des émigrants de 1855 à leur village d'origine. En voici la teneur.

Après 35 ans

Voici 35 ans, quelques familles, originaires de Walhain-Saint-Paul, sont parties pour l'Amérique. Ces familles se composaient de personnes d'âge mûr, de jeunes mariés et d'enfants. Ces jours-ci, le village de Walhain a revu un certain nombre de ces émigrants. Parmi ceux-ci se trouvait une accorte femme qui, à l'âge de 10 ans, avait suivi ses parents en Amérique. Elle s'y maria, fonda une famille et se trouva avec son époux à la tête d'une ferme de 90 ha dans l'Etat du Wisconsin. Ses parents vivent encore.

Grande fut la joie de la population de Walhain en revoyant ces vieilles connaissances et non moindre celle de ces derniers, quand ils purent voir encore une fois leur sol natal.

Beaucoup de leurs vieux amis et connaissances n'étaient plus mais

⁽⁵⁶⁾ J. TARLIER et A. WALTERS, op. cit., Canton de Wavre, Bruxelles, 1988, Court-Saint-Etienne, p. 131.

il les reconnurent dans les traits de leurs enfants. Il y eut des scènes émouvantes lors des retrouvailles. L'on entendait dire partout : « Celui-ci ou celui-là vit-il encore » « Comment va un tel ou un tel » ? A un jeune homme dont le père était mort, un émigrant dit : « Ton père n'est plus, n'est-ce pas mon ami, mais je le reconnais dans ton visage franc et honnête, viens, laisse-moi t'embrasser. Il était mon compagnon d'école et de jeu et nous étions toujours ensemble. »

Quand on demandait à ces braves gens comment cela s'était passé là-bas depuis leur départ, ils répondaient : « Beaucoup d'entre nous sont venus de si loin qu'ils peuvent vivre décemment mais cela a coûté beaucoup d'effort. On n'est jamais trop paresseux en Belgique pour travailler mais, en Amérique, il faut encore beaucoup plus de travail et de sueur. Là-bas, on doit tout faire soi-même car on n'a pas de salaire. Et dans les premiers temps, il fallait parfois marcher pendant 11 heures pour amener notre grain au marché contre un prix fort bas. Nous avons souvent été dans le besoin. »

Après avoir passé quinze jours dans leur village natal, ces braves gens sont repartis, accompagnés par toute la population de Walhain, musique en tête. Ils dirent adieu pour toujours à leur mère patrie, à leur cher lieu de naissance qu'ils avaient voulu revoir encore et le quittèrent pour toujours.

C'est sur cette note sentimentale que nous terminons ce survol de l'histoire de Walhain.

L'Histoire, le temps passé

Citations

par Jean Pierre VOKAER

« Sur le manteau de la cheminée, une pendulette ancienne sonna vingt-deux heures. Cet instrument de mesure du temps symbolisait à lui seul l'Histoire, car chaque seconde écoulée entra à l'instant même dans le domaine du passé. »

J.P.V. « La mémorable nuit », nouvelle inédite.

Interroger le passé, c'est-à-dire l'Histoire, correspond à une sorte de besoin intellectuel.

D'instinct, l'homme cherche à s'expliquer l'origine d'une coutume, il remonte aux sources d'une tradition, il veut déterminer les causes premières d'un événement, la curiosité le pousse à connaître l'auteur d'une œuvre d'art ancienne.

L'Histoire est une forme d'humanisme qui nous concerne tous, car le souvenir éclaire l'actualité et l'explique à travers les erreurs et l'ignorance d'autrefois. Il nous apporte ainsi de bonnes raisons d'espérer et stimule notre espoir dans l'avenir. Grâce à lui, nous parvenons à assurer la pérennité de ce qui vaut d'être sauvé de la perte et de l'oubli.

« L'objet de l'Histoire, a écrit Carlo Bronne, est l'homme. C'est pour ce motif que l'Histoire a des lecteurs et des lectrices aussi fervents que les lecteurs de romans. » (« Les roses de cire »)

Nous avons cité, par ailleurs (1), l'éloge émouvant de l'Histoire, prononcé par Camille Jullian, de l'Académie française, lors de sa première leçon au Collège de France.

D'autres auteurs ont célébré la valeur morale, utilitaire, formatrice et combien exaltante de la connaissance de l'Histoire. Pour Ernest Renan, « les hommes de progrès sont ceux qui ont comme point de départ un profond respect du passé. » (« Sélection », juillet 1973)

(1) essai de recherches généalogiques. J.-P. Vokaer, « Filiation Walhainoise », n° 208, juin 1975

« Renan reprochait à Hugo de ne pas aimer l'Histoire. Cela crée, disait-il, une énorme lacune dans ses jugements. » (Roger Martin du Gard, « Notes sur André Gide ») C'est aussi l'opinion de Léon Jeune-homme, qui affirme : « Le manque total de connaissances historiques fausse bien des jugements. »

D'après Charles Gerber, « il n'y a rien de plus stérile et de plus fécond à la fois que l'étude du passé, suivant le point de vue auquel on se place, selon la disposition d'esprit qu'on y apporte. On peut y découvrir matière à se décourager totalement et on peut aussi y trouver, en même temps, les raisons d'espérer qui vont décupler nos énergies ».

Faut-il voir la confirmation de cette boutade, par Carlo Bronne, quand il écrit : « La tâche de l'historien consiste à faire un ensemble vrai, avec des faits qui ne sont vrais qu'à demi ». (« Profils perdus — Cœurs retrouvés? »)

Valeur utilitaire de l'Histoire, disions-nous plus haut, oui, par le sens que donne l'Histoire aux événements actuels. Selon Carlo Bronne encore, « les Mémoires et les Souvenirs, en remuant le temps passé, éclairent le temps présent, parce qu'il n'est pas d'événement politique important qui ne trouve son explication aujourd'hui dans les erreurs d'autrefois... » Le même auteur insiste, nous citons : « L'Histoire a pour but d'apprendre à gouverner ». (« Les roses de cire »)

G. Sanrayana confirme en disant : « Celui qui ne veut pas se souvenir du passé se condamne à le voir se reproduire ».

Anatole France exprime une opinion semblable dans « Le Livre de mon Ami » : « Ce n'est qu'avec le passé qu'on écrit l'avenir ». Ce qui démontre que l'Histoire n'est pas une science morte. Et Henri Pirenne l'a fort bien défini en déclarant : « Si j'étais antiquaire, j'aimerais les vieilles choses; mais je suis historien, c'est pourquoi j'aime la vie ».

Maurice Barrès et Carlo Bronne insistent sur l'intérêt que nous avons raison de porter à la petite Histoire : « Il y a des faits locaux, chargés d'âme, dit le premier, qui restent en dehors de l'Histoire, seulement parce que personne n'est là pour les écrire ». Et le second : « D'aucuns méprisent l'anecdote et l'Histoire événementielle. Ils ont tort. Oublier la fistule de Louis XIV, le visage grêlé de Mirabeau, le cancer de Napoléon, la pierre d'Erasmus, c'est rejeter une des causes de leur comportement et par voie de conséquence, un des rouages de la mécanique universelle que peut enrayer un grain de sable ». (« Le Soir » du 18.2.73)



La maison du Dr. Depreter, rue Victor Gambier, à Uccle, qui donna asile à l'exilé français Raspail, en 1857 et que fréquenta Victor Hugo (à l'arrière plan). (Illustration de l'auteur.)

Quant à Georges Duhamel, il traduit notre penchant pour la découverte historique par cette vérité : « Il n'est qu'un travail pour les hommes : arracher quelque chose, si peu que ce soit, à la destruction et à l'oubli ».

Au cours d'une conférence donnée le 21 janvier 1957, au Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, sous le titre « L'écrivain, témoin de son temps », le même auteur déclara : « L'historien est le romancier du passé, le romancier est l'historien du présent ».

Dans « Le Chant de Bernadette », Frans Werfel donne une définition très poétique de l'Histoire : « L'Histoire n'est que la réfraction de l'éternité dans l'eau courante du temps ».

Et voici une citation qui nous ramène de la poésie à des réalités encore proches. Elle est de Willy Brandt, parue dans « Sélection » de juin 1972 : « L'Histoire nous apprend que, s'il suffit d'un homme pour déclencher une guerre, il faut les efforts de tous pour assurer la paix ». Une autre définition de l'Histoire, de Carlo Bronne, dans son livre « Les roses de cire » : « L'Histoire est la mémoire des peuples ». Puissent ceux-ci s'en souvenir!

Enfin, cette sentence toute de sagesse, d'Alain Decaux : « L'Histoire contemporaine ne doit s'écrire qu'au crayon ». (« Sélection », octobre 1969)

Le commentaire d'événements politiques chiliens, par la radiodiffusion, nous a permis de saisir au vol cette réflexion pertinente : « Les événements politiques peuvent arrêter le temps momentanément, mais on n'arrête pas le cours de l'Histoire ». Personnellement, plus je lis les journaux, plus je suis porté à m'intéresser à l'Histoire locale et régionale.

L'amour des vieilles choses, oui, et des vieux livres aussi, a fait écrire par Herman Lays, dans « Zonder protest » (Uitg. Davidsfonds-Leuven, p. 35) : « La poussière des livres est la poussière des siècles révolus ».

A propos de « vieilles choses », voici une citation qui n'exclut pas l'humour : « Epousez un archéologue, plus vous vieillirez, plus il vous trouvera du charme ». Elle est de la romancière anglaise Agatha Christie (1891-1976).

Pour terminer, voici un petit florilège de citations ayant l'Histoire comme thème. Nous l'offrons bien cordialement à la méditation et à l'appréciation des Lectrices et des Lecteurs du « Folklore brabançon ».

« Il n'y a rien de vivant qui ne soit emprunté au passé ». Michel Gielen, directeur musical de l'Orchestre national de Belgique.

« Rien ne se crée sans antécédents. Pas de construction sans fondations. On n'invente pas tout. Se priver de l'acquis de vingt siècles, quand on a vingt ans, c'est agir comme si l'on en avait cinq ». Carlo Bronne (« Le Soir », 5.1.76).

« Le passé est la seule chose dont nous soyons sûrs ». Michel de Ghelderode (« Uccle et ses bourgmestres », dans l'avant-propos de Jean Francis).

« Toute Histoire est toujours contemporaine, disait Benedetto Croce, entendant par là qu'on juge les choses du passé à travers celles du présent ». Carlo Bronne (« Le Soir », 2.6.74).

« L'Histoire est une science humaine, c'est-à-dire incertaine; c'est un art qui recourt à des méthodes de plus en plus scientifiques », remarque M. Jacques Godechot, doyen de la Faculté des Lettres de Toulouse jusqu'en 1971. Carlo Bronne (« Le Soir », 2.6.74).

« Si le présent nous prend toujours au dépourvu, c'est faute de connaître le passé et d'y avoir réfléchi ». G.M. Trevelyan (« Sélection », 8.76).



Vieilles pierres à Forest : la fontaine Saint-Denis (1379), l'Abbaye (XIIe siècle), l'église Saint-Denis (1105). (Illustration de l'auteur).

« Ceux qui ne comprennent pas l'Histoire sont condamnés à la revivre ». X (« Le Soir », 25.8.77, p. Spéc. vacances).

« En Histoire, on ne fait jamais que du provisoire ». Jean Stengers (« Léopold III et le gouvernement », p. 8).

« Tout être, à l'âge adulte, est plus ou moins irrigué par les sources fraîches de son enfance, relié par mille fibres sensibles au terreau secret de sa patrie ». Henri Troyat (« Catherine la Grande »).

« Il faut, pour créer du nouveau, s'appuyer sur beaucoup de choses anciennes. Le présent s'évanouit, dès qu'on le coupe du passé ». T.S. Eliot, poète anglais, cité par H. Bordeaux dans « Vie, mort et survie de saint Louis, Roi de France ».

« Préparer l'avenir, c'est fonder le présent et, sans doute, se souvenir du passé ». Noëlla Thirlart (« Pourquoi Pas? », 10.7.85).

« Il n'y a pas d'avenir sans un regard sur le passé. Il n'y a pas de fils sans père et mère. Tout s'enchaîne : l'héritage est en nous, il nous possède, nous influence. On ne crée rien sans savoir ce qui fut créé auparavant ». Maurice Béjart, à Epidaure (« Le soir », 20.6.85, cité par Albert Burnet).

« L'Histoire n'est qu'une répétition des mêmes faits appliqués à des hommes et à des temps divers ». (Extrait du tome II des « Mémoires d'outre-tombe », de Chateaubriand).

« L'intensité avec laquelle on vit soi-même un événement peut créer des distorsions de vérité inconscientes dans leur relation historique ». Guido Van Damme (« Le Soir », 13.12.84).

« L'Histoire est un roman qui a été ». Edm. et J. de Goncourt, cité par Maurice Druon dans « Le Roi de Fer », vol. I des « Rois Maudits ».

En espérant que cette accumulation de citations n'aura pas ennuyé nos lecteurs, nous concluons par notre philosophie personnelle de l'Histoire. Notre devise? Sauver quelque chose de l'oubli et en faire bénéficier autrui, sans rien en attendre. Quand la jeunesse est loin, la bonne santé s'en va de même. Reste l'étude de l'Histoire mais, comme le dit M. Jouhandeau dans « Le Soir » du 22.10.85, pour supporter sa propre Histoire, chacun ajoute un peu de légende).

Ambroise Bierce (1842-1914), écrivain et journaliste américain, a écrit que la citation est l'action de répéter de façon erronée, les mots d'un autre. Nous croyons ne pas être tombé dans ce travers! Mais nous avons l'humilité de reconnaître la faiblesse que nous rappelle Chamfort, le philosophe chagrin : « La plupart des faiseurs de recueils de vers ou de bons mots ressemblent à ceux qui mangent des cerises ou des huîtres, choisissant d'abord les meilleures et finissant par tout manger ».

Marilles à travers les âges Du paléolithique au moyen âge

par J. et L. MERCENIER

* Les pièces décrites sont conservées dans les collections de J. et L. Mercenier, de Godfrin de Marilles et du Musée du Cinquantenaire de Bruxelles.

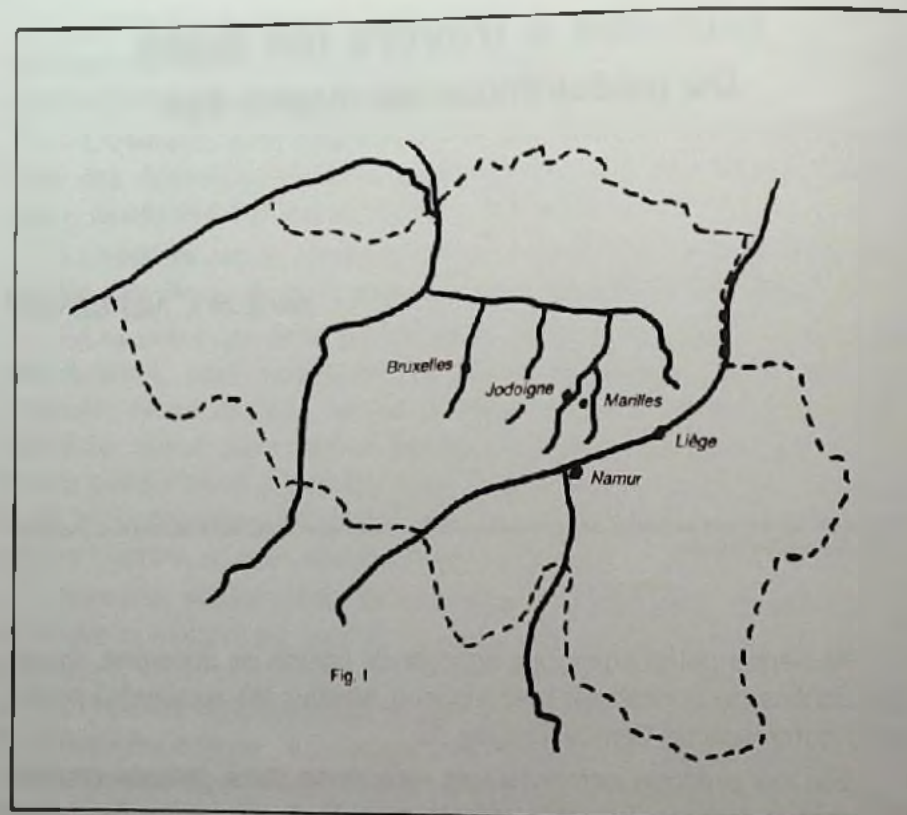
Ancienne petite commune agricole du canton de Jodoigne, située aux confins de la Hesbaye brabançonne, Marilles fait aujourd'hui partie de la commune de Orp-Jauche (fig. 1).

Elle est presque complètement recouverte d'une épaisse couche de limon hesbayen. Le sable affleure au N-O du village aux lieux-dits « Bois de Brune » et « Bois Fosses aux Pierres »; à l'Est au lieu-dit « Mossembais ». Son sous-sol recèle du grès landenien qui a été exploité à ciel ouvert aux deux endroits précités : « Bois de Brune » et « Bois Fosses aux Pierres ».

La derle a été extraite en grande quantité au « Bois Corbu », à l'« Arbre Marchand », au « Bois des Diellières », au « Bois du Bustlau », etc., pour alimenter les deux tuileries locales : les tuileries Haccourt et Purnelle. Cette dernière était située au « Bois Corbu ». La derle blanche ou kaolin a été extraite au Nord du village pour servir aux poteries de Tirlemont et de Louvain jusqu'en 1930. Enfin, chose remarquable, cette derle a déjà été employée par les tuiliers gallo-romains, comme le prouve la découverte d'un complexe de fours de cette époque à « Mossembais ».

Nous reprenons ci-dessous certains passages de Tarlier et Wauters sur l'histoire ancienne de Marilles (1).

(1) J. TARLIER et Alph. WAUTERS. *Géographie et histoire des communes belges. Province de Brabant. Canton de Jodoigne*, Bruxelles, 1872 (éd. anst. 1963), p. 250.



« Le village de Marilles et le hameau de Nodrange... paraissent dater d'une époque très ancienne, car, à proximité de la cure et dans ce qu'on appelle « Les Enclos » on a retrouvé d'anciennes substructions.

Une très grande villa ou une réunion d'habitations doit avoir occupé le lieu appelé « Mossembais » où, sur un espace de 40 hectares environ, on rencontre en grande abondance du ciment, des morceaux de briques, des tuiles à grands rebords, etc. Le blsiaieul du clerc actuel, qui est fort âgé... y trouva en travaillant la terre, de belles monnaies, qu'il vendit à Tirlemont à prix très élevé. Des débris de tout genre se rencontrent dans un terrain de 3 hectares appartenant aux pauvres et un bien communal d'une étendue de 50 ares.

Ce qu'on appelle « Mossembais » est un vallon entouré de hauteurs de tous côtés sauf du côté nord... Le chemin du Tiège ou de Jauche à Op-Heylissem, longe vers l'est cet emplacement, qui est traversé par le chemin de Nodrange à Jauche-le-Male... Selon les traditions... les débris que nous signalons ici appartiennent à une vieille abbaye ou maison de l'ordre du Temple...

A l'O-N-O de Marilles, dans les prairies qui bordent le ruisseau de Brehen, on aperçoit une éminence factice de forme oblongue dont la circonférence mesure plus de 60 mètres. Elle a encore 10 mètres de haut environ et était autrefois bien plus élevée... mais jamais elle n'a été fouillée. On pourrait supposer que ce monticule a été élevé pour l'établissement d'une forteresse, si le nom qu'il porte n'évoquait plutôt des souvenirs funéraires. On l'appelle « la Tombe » (« Ahanière del Vieille Courte, près le pré del Tombe », 1760).

Signalons ici ce fait curieux qu'un peu plus à l'Ouest, dans les dépendances de la ferme de Brehen, a existé le cimetière de Brehen, où Jean Solis de Perwez, fut encore enterré le 1^{er} août 1691. Quel était ce cimetière? Aucun document n'en explique l'origine, ne mentionne même l'existence, à Brehen, d'un oratoire chrétien, tandis que d'anciens actes parlent du « Pré des Cippes »; or un cippe, chez les Romains, c'était un petit monument funéraire où l'on déposait les cendres d'une personne décédée. Par une coïncidence singulière, on trouvait à quelque distance le « Busteau », nom qu'il est fort difficile de ne pas dériver du mot latin « bustum », par lequel on désignait un lieu où l'on érigeait le bûcher servant à brûler les restes des morts...

Il existait encore deux petites tombelles, hautes de deux mètres et demi seulement, au « Champ des Bruyères », dans la propriété de M. de Lathuy, de Gembloux. En les déblayant, vers l'année 1851, on a mis au jour des vases et d'autres antiquités.

PREHISTOIRE

Période paléolithique

Nous avons découvert au lieu-dit « Pré des Cippes », Section A, parcelle n° 330 du plan Popp, divers artefacts localisés sur quelques mètres carrés de ce terrain caillouteux. Nous avons dessiné l'un d'eux (Pl. I, fig. 2). Il s'agit d'un éclat levallois ayant servi de racloir, en silex blanc jaunâtre, à talon facetté; il porte de nombreuses cupules de gel.

Au lieu-dit « Gros Ploppe », Section B, dans la parcelle n° 137 du plan Popp, derrière notre propre maison, dans le cailloutis, nous avons trouvé un éclat levallois ayant servi de racloir, en silex blanc marbré (Pl. I, fig. 3).

Nous avons ramassé d'autres éclats autour du « Bois de Brune ».

Période épipaléolithique-mésolithique

Au lieu-dit « Prédécipe » dans la parcelle cadastrée Section A, n° 354 de Popp, nous avons ramassé un nucleus (h = 47 mm) en silex gris foncé (Pl. I, fig. 4) à un plan de frappe, sur lequel on a pris des lamelles sur toute la périphérie. Il s'agit d'une découverte isolée.

Le « Bois Fosses aux Pierres » a lui, livré les deux pièces suivantes :

1. Lamelle en quartzite de Wommersom, à pointe récurrente (Pl. IV, fig. 5). Parcelle 46, Section A du plan Popp.
2. Eclat laminaire en silex brun clair, à deux encoches et gibosité. Parcelle n° 49i, Section A du plan Popp (Pl. IV, fig. 6).

Période néolithique

« Bois Bruyère »

Lame en silex gris clair d'Orp-le-Grand. Nombreuses esquilles d'utilisation sur les deux arêtes (Pl. IV, fig. 7). Section A, parcelle n° 682.

Lame en silex gris clair d'Orp-le-Grand. Esquilles d'utilisation sur les deux arêtes (Pl. IV, fig. 8). Parcelle n° 682, Section A.

Grand racloir en silex gris clair d'Orp-le-Grand. Il a été taillé dans un éclat large et mince (Pl. II, fig. 9). Section A, parcelle n° 680. Epaisseur max. : 16 mm.

Grattoir très épais en silex gris très clair d'Orp-le-Grand (Pl. II, fig. 10). Section A, parcelle n° 682. Epaisseur max. : 27 mm.

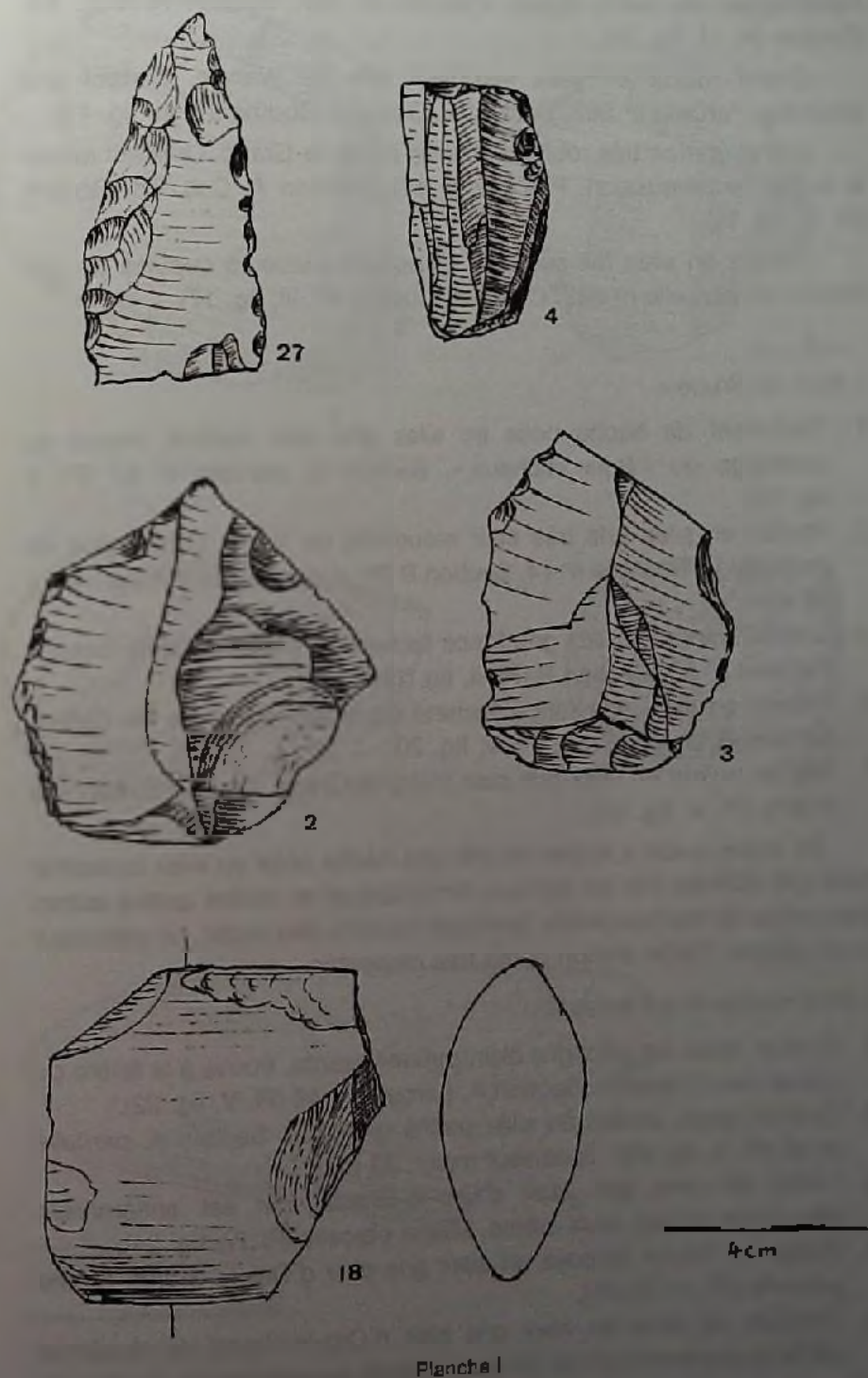
Petit couteau en silex gris clair d'Orp-le-Grand avec arête droite denticulée et retouches inverses (Pl. IV, fig. 11). Section A, parcelle n° 682.

Lame en silex gris clair retouchée sur les deux arêtes et portant de nombreuses retouches inverses (Pl. IV, fig. 12). Section B, parcelle n° 606.

Nous avons trouvé dans cette parcelle n° 606 deux tranchants de hache polie en silex.

Galet local soigneusement évidé intérieurement; il ne nous a pas été possible de fixer ni l'usage, ni la chronologie de ce document archéologique trouvé en surface (Pl. III, fig. 13). Section A, parcelle n° 682. Cet objet énigmatique se trouve dans les collections de notre ami Ed. Godfrin de Marilles.

Polissoir fait d'une plaquette en grès psammite d'un centimètre d'épaisseur, polie sur toute sa surface; outil très courant dans les sites



néolithiques de notre région. Parcelle n° 682, Section A. Coll. Ed. Godfrin (Pl. III, fig. 14).

Grand racloir en silex semblant être de Wansin, portant une encoche. Parcelle n° 682, Section A. Coll. Ed. Godfrin (Pl. III, fig. 15).

Grand grattoir très robuste en silex d'Orp-le-Grand. On a fait sauter le bulbe de percussion. Parcelle n° 682, Section A. Coll. Ed. Godfrin (Pl. III, fig. 16).

Grattoir en silex fait sur éclat et portant plusieurs cupules de gel. Section A, parcelle n° 692. Coll. Ed. Godfrin (Pl. III, fig. 17).

« Bois de Brune »

1. Tranchant de hache polie en silex gris clair marbré, trouvé au voisinage du « Bois Michaux ». Section B, parcelle n° 67 (Pl. I, fig. 18).
2. Racloir en silex gris très clair moucheté de blanc. Gros bulbe de percussion. Parcelle n° 14, Section B (Pl. V, fig. 19). Épaisseur max. : 12 mm.
3. Grattoir mince en silex gris foncé tacheté de blanc, de belle facture. Parcelle n° 53, Section B (Pl. II, fig. 19bis).
4. Racloir en silex gris foncé tacheté de blanc; présence de cortex. Section B, parcelle n° 2 (Pl. V, fig. 20).
5. Racloir pointe en silex gris clair d'Orp-le-Grand. Section B, parcelle n° 61b (Pl. V, fig. 21).

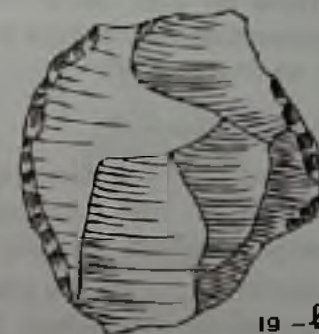
En outre, nous y avons récolté une hache polie en silex complète mais fort abîmée par les travaux de culture et au moins quatre autres tranchants de haches polies, quelques racloirs, des nuclei, un percuteur et un perçoir. Cette station paraît très dispersée.

« Bois Fosses-aux-Pierres »

1. Grattoir épais en silex gris clair, patine luisante, trouvé à la lisière du « Bois des Chênes ». Section A, parcelle n° 48 (Pl. V, fig. 22).
2. Grattoir épais caréné en silex patiné gris brun. Section A, parcelle n° 48 (Pl. II, fig. 23). Épaisseur max. : 23 mm.
3. Lame en silex gris clair d'Orp-le-Grand. Elle est entièrement retouchée sur les deux arêtes. Même parcelle (Pl. IV, fig. 24).
4. Pointe de flèche foliacée en silex gris clair d'Orp-le-Grand. Même parcelle (Pl. IV, fig. 25).
5. Tronçon de lame en silex gris clair d'Orp-le-Grand de régularité parfaite provenant d'une lame de facture exceptionnelle. Section A,



9



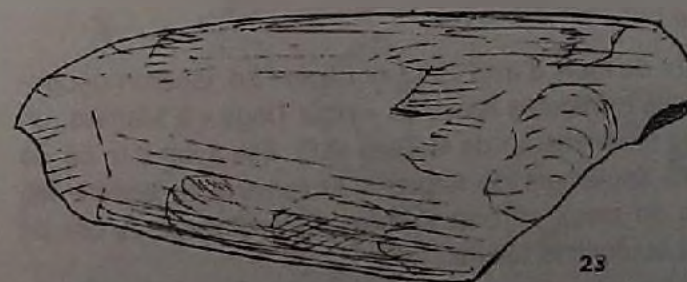
19 - bis.



19



23



23



Planche II

parcelle n° 49i (Pl. IV, fig. 26). Epaisseur : 6 mm.
 6. Pointe en silex blanc retouchée sur les deux faces. Il s'agit vraisemblablement d'une pointe d'arme de jet. Section A, parcelle n° 48 (Pl. I, fig. 27).

Trouvailles isolées

Hache polie en silex gris très clair presque intacte trouvée en bordure de la « Voie de Hannut » derrière la ferme Bauwin Henri à Nodrengne. Section B, parcelle n° 182a (Pl. II, n° 28).

Hachette polie en silex gris clair trouvée dans le jardin de la maison V^e Duchêne-Gramme Ernest. Section B, parcelle n° 439a. Cette pièce nous a été remise par M. Léon Neu qui occupe la maison en qualité de locataire (Pl. IV, fig. 29).

Nous avons trouvé au Nord de la chapelle des Affligés au « Pré des Cippes ». Section A, parcelle n° 354a de Popp, une hache polie en silex, fort abîmée par les travaux de culture ainsi qu'un grattoir.

AGE DES METAUX

Age du Bronze

Nous n'avons rien découvert, jusqu'à présent, à Marilles pour cette période.

Age du Fer

Période du Hallstatt : néant.

Période de la Tène :

Dans le courant du mois d'avril 1963, notre ami Ed. Godfrin découvrait dans une de ses propriétés située au « Haut Tiège » à Marilles, un fond de cabane de l'extrême fin de la Tène III (?). Elle avait 3 m 58 de longueur et 1 m 40 seulement de largeur. On remarquait encore les traces d'une série de pieux en bois formés de rondins de 10 cm de diamètre servant à soutenir la toiture.

De nombreux tessons de poteries y furent récoltés sans que nous ayons pu reconstituer un seul vase. Toutes ces poteries ont été faites à la main. Il n'y a pas d'anse de préhension, ni de mamelon; la couleur de la poterie est noir grisâtre. Quelques tessons sont décorés au trait, un seul au doigt, la plupart au peigne fin. Beaucoup de ces vases ont des

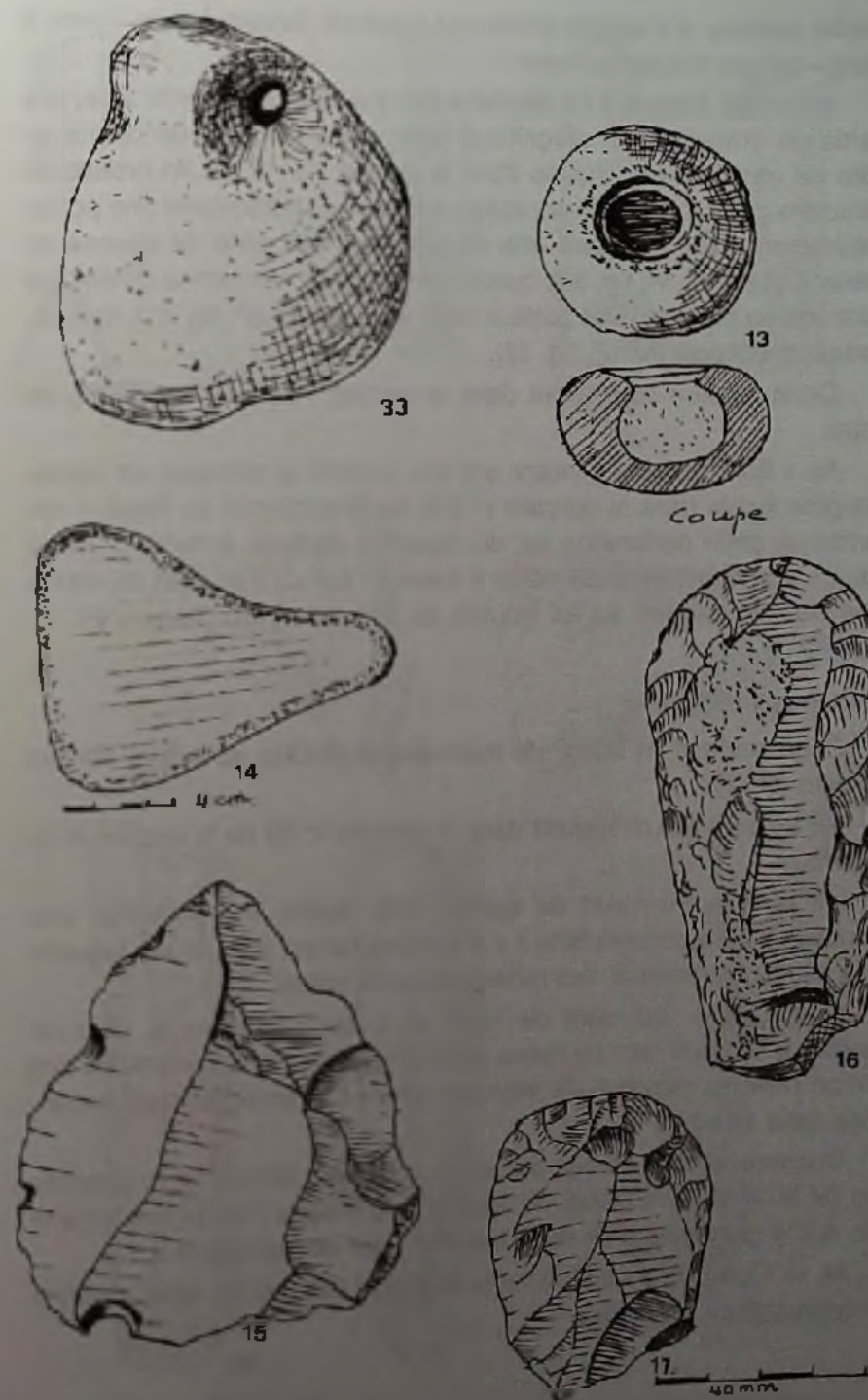


Planche III

profils carénés. Il s'agit de pièces de vaisselle, casseroles ou « pots à cuire » belges d'usage courant.

Au « Haut Tiège », il fut récolté aussi une fusaïole en terre cuite, une partie de bracelet d'un magnifique bleu cobalt, décoré de points en pâte de verre jaune incrustés dans la masse; une fibule en bronze de caractère gallo-romain; divers objets en pierre et notamment une pointe entièrement polie semblant être un aiguiseur; une série de pesons de métier à tisser (Pl. V^e, fig. 30); quatre haches polies en roches différentes dont une en phanite. Des outils en fer : couteau (Pl. V^e, fig. 31), faucille, barres monétaires (Pl. V^e, fig. 32).

Cette cabane se trouvait dans la section A, parcelle n° 506k de Popp.

Au « Bois Bruyère », notre ami Ed. Godfrin a ramassé un caillou d'origine locale dans la parcelle n° 682 de la section A de Popp. Il est perforé et cette perforation est de régularité parfaite. A notre point de vue, il s'agit d'un peson de métier à tisser à l'âge du Fer; il est de même style que les pesons en tuf trouvés au site du « Haut Tiège » (Pl. III, fig. 33).

Période gallo-romaine

Découverte d'un trésor de monnaies à Marilles au « Bois Fosses aux Pierres » (7).

Ce trésor a été découvert dans la parcelle n° 50 de la section A du plan Popp.

« Il nous reste avant de quitter cette région, à mentionner une découverte de monnaies faite il y a quelque temps déjà, et sur laquelle nous avons pu recueillir des renseignements précis.

La trouvaille, qui date de 1894, et a été faite dans le Bois de Marilles, à l'endroit dit « La Fosse aux Pierres » consistait en 200 pièces environ (194 exactement) de monnaie romaine (grands bronzes) renfermées dans un vase.

Quarante et une de ces pièces se trouvaient encore en la possession de M. le Notaire Loicq, de Jauche qui, lorsque l'un de nous alla le voir, eut la gracieuseté de nous les offrir pour nos collections.

M. G. Cumont, qui a bien voulu examiner ces pièces, nous a donné la nomenclature suivante :

(7) J. et L. MERCENIER Marilles. Découverte d'un trésor de monnaies de l'époque romaine de la Tène III au « Haut Tiège », dans Bull. du Cercle Archéologique Hesbigny Condraz, t. IV, 1903, pp. 54-62.

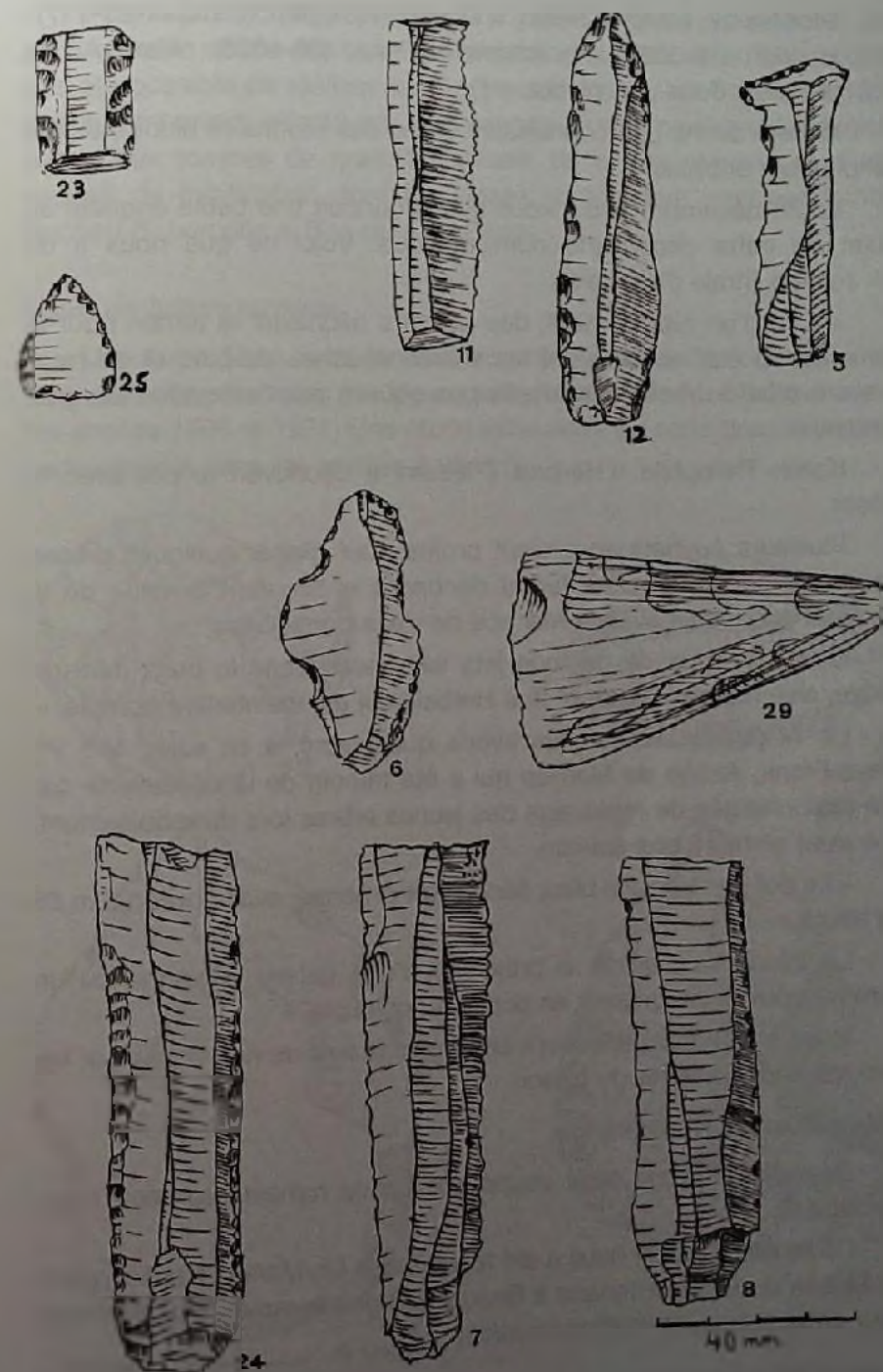


Planche IV

Illisibles : 2; Nerva (32-98) : 1; Domitien (51-96) : 6; Trajan (63-117) : 12; Hadrien (76-138) : 11; Antonin-le-Pieux (86-168) : Marc Aurèle (121-180) : 3. Total : 41 pièces. » (7).

Nous n'avons pas connaissance que ces monnaies aient été plus amplement publiées.

Le 28 décembre 1957, nous avons conduit une petite enquête au sujet de cette découverte numismatique. Voici ce que nous a dit M. Joseph Strale d'Herbais :

« Lors d'un reboisement, des ouvriers bêchaient le terrain pour la remettre en état en enlevant les vieilles souches de pins et en remblayant plus ou moins les fosses provoquées par l'extraction du grès landenien.

Kaisin Théophile d'Herbais (Piétrain) a découvert le pot avec le trésor.

Plusieurs ouvriers en avaient profité pour glisser quelques pièces dans leur poche. Ceux-ci furent dénoncés et reçurent la visite de la gendarmerie locale avec la menace de visite domiciliaire.

Mon frère pris de panique jeta les pièces dans le puits (Maison Strale, sise rue de Hannut n° 2) à Herbais qui est maintenant comblé. »

Le 14 janvier 1958, nous avons questionné, à ce sujet, M^{me} V^{me} Meys-Frank, Aimée de Marilles qui a été témoin de la découverte car elle était chargée de repiquage des jeunes arbres lors du reboisement. Elle avait alors 10 ans environ.

« Le pot en terre gris bleu, décoré sur la panse, avait environ 0 m 25 de hauteur.

Le trésor se trouvait à proximité d'une galerie ancienne où un homme pouvait progresser en position accroupie. »

Nous n'avons pu découvrir cette galerie lors de nos visites sur les lieux de la découverte du trésor.

« Haut Bustiau » à Nodrange

Découverte d'une belle coupe godronnée romaine en verre bleu-verdâtre (8).

Ce renseignement nous a été fourni par le Dr. Marien, Conservateur au Musée du Cinquantenaire à Bruxelles. Nous le remercions vivement pour cette précieuse communication.

(7) Selon De LOË, A. *Trouvailles de monnaies à Aigues*, dans *Annales de la Société Archéologique de Bruxelles*, t. VIII, 1887, pp. 44-45.

(8) Catalogue Collection Bernays n° 118

Il nous avait chargé de faire une petite enquête pour tâcher de restituer cette coupe dans son site archéologique, chose qu'il ne nous a pas été possible de réaliser car le « Haut Bustiau » est un site archéologique important attesté par la présence d'un cimetière mérovingien avec deux tombes de grande richesse, de buttes nivelées et d'une espèce de fortification dont les fossés sont encore bien apparents. Section B, parcelle n° 334 du plan Popp.

Fours de tuiliers romains

Une autre découverte fort intéressante fut celle d'un complexe de fours de tuiliers romains fouillés sous la direction de M. Ch. Leva entre les années 1966 et 1971. Une étude exhaustive de cette grande découverte paraîtra dans les années à venir (9).



Planche V

(9) Deux signalements ont paru :
CH. LEVA, *Fours de tuiler romain à Marilles*, dans *Bull. du C.A.N.C.*, t. VI, 1968, pp. 113-114, 4 photos.
CH. LEVA, *Marilles : fours de tuiles*, dans *Archéologie*, 1968, p. 11, 2 photos dont une aérienne.

En attendant cette publication, nous reproduisons ci-dessous le contenu du signalement paru dans Archéologie.

« Un four de tuilier romain remarquablement conservé a été découvert par J. et L. Mercenier en mai 1966 à Marilles, au hameau de Mossembais, lieu-dit « Terre aux Pannes », en bordure du chemin de campagne qui mène de Nodrange à Jauche. Il est situé à environ 15 m à l'est d'un carrefour de chemins de terre dans la parcelle n° 645, section B du plan Popp. Ce terrain est abondamment parsemé de fragments de tuiles dans sa partie ouest au point que l'on n'a jamais pu obtenir une récolte satisfaisante.

Un labour récent, ayant arraché un fragment de la sole, une fouille fut entreprise à la demande du propriétaire, le Baron A. van Oldeneel tot Oldenzeel, désireux d'améliorer son terrain.

Celle-ci amena la mise au jour du four, fait de tuiles et d'argile cuite, qui occupe un espace de 6 m 25 sur 5 m 85, prolongé par un alandier orienté vers le nord-ouest. La sole de forme carrée a 3 m 30 de côté et est percée de 51 trous dont les parois fortement vitrifiées accusent une belle coloration verte légèrement bleuâtre et luisante. Ces trous ou carreaux communiquent avec les six conduits de chaleur qui prolongent latéralement l'alandier central.

La paroi du four est faite d'un mur de 1 m 40 d'épaisseur constitué de tegulae alignées autour de la sole et de fragments de tuiles liées par de l'argile plus ou moins cuite. Au sud-est, cette paroi n'a cependant que 0 m 90 à 1 m d'épaisseur et la terre ambiante est rougie jusqu'à 0 m 15 à l'extérieur. La partie encore existante du four, en sous-sol, a plus d'un mètre de haut. La fouille de l'alandier et des conduits de chaleur est en cours. Le sous-sol livre une excellente terre plastique verdâtre et une source distante d'une trentaine de mètres fournit l'eau en suffisance. »

Depuis quelques observations intéressantes ont été constatées. La sole du four porte des marques de chaussures cloutées. A chaque angle du four existe un espace de 0 m 60 de côté rempli de pierres et de fragments de tuiles. On peut admettre qu'ils représentent les points d'appui de poutres encastrées supportant une toiture.

Ce four est le plus complet et le mieux conservé parmi ceux découverts jusqu'ici en Belgique.

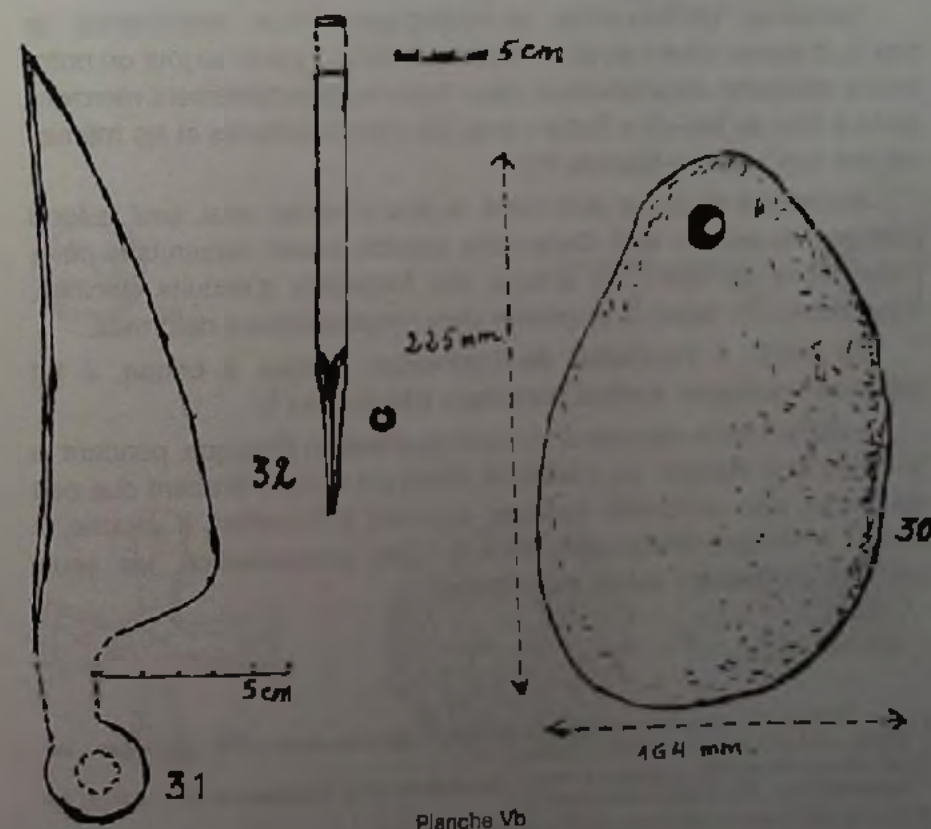
Plusieurs autres fours de tuiliers ont encore été décelés par M. Ch. Leva et son équipe de fouilleurs non seulement dans la parcelle n° 645,

mais également dans les parcelles n° 646 et 590, section B du plan Popp.

Le service des fouilles du Musée du Cinquantenaire y avait fait quelques fouilles en 1898 (¶).

Au « Mont de Jauche » sur le territoire de Jauche mais juste à la limite de Marilles dans la parcelle n° 50, Section A du plan Popp, errent en surface des débris de tuiles, des tessons de poterie. Il semble qu'il a existé là un petit établissement romain, peut-être une nécropole.

Au lieu-dit « Kisseroux », les parcelles n° 558 et 559, Section B du plan Popp, sont émaillées en surface de rebords de tuiles et de tessons de poterie. En profondeur, la sonde y décèle des substructions. Ces maçonneries ont été exécutées avec des moellons en grès landenien bien équarris, roche trouvée en abondance sur place. Le service des fouilles précité y a creusé quelques tranchées en 1898 (¶).



¶ J. POILS, Recherches et fouilles à Marilles, dans *Annuaire de la Société Archéologique de Bruxelles*, t. IX, 1898, pp. 20.

PERIODE FRANQUE

Si, à Marilles, la période gallo-romaine est intéressante au point de vue artisanal, de par sa batterie de fours de tuilier, la période franque est riche en découvertes grâce à son four de potier qui est le premier publié en Belgique (7).

Rappelons à nos lecteurs qu'il s'agissait d'un four mérovingien isolé où l'on produisait de la poterie ménagère : pots à cuire principalement. Néanmoins quelques poteries plus luxueuses y furent récoltées portant des décors inédits (Pl. VI, fig. 34). Une forme de poterie d'usage courant avait un profil inconnu car la lèvre est fortement retroussée vers l'extérieur. Cette découverte nous aissa longtemps perplexes car aucune datation par les procédés modernes, carbone 14 ou autres, ne fut faite pour contrôler chronologiquement notre découverte très importante.

Certaines personnalités archéologiques nous emboîtèrent le pas (8), d'autres mirent en doute nos assertions (9) jusqu'au jour où notre cercle découvrit simultanément deux fours incontestablement mérovingiens à Huy au lieu-dit « Batta » avec les mêmes poteries et les mêmes décors que ceux de Marilles (10).

Notre four de potier était ruiné, la sole n'existait plus, seul le fond était encore en bon état. Dans cette cuvette étaient rassemblés pêle-mêle débris de tuiles, de la suie, des fragments d'enduits calcinés, d'innombrables tessons de poterie dont certains étaient déformés.

En 1859, à l'occasion de l'extraction d'argile à brique, il fut découvert quelques tombes dont deux très riches (11).

« Malgré leurs courses si souvent répétées en Belgique, pendant le V^e siècle et le suivant, les Francs ne laissèrent dans le Brabant que peu de traces. Les antiquités franques trouvées à Schaffen, à Jauche, à Melin, à Winghe-St-Georges sont à notre connaissance, les seuls endroits du Brabant qui en aient fourni. »

(7) J. et L. MERCIER, Marilles. Découverte d'un four de potier du Haut-Moyen-Age au lieu-dit « Mossambale », dans *Bull. du C.A.H.C.*, t. III, 1962, pp. 60-65, 1 planche.

(8) M^{me} FEYDER-FEUTMANS, La Belgique à l'époque mérovingienne. Ed. La Renaissance du Livre, 12 Pl. du Petit Sablon, Bruxelles, 1954, Collection Petite France, p. 7.

(9) B. J. DE LAET, Compte-rendu du livre de M^{me} Feyder-Feutmans, *op. cit.*

(10) J. WILLEMS, Huy. Village mérovingien et occupation mérovingienne, dans *Archéologie*, 1970, pp. 15-16.

(11) Ch. PIOT, Découverte de deux tombes franques à Marilles, dans *Revue d'histoire et d'archéologie*, t. II, 1860, pp. 296-309.

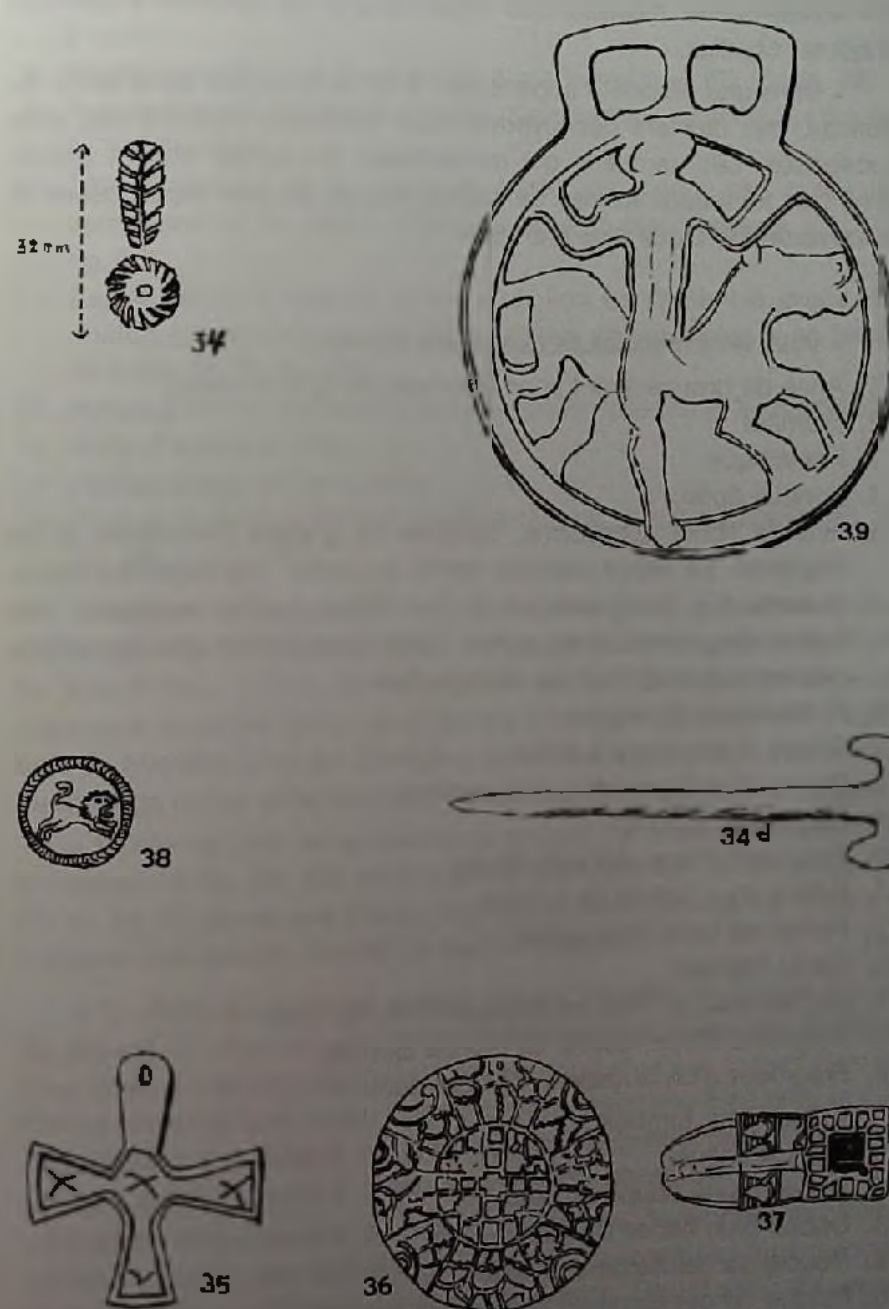


Planche VI

« Aux quatre localités que nous venons de nommer il convient d'ajouter Marilles. »

« Dans une propriété appartenant à M. Dony, près de la ferme du Bustiau, des ouvriers découvrirent deux tombeaux francs à peu près juxtaposés. Les cercueils qui renfermaient les corps, étaient placés dans des tombeaux formés de petites pierres de grès superposées et recouvertes de blocs plus grands. »

« Voici la nomenclature des objets trouvés :

1. Anse de bronze ayant servi à un baquet ou à un seau;
2. Framée;
3. Francisque;
4. Longue épée;
5. Grande fibule clipéiforme, décorée de grenats cloisonnés et de filigranes. La partie centrale forme un umbo. Les filigranes reproduisent des ornements en S. Les bâtes carrées sertissent des tables de grenats et les autres bâtes représentent des figurations dégénérées d'abeilles ou de mouches;
6. Petits tubes de bronze;
7. Débris d'une pince à épiler;
8. Débris d'un flacon de verre verdâtre;
9. Bague de bronze;
10. Fragment d'une seconde fibule;
11. Débris d'un bassin de bronze;
12. Perles de verre d'un collier;
13. Petite framée;
14. Un marteau de Thor en bronze (Pl. VI, fig. 34a);
15. Fragment d'une rosette de bronze ajourée;
16. Fragment d'un trousseau de cure-dents. »

« Deuxième tombeau :

1. Deux framées;
2. Débris d'une coupe en verre;
3. Débris d'un flacon de verre;
4. Boucle de ceinturon en bronze;
5. Plaque de ceinturon en bronze et à entrelacs;
6. Anneau de bronze;
7. Petite croix de bronze grave (Pl. VII, fig. 35) à branches élargies aux extrémités. La branche supérieure est percée d'un trou de suspension. Les deux branches horizontales portent une croix de St-André

répétée au centre. Sur la branche inférieure une figure ressemblant à un V;

8. Fibule ornée d'or en filigrane, ainsi que verroteries (Pl. VI, fig. 36);
9. Petite plaque d'or percée de trous et qui semble avoir été appliquée à l'habillement;
10. Tête d'épingle en or, dont la partie supérieure est ornée de verroteries et la partie inférieure d'arcatures romaines (Pl. VII, fig. 37);
11. Bague en or à châton, ornée d'un lion bondissant à droite. Le châton est accosté, sur le jonc, de trois globules placés en feuille de trèfle (Pl. VI, fig. 38);
12. Perles d'ambre et de terre cuite colorées, destinées à un collier;
13. Style d'argent et d'or;
14. Petites perles en terre cuite;
15. Plaque de bronze ajourée représentant un homme à cheval (Pl. VI, fig. 39). »

« L'objet n° 14 du premier tombeau mérite qu'on en parle spécialement. C'est un emblème religieux du paganisme, le marteau de Thor, fils aîné d'Odin, le plus fort de tous les dieux, celui qui dirigeait la vie organique du globe. Cette arme terrible était regardée comme un symbole de bonheur, dont les Germains se servaient pendant la célébration du mariage et aux enterrements. Il s'agissait du tombeau d'un païen. »

« L'objet le plus remarquable du second tombeau est la croix de bronze (Pl. VI, fig. 35). Elle trahit une origine chrétienne. La tête d'épingle (Pl. VI, fig. 37) servait aux Francs pour nouer leurs cheveux sur le front et y passer une épingle comme les dames romaines. »

« M. Schayes suppose que la plaque ajourée en bronze (Pl. VI, fig. 39) est un ornement attaché probablement aux selles des chevaux. Pour nous, il s'agirait plutôt d'une plaque appendue aux colliers dont les Francs aimaient à se parer. Ces derniers recherchaient en effet le luxe des objets d'or et avaient grand soin de leur personne, de leur toilette et de leurs armes : pincettes à épiler, cure-oreilles, styles, etc. »

« Derrière l'emplacement de ces tombeaux, se développe un chemin nommé « chemin des Buttes » qui désignent souvent des tumuli appartenant à une population antérieure aux Francs. Des fouilles ultérieures feront peut-être un jour connaître la vérité à ce sujet. »

Comme nous n'avons pas trouvé trace dans cet article de description de la fameuse fibule de Marilles (Pl. VI, fig. 36) nous nous permettons de vous en entretenir dans les quelques lignes qui suivent.

On a découvert dans le sous-sol de l'église St-Denis à Paris le tombeau d'Arnegonde, deuxième épouse de Clotaire I^{er}, fils de Clovis. Cette découverte n'offre pas de doute, puisqu'elle est attestée par le nom de la reine gravé sur le bracelet qui l'accompagnait. Son tombeau contenait en outre une fibule ressemblant fortement à celle de Marilles (12).

« Un type rare, de belle qualité, aux cloisons persillées, apparaît vers cette époque (peut-être un peu avant 600?) et disparaît vers 650. Probablement originaires d'Italie, ces fibules sont garnies de grenats taillés en table avec quelques alternances d'émeraudes et de pâte de verre. En Gaule, ce type n'est guère représenté que par la fibule de Péronne, aujourd'hui perdue et par l'admirable fibule de Marilles en or ornée de grenats taillés en table et de pâte de verre vert. » (13)

En 1896, la Société royale d'archéologie de Bruxelles entreprit de nouvelles fouilles dans le cimetière franc de la ferme de Bustiau (14).

Les fouilleurs découvrirent encore 13 tombes. Tous les squelettes avaient les pieds tournés vers l'est et se trouvaient dans des tombes ou en pleine terre avec ou sans cercueil. Une seule était pourvue d'un mobilier présentant un certain intérêt.

Tombe 1 : une boucle de fer, un petit couteau en fer, une fibule circulaire en bronze ornée de dessins gravés, deux grains de collier en pâte de verre, deux petits vases.

Tombe 7 : un petit couteau en fer.

Tombe 10 : la tête du squelette reposait sur une pierre plate.

Tombe 11 : la tête du squelette reposait sur deux pierres formant oreiller.

En conclusion, ce contraste entre la richesse des premières sépultures découvertes en 1859 et la pauvreté des tombes explorées en 1896 pourrait signifier que nous serions en présence du lieu de sépulture d'une opulente famille franque ayant vécu là, à l'écart, avec ses serviteurs.

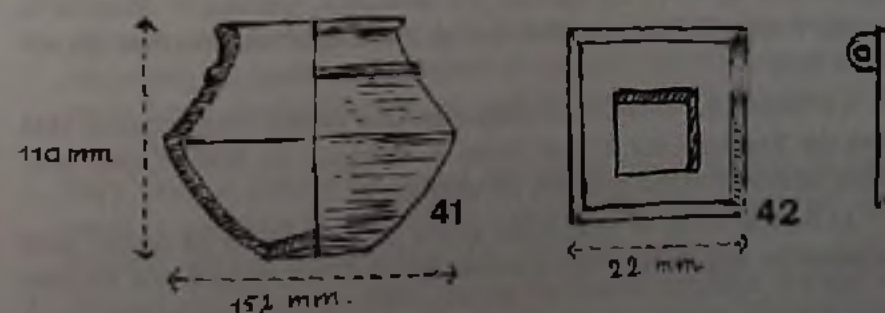
(12) M.-L.P., On découvrit à St-Denis le tombeau d'une reine mérovingienne, dans *Miroir de l'Histoire*, 1862, n° 148, pp. 184-188.

(13) E. SALIN, *La civilisation mérovingienne*, t. II. Les sépultures, pp. 354-356, Ed. Ficaud, Paris, 1952.
Baron DE BAYE, Les bijoux francs et la fibule anglo-saxonne de Marilles, dans *Bull. Monumental*, 1889, 11 pages, 1 planche.

Baron DE LOË, *Belgique ancienne*, t. IV. La période franque, Bruxelles, 1930, pp. 56, 57, 59, 61, 121 et 122.
(14) Baron DE LOË, Fouilles à Nodrenga (Marilles) sur l'emplacement d'un cimetière franc, dans *Annuaire de la Société Archéologique de Bruxelles*, t. VII, 1897, pp. 40-44.



Marilles. — Cimetière mérovingien de Mossembea. Tombe fouillée par MM. Deguet Pierre, Dock Jean-Marie et Mawet Raymond en 1966. (Photo Mawet R.)



Plancha VII

En 1966, un deuxième cimetière mérovingien fut découvert à Marilles au lieu-dit « Mossambais », section B, parcelles n° 605 et 606 de Popp.

Cette nécropole située sur une faible hauteur, en plein champ, à petite distance d'un vieux chemin, s'étend en pente douce vers le sud et présente au point de vue emplacement tous les caractères des cimetières francs (19).

Ce lieu d'inhumation fut signalé par M. Léon Gérard de Marilles qui, en cultivant son champ, avait remarqué que chaque année le soc de sa charrue soulevait des moellons en tuffeau. Notre ami Ed. Godfrin y fit quelques fouilles sommaires.

Les tombes peu profondes étaient entourées de moellons de tuffeau mélangés avec de rares rebords de tuiles gallo-romaines. Les squelettes, les pieds tournés vers l'est, étaient mal conservés ayant subi l'action acide du milieu sableux. Ils avaient les bras étendus le long du corps à la façon païenne. Il n'y fut décelé aucune trace de cercueil, aucun clou n'y fut récolté (Pl. VII, fig. 40).

A notre connaissance, voici les seuls documents récoltés :

Gobelet caréné, filet sous le goulot, fond concave, vase intact, gris noirâtre. Hauteur 110 mm, diamètre à la carène 152 mm. Coll. Ed. Godfrin (Pl. VII, fig. 41).

Boucle(?) en bronze carrée (Pl. VII, fig. 42).

MOYEN AGE

En 1896, la société d'archéologie de Bruxelles a fouillé la Motte de Marilles sise au « Pré del tombe » (19), section A, parcelle n° 384g/384a du plan Popp. Elle est actuellement au milieu d'un bois humide appelé « Bois Bary ».

« Il existe à l'O-N-O du village, en une prairie marécageuse dite « Pré del Tombe » sur la rive droite du ruisseau de Brehen, une éminence factice d'assez grandes dimensions.

Monsieur Poils et moi, nous avons fait l'étude de ce tertre, dont l'appellation est absolument erronée. Comme l'ont prouvé nos fouilles,

(19) E. SALIN, *La civilisation mérovingienne*, t. II, *Les Sépultures*, Ed. Picard, Paris, 1952, p. 13.

(19) Baron DE LIE, « Pré del Tombe », *Fouille d'une motte féodale du XII^e siècle*, dans *Annuaire Société Archéologique de Bruxelles*, t. VII, 1897, pp. 31-38.

il ne s'agit pas ici d'un tumulus mais d'un ouvrage de défense, d'une motte féodale.

La motte de Marilles est très régulière, mais elle a été rognée au pied pour combler un marécage qui se trouvait dans les environs immédiats. Elle mesure actuellement 72 m de circonférence à la base et 3 m 50 à 4 m de hauteur.

Nous avons cru remarquer encore quelques légères traces d'un fossé circulaire plein d'eau qui l'entourait et en défendait jadis l'accès.

A 150 m à l'est, près d'une source, existe une vaste et forte dépression dans le sol, c'est sans doute là qu'ont été prises les terres qui ont servi à la construction de la motte.

Nous avons relevé dans la coupe de la motte de faibles traces noirâtres de deux occupations successives à 1 m 25 et à 2 m 25 de profondeur.

Nous avons rencontré des fragments importants d'un vase en terre de couleur rougeâtre et un éperon en fer du XII^e siècle.

Dans la couche inférieure d'occupation nous avons recolté : une boucle de harnais en fer, une mèche de tarrière(?), des ossements d'animaux brisés (restes de repas), de nombreux tessons de poterie bien façonnée et bien cuite, en terre noire, surtout en terre blanche mate, et en terre blanche vernissée en jaune et décorée à la roulette. M. D. Bastelaer à l'examen les data, sans hésiter du XII^e siècle.

On peut conclure d'après la coupe que cette motte a été surélevée deux fois en vue d'une défense plus efficace. »

SITES NON IDENTIFIES

1. *Chemin des Diellères* allant à la *Trouée aux Buttes*. Ces buttes se trouvaient en bordure du chemin de la Campagnette aux environs de la limite Enines-Marillas, au sud de la ferme du Bustiau ou du Haut-Bustiau. Vers 1898, le Service de fouilles des Musées Royaux du Cinquantenaire fit quelques recherches en creusant des tranchées mais sans résultat. Section B, parcelle n° 334 de Popp.
2. *Champ des Bruyères*. (Bois Corbu) Tombelles nivelées. Il s'agit de deux tombes gallo-romaines ou de l'Age du Fer mais vraisemblablement de la Tène d'après le mot tombelle. Section A, parcelle n° 682 de Popp.

Nous ne serions nullement surpris s'il existait à la « Haie des Morts » un troisième cimetière mérovingien sur Marilles car il y a une étrange ressemblance de dénomination avec la nécropole mérovingienne de Merlemont au lieu-dit « Les Wayons ». Cette nécropole se trouve sur un petit mamelon et le chemin qui la longe s'appelle Tienne des Maures ou des Morts (17).

par Jacques Mayné
Août 1985

(1) MARTIN, Jean, *Histoire des villes et des localités de l'est de la France en 1890*, Contalma, 1877, p. 461. En 1898, les comptes de la ville font encore apparaître dans les dépenses ordinaires l'impôt d'éclairage à l'huile et l'entretien de réverbères, 4.000 F (ville de Weve, Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville en 1897-1898 Weve, n.p. H. Goossens, pp. 10-11).

1897-1899 Wavre, n.p. Gossens, pp. 14-15.)

2) Ce qui l'a été à Th. Piat (échoué des finances) en 1898 lorsqu'il parvint à la tête d'un emprunt de 160 000 F destiné à rétablir le nouvel aéraie public. « Le conseil communal qui s'en rendait compte devait être assuré par d'autres d'être satisfait de la situation de la commune. Le conseil communal de Wavre en volant l'installation de l'aéraie a donné satisfaction aux réclamations légitimes de tous les habitants de la commune. » (Note de l'éclairage électrique. Éclairage électrique depuis plus d'un quart de siècle par tous les habitants de la commune. Wavre, 1900, 10 p., 10 c.)

3) Wavre. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville en 1907, 1908, 1909, 1910, 1911, 1912, 1913, 1914, 1915, 1916, 1917, 1918, 1919, 1920, 1921, 1922, 1923, 1924, 1925, 1926, 1927, 1928, 1929, 1930, 1931, 1932, 1933, 1934, 1935, 1936, 1937, 1938, 1939, 1940, 1941, 1942, 1943, 1944, 1945, 1946, 1947, 1948, 1949, 1950, 1951, 1952, 1953, 1954, 1955, 1956, 1957, 1958, 1959, 1960, 1961, 1962, 1963, 1964, 1965, 1966, 1967, 1968, 1969, 1970, 1971, 1972, 1973, 1974, 1975, 1976, 1977, 1978, 1979, 1980, 1981, 1982, 1983, 1984, 1985, 1986, 1987, 1988, 1989, 1990, 1991, 1992, 1993, 1994, 1995, 1996, 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003, 2004, 2005, 2006, 2007, 2008, 2009, 2010, 2011, 2012, 2013, 2014, 2015, 2016, 2017, 2018, 2019, 2020, 2021, 2022, 2023, 2024, 2025, 2026, 2027, 2028, 2029, 2030, 2031, 2032, 2033, 2034, 2035, 2036, 2037, 2038, 2039, 2040, 2041, 2042, 2043, 2044, 2045, 2046, 2047, 2048, 2049, 2050, 2051, 2052, 2053, 2054, 2055, 2056, 2057, 2058, 2059, 2060, 2061, 2062, 2063, 2064, 2065, 2066, 2067, 2068, 2069, 2070, 2071, 2072, 2073, 2074, 2075, 2076, 2077, 2078, 2079, 2080, 2081, 2082, 2083, 2084, 2085, 2086, 2087, 2088, 2089, 2090, 2091, 2092, 2093, 2094, 2095, 2096, 2097, 2098, 2099, 2100, 2101, 2102, 2103, 2104, 2105, 2106, 2107, 2108, 2109, 2110, 2111, 2112, 2113, 2114, 2115, 2116, 2117, 2118, 2119, 2120, 2121, 2122, 2123, 2124, 2125, 2126, 2127, 2128, 2129, 2130, 2131, 2132, 2133, 2134, 2135, 2136, 2137, 2138, 2139, 2140, 2141, 2142, 2143, 2144, 2145, 2146, 2147, 2148, 2149, 2150, 2151, 2152, 2153, 2154, 2155, 2156, 2157, 2158, 2159, 2160, 2161, 2162, 2163, 2164, 2165, 2166, 2167, 2168, 2169, 2170, 2171, 2172, 2173, 2174, 2175, 2176, 2177, 2178, 2179, 2180, 2181, 2182, 2183, 2184, 2185, 2186, 2187, 2188, 2189, 2190, 2191, 2192, 2193, 2194, 2195, 2196, 2197, 2198, 2199, 2200, 2201, 2202, 2203, 2204, 2205, 2206, 2207, 2208, 2209, 2210, 2211, 2212, 2213, 2214, 2215, 2216, 2217, 2218, 2219, 2220, 2221, 2222, 2223, 2224, 2225, 2226, 2227, 2228, 2229, 2230, 2231, 2232, 2233, 2234, 2235, 2236, 2237, 2238, 2239, 2240, 2241, 2242, 2243, 2244, 2245, 2246, 2247, 2248, 2249, 2250, 2251, 2252, 2253, 2254, 2255, 2256, 2257, 2258, 2259, 2260, 2261, 2262, 2263, 2264, 2265, 2266, 2267, 2268, 2269, 2270, 2271, 2272, 2273, 2274, 2275, 2276, 2277, 2278, 2279, 2280, 2281, 2282, 2283, 2284, 2285, 2286, 2287, 2288, 2289, 2290, 2291, 2292, 2293, 2294, 2295, 2296, 2297, 2298, 2299, 2300, 2301, 2302, 2303, 2304, 2305, 2306, 2307, 2308, 2309, 2310, 2311, 2312, 2313, 2314, 2315, 2316, 2317, 2318, 2319, 2320, 2321, 2322, 2323, 2324, 2325, 2326, 2327, 2328, 2329, 2330, 2331, 2332, 2333, 2334, 2335, 2336, 2337, 2338, 2339, 2340, 2341, 2342, 2343, 2344, 2345, 2346, 2347, 2348, 2349, 2350, 2351, 2352, 2353, 2354, 2355, 2356, 2357, 2358, 2359, 2360, 2361, 2362, 2363, 2364, 2365, 2366, 2367, 2368, 2369, 2370, 2371, 2372, 2373, 2374, 2375, 2376, 2377, 2378, 2379, 2380, 2381, 2382, 2383, 2384, 2385, 2386, 2387, 2388, 2389, 2390, 2391, 2392, 2393, 2394, 2395, 2396, 2397, 2398, 2399, 2400, 2401, 2402, 2403, 2404, 2405, 2406, 2407, 2408, 2409, 2410, 2411, 2412, 2413, 2414, 2415, 2416, 2417, 2418, 2419, 2420, 2421, 2422, 2423, 2424, 2425, 2426, 2427, 2428, 2429, 2430, 2431, 2432, 2433, 2434, 2435, 2436, 2437, 2438, 2439, 2440, 2441, 2442, 2443, 2444, 2445, 2446, 2447, 2448, 2449, 2450, 2451, 2452, 2453, 2454, 2455, 2456, 2457, 2458, 2459, 2460, 2461, 2462, 2463, 2464, 2465, 2466, 2467, 2468, 2469, 2470, 2471, 2472, 2473, 2474, 2475, 2476, 2477, 2478, 2479, 2480, 2481, 2482, 2483, 2484, 2485, 2486, 2487, 2488, 2489, 2490, 2491, 2492, 2493, 2494, 2495, 2496, 2497, 2498, 2499, 2500, 2501, 2502, 2503, 2504, 2505, 2506, 2507, 2508, 2509, 2510, 2511, 2512, 2513, 2514, 2515, 2516, 2517, 2518, 2519, 2520, 2521, 2522, 2523, 2524, 2525, 2526, 2527, 2528, 2529, 2530, 2531, 2532, 2533, 2534, 2535, 2536, 2537, 2538, 2539, 2540, 2541, 2542, 2543, 2544, 2545, 2546, 2547, 2548, 2549, 2550,

(¹) dans *Nemipora* XXXVI année, n° 3, 1985, p. 34. La Nécropole mérovingienne de Merlemont. Paroisse A. n° 270d
Lieu-dit : Les Vayons - par Yves Wautlet, Président de la Sis-Arch de TRF6

1. Construction de l'usine électrique Création du service de l'électricité

En cette fin de XIX^e siècle, les autorités communales de Wavre prennent conscience de la carence en matière d'éclairage public et ce qui est plus concret, se soucient d'y apporter un remède : en effet, une société pour éclairer la ville au gaz avait fait des démarches auprès du collège échevinal. Y faisant suite, les édiles communaux décidèrent de s'adresser à toutes les sociétés du pays s'occupant d'éclairage (gaz et électricité) afin que celles-ci présentent des projets. Seules répondirent les sociétés s'occupant d'électricité. Le collège échevinal placé devant un problème de compétence, n'osa pas assumer la responsabilité de choisir l'une des soumissions présentées et fit donc appel à deux spécialistes en la matière : l'ingénieur Eric Gérard (directeur de l'Institut électro-technique Montefiore annexé à l'université de Liège) et J. Goffin (ingénieur-conseil du roi). De l'avis de ces éminents spécialistes, aucun des projets en présence n'offrait toutes les garanties voulues d'une bonne installation et de ce chef, ils suggérèrent de faire établir des soumissions sur base d'un cahier des charges élaboré par l'administration communale.

Supervisé par les deux ingénieurs, ce nouveau document fut alors envoyé aux sociétés intéressées. Six de celles-ci y firent écho en faisant parvenir à la ville des projets dont ne furent retenus que ceux de « Henri Berger Fils » de Wavre (119851 F.) et de la « Société Bouckaert & Cie » de Bruxelles (118750 F.). La différence entre ces deux soumissions étant faible, les membres de la majorité du conseil proposèrent d'accorder la préférence au projet wavrien (H. Berger), mais cette suggestion fut combattue par la minorité. A peine le conseil se préparait-il à remettre l'affaire en adjudication qu'il était informé du retrait de la soumission de M. Berger. Ne se trouvant plus en présence que d'une seule soumission, le conseil, à l'unanimité, décida de confier le travail à la société Bouckaert⁽¹⁾.

En 1897, sous le mayorat de Désiré Etienne Croquet⁽²⁾, le conseil communal adoptait l'électricité pour l'éclairage public de Wavre et mettait l'énergie électrique à la disposition des citoyens qui désireraient y avoir recours. La ville devenait acquéreur, dans ce but, de l'ancien

moulin seigneurial pour la somme de 27.500 F⁽³⁾. La situation, au bord de la Dyle, de l'ancien moulin – qui en 1864 encore produisait sa force motrice au moyen de deux roues hydrauliques propulsant sept couples de meules⁽⁴⁾ – se révélait propice à la fourniture de l'électricité⁽⁵⁾. La construction de l'usine fut donc envisagée. Pour éviter toute interruption dans le service de l'éclairage, quand celui-ci entrerait dans sa phase d'exploitation, il fut décidé que l'on exécuterait en même temps les travaux pour améliorer le régime de la Dyle en amont de l'usine. Il fut ensuite procédé à l'adjudication publique des travaux selon plan et devis dressés par MM. Gevaerts (ingénieur) et Van Haelen (architecte). Pour une soumission s'élevant à 29.300 F, Nestor Jancart, entrepreneur à Wavre, fut déclaré adjudicataire des travaux⁽⁶⁾.

En 1898, conjointement avec la construction de l'usine, un règlement du « Service de l'Electricité » fut créé et adopté par le conseil communal. Des conditions d'abonnement à ce service circulèrent parmi la population⁽⁷⁾. Cette nouvelle régie communale s'engageait à fournir le courant électrique (dans les rues où elle établissait les câbles de distribution) à tout consommateur qui contractait un abonnement d'un an au moins; elle faisait établir et entretenir aux frais de l'abonné le raccordement et ses accessoires depuis la conduite principale jusqu'au compteur qu'elle plaçait pour l'enregistrement de la quantité de courant

(1) Ville de Wavre. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville en 1897-1898, op. cit., Rapport des travaux publics, p. 27 et Annexe III, Rapport des ingénieurs-conseils au sujet des soumissions pour l'éclairage électrique, pp. 35-38.

(2) DE JAER, Fernand, Histoire de la ville et commune de Wavre, Court-St-Elienne, 1938, p. 248.

En 1867, l'administration communale de Wavre se composait de : Désiré Etienne Croquet (bourgmestre), Désiré Yemaux et Henri Berger (échevins), Godefrid Joseph Lefebvre (secrétaire communal) et de Charles Alphons, Mac Dougal (receveur communal). Servais Hubert Emad Depaire était commissaire de police. La ville comptait à cette époque 7.920 habitants (Annuaire Royal officiel, Bruxelles, année 1867, p. 382, H.B.). Le rapport de la ville indique 7.971 habitants au 1^{er} janvier 1867.

SCHMEREYN, André et VERHAEGHE, Bernadette, Fiches des notables de Wavre (d'après les registres d'état civil), Wavre, 1985, manusc.

La Petite Feuille, journal paroissial du canton de Wavre, n° 4, 22 janvier 1899.

(3) La ville achète l'emplacement du bien et révoque ensuite le jardin du moulin et une petite remise à Jules Fiat au prix de 10.000 F l'hectare (Ville de Wavre. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville en 1897-1898, op. cit., p. 6).

(4) TAILLIER, J. & WAUTERS A., Géographie et histoire des communes belges, Bruxelles, 1864, Arrondissement de Nivelles, Canton de Wavre, Wavre, p. 6.

(5) En 1868, sont soumises à autorisation préalable de la Députation provinciale, les installations d'ateliers produisant de l'électricité destinée à être utilisée sous forme de force ou de lumière en dehors des établissements ou produisant les appareils producteurs. Mais un avis officiel de 1867, soumis à la même autorisation les ateliers fonctionnant les appareils producteurs. Mais un avis officiel de 1867, soumis à la même autorisation les ateliers produisant une énergie destinée à être utilisée en dehors des locaux où se trouvent installés les générateurs de courant (Mémoires administratifs de la province de Brabant, année 1897, p. 182).

(6) Ville de Wavre. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville en 1897-1898, op. cit., Rapport des travaux publics, pp. 27-28.

L'installation de l'électricité à Wavre allait donc coûter au total 148.050 F (118.750 F pour la société Bouckaert + 28.300 F pour l'entrepreneur Jancart). La ville avait contracté à cet effet un emprunt de 150.000 F, (op. cit., pp. 8-11). En 1901, le bilan des travaux est le suivant : montage électrique, 186.795,34 F, achat de compteurs, 22.322,93 F; appropriation d'un bâtiment pour atelier électrique, 5.488,18 F, augmentation du matériel de l'usine électrique, 18.982,53 F (L'Union Libérale, op. cit., 22 septembre 1901).

(7) Ville de Wavre. Service de l'électricité. Règlement adopté par le conseil communal, chez Brossier-Legendre, Imprimeur à Wavre, 1898.

électrique consommé. Le compteur pouvait se louer ou s'acheter; son ampérage se déterminait d'après la consommation maximale déclarée par l'abonné qui en sollicitait le placement ⁽¹⁰⁾. Les installations faites à partir du compteur, à l'intérieur des habitations, étaient naturellement supportées financièrement par les utilisateurs mais se réalisaient sous le contrôle des techniciens délégués par le collège échevinal. Le citoyen désireux d'équiper son habitation de l'électricité pouvait en confier l'installation à des spécialistes tels que : J. Hettich fils (1, rue de Chemin de Fer à Wavre) ou Guillaume Grothe (rue de l'Ermitage à Wavre) qui proposaient tous deux matériel et placement à des prix modérés et défiant toute concurrence ⁽¹¹⁾.

Plus tard, d'autres électriciens offrirent également leurs services à la clientèle : Max Charlier (39, rue de Namur à Wavre) ⁽¹²⁾, Arthur Charlier (1, avenue du Cimetière à Wavre) ⁽¹³⁾ ou la maison Achille Bourg frères (17, rue du Chemin de Fer à Wavre) ⁽¹⁴⁾.

L'électricité était fournie à tarif dégressif : les 100 watts heures coûtaient 5 centimes; dès que la consommation devenait supérieure à 50.000 watts pendant l'année, la facture régressait de 5 % (50.000 watts correspondaient à une lampe de 16 bougies brûlant pendant 1.000 heures). Au delà de 50.000 watts, le taux de réduction augmentait de 1 % par 10.000 watts supplémentaires consommés sans toutefois pouvoir dépasser le cap des 50 %. Le tarif industriel, dont les 100 watts heures coûtaient 2 centimes, suivait la même courbe à partir d'une consommation atteignant les 5.000.000 de watts.

Tarif domestique		Tarif industriel	
Consommation annuelle	Taux de réduction	Consommation annuelle	Taux de réduction
50.000 watts	5 %	5.000.000 watts	5 %
60.000 watts	6 %	6.000.000 watts	6 %
70.000 watts	7 %	7.000.000 watts	7 %
100.000 watts	10 %	10.000.000 watts	10 %
200.000 watts	20 %	20.000.000 watts	20 %
Prix des 100 watts heures : 0,05 F		Prix des 100 watts heures : 0,02 F Devient 0,14 F le kW en 1908	
Réduction limitée à 50 %		Réduction limitée à 50 %	

Toute distribution d'énergie électrique pour la force motrice dépassant 5 chevaux devait être faite par câbles spéciaux partant de l'usine, et ce, aux frais de l'abonné. Les sommes dues pour fournitures d'électricité et pour location de compteur devaient se payer mensuellement auprès de la caisse communale.

Les conditions d'abonnement se concluaient par un avantage non négligeable : tous les raccordements demandés avant le 1^{er} novembre 1898 devaient être théoriquement réalisés aux frais de la ville ⁽¹⁵⁾.

L'usine électrique devint vraisemblablement opérationnelle à partir de 1900. Le réseau électrique ne couvrait malheureusement pas l'ensemble du territoire de la commune. Néanmoins, les Wavriens privilégiés qui avaient dûment remplis leur demande d'abonnement profitèrent, dès ce moment, de la distribution du courant électrique, tandis que s'instaurait un « Service de l'Electricité » dont le personnel occupé se chiffrait, au début du XX^e siècle, à un directeur et cinq électriciens ⁽¹⁶⁾.

2. Du règlement de travail des ouvriers de l'usine électrique

En 1901, alors que Théophile Piat était bourgmestre, un règlement d'ordre général à l'usage du personnel de l'usine électrique sort des presses de l'imprimerie Brossart-Légrand ⁽¹⁷⁾.

Le personnel ouvrier de l'usine électrique se composait d'une équipe de jour dont l'horaire débutait à 7 h le matin pour se terminer à 19 h; une équipe de nuit venait la relayer de 19 h à 7 h. La durée du

⁽¹⁰⁾ Des compteurs allant de 10 à 300 ampères — qui permettaient l'utilisation de 20 à 600 lampes de 16 bougies — étaient disponibles (op. cit.).

⁽¹¹⁾ *La Petite Feuille*, op. cit., n° 4, 22 janvier 1899, p. 3 et n° 6, 6 février 1899, p. 3.

⁽¹²⁾ *Le Brabant Wallon*, journal catholique, hebdomadaire, n° 2, 12 janvier 1908, p. 2.
L'Union Libérale, op. cit., 2 octobre 1910.

⁽¹³⁾ *L'Union Libérale*, op. cit., 2 octobre 1910.

⁽¹⁴⁾ op. cit., 18 février 1912 et 25 octobre 1913.

⁽¹⁵⁾ *Ville de Wavre. Service de l'Electricité. Règlement* adopté par le conseil communal, n° 16, art. 1 à 8. A propos des raccordements gratuits stipulés dans ce règlement, un problème survint en 1901 lorsque la facture de la société Brossart relative à ces travaux fut soumise à l'administration communale. Une sentence arbitrale prononcée par des experts décida que ces raccordements sont à charge de la ville; celle-ci doit alors engager le coût des travaux à 51 abonnés dont plusieurs ricaneient et prétendaient ne pas devoir la somme en question. Le conseil communal décida enfin de faire application du règlement au bénéfice des abonnés qui avaient fait le raccordement gratuit tout en réduisant la sentence arbitrale rendue par les experts à l'Union Libérale, op. cit., 22 septembre 1901.

⁽¹⁶⁾ MARTIN, Jean, op. cit., p. 461.
En 1911, Louis Marq est mentionné comme étant le directeur de l'usine électrique (*L'Union Libérale*, op. cit., Compte rendu de la séance du conseil communal du 25 mai 1911, 4 juin 1911).

⁽¹⁷⁾ *Ville de Wavre. Usine d'Electricité. Règlement d'ordre général*, chez M. Brossart-Légrand, 37, place du Sablon à Wavre, 1901, 9.

temps de travail pour chacune des équipes était donc de dix heures avec des périodes d'arrêt de travail prévues, pour l'équipe de jour : de 8 h à 8 h 30, de 12 h à 13 h et de 16 h à 16 h 30. La chef de service pouvait modifier cet horaire sans autres formalités qu'un avis verbal donné la veille du changement ou en cas d'urgence, le jour même. L'entrée de l'usine étant interdite aux personnes étrangères au service, il était cependant fait exception pour les personnes apportant les repas des ouvriers et dont la présence n'était tolérée qu'aux heures d'arrêt de travail précisées dans le règlement; tout ce monde devait quitter les lieux sitôt que retentissait le signal annonçant la reprise du travail. En guise de répression de l'alcoolisme, une fouille des paniers, cruchons ou autres objets appartenant aux ouvriers pouvait s'effectuer à tout moment. L'ouvrier trouvé en état d'ivresse au moment du travail se voyait pénalisé d'une amende équivalente au 1/5 de son salaire journalier et pouvait être invité à quitter momentanément l'usine. D'autres amendes du même ordre pouvaient surgir en cas de récidive, de négligence, de retard ou d'absence sans autorisation. Dans ce domaine, deux cas de pénalisation peuvent paraître insolites : d'une part, l'amende infligée à l'ouvrier qui s'est endormi au travail ⁽¹⁸⁾; d'autre part, l'amende appliquée à celui reconnu avoir emprunté une autre porte que celle désignée pour l'entrée et la sortie de l'usine!

Avec l'accord de son chef, un ouvrier pouvait s'absenter à condition de se faire remplacer par une autre personne capable d'assumer le service à sa place. Toute absence d'un jour, non motivée, pouvait entraîner le licenciement sans préavis et seules les journées de travail effectuées étaient rémunérées. Il faut souligner que le renvoi temporaire ou définitif d'un ouvrier ne pouvait être théoriquement prononcé que par le collège échevinal, sur proposition du chef de service et après audience accordée à l'ouvrier, tandis que les amendes qui relevaient de la compétence du chef de service, lorsqu'elles étaient appliquées, servaient à alimenter une caisse d'assurance des ouvriers. Le personnel de l'usine électrique était d'ailleurs assuré, aux frais de la ville, contre les accidents de travail. Sur le plan pratique, en cas d'accident, dans l'attente du passage du médecin, les premiers soins devaient être prodigués par le chef de service au moyen de la boîte de secours se trouvant dans l'usine.

⁽¹⁸⁾ Mesure préventive probablement dédiée à l'usage de l'équipe de nuit.



Le paiement des salaires s'effectuait les 2 et 17 de chaque mois.

Les machines de l'usine étaient entretenues par les ouvriers préposés à leur fonctionnement. Ceux-ci devaient également entretenir les locaux où se trouvaient les machines.

L'ouvrier qui désirait quitter le service de la ville était tenu d'en prévenir son chef direct huit jours à l'avance. De même, si faute de travail, la ville était obligée de licencier un membre du personnel, un préavis de huit jours était de rigueur ⁽¹⁹⁾. De nos jours, les clauses de ce contrat de travail peuvent paraître contraignantes. Elles sont, comparées à celles du règlement d'atelier des forges de Clabecq datant de 1924, teintées d'un certain humanisme. En février 1919, un préavis de grève émanant des ouvriers de l'usine électrique est remis aux autorités communales; il provoque des remous dans l'opinion publique. La grève qui aurait dû débiter le mercredi 12 février n'aura pas lieu, une augmentation de salaire ayant été accordée aux intéressés ⁽²⁰⁾.

⁽¹⁹⁾ Ville de Wavre. *Usine d'électricité. Règlement d'ordre général*, op. cit., pp. 1 à 9.

⁽²⁰⁾ Cal ule Mémoire Populaire-Breton, *Résultats politiques en (Breton) Breton*, Documents relatifs à l'histoire des travailleurs de 1830 à 1980, Niveles, 1982, T. 1, pp. 96 à 99. *Le Publicateur*, hebdomadaire, n° 8, 15 février 1919, p. 2.

3. Opinion publique wavrienne face aux problèmes de l'électricité

La population, enthousiasmée par la perspective des commodités qu'apportait l'électricité fut assez rapidement confrontée à quelques coupures de courant causées par la fragilité du matériel constituant le réseau. Rarement la critique wavrienne s'est déchaînée avec autant de passion. Jamais les joutes politiques n'atteindront un tel niveau d'âpreté, savoureuses par moment, allant parfois jusqu'à frôler l'indécence.

En octobre 1901, des ruptures de courant qui sont excessivement désagréables plongent la ville entière dans l'obscurité. La section d'Aisemont, où il doit y avoir un vice quelconque dans l'installation, est particulièrement touchée par ce problème ⁽²¹⁾.

Le samedi 14 mars 1908, au coin de l'Institut Saint-Jean-Baptiste rue de Bruxelles, un vent violent provoque la chute, sur la charrette du boulanger Paul, d'une armature soutenant des fils électriques. On en conclut que l'installation électrique a été faite en dépit du bon sens ⁽²²⁾. En septembre 1908, des critiques soulignent la manière absurde dont est fixée, à même les arbres, l'installation des canalisations électriques de la Belle Voie.

A la petite Belle Voie, une de ces « ferrailles » s'est détachée et n'a pu être remise que le lendemain matin vers 10 heures. A la grande Belle Voie, des arbres se meurent parce qu'enserrés dans des cercles de fer qui supportent les fils électriques ⁽²³⁾. Il sera remédié à ce problème en 1909 lorsqu'on y installera des poteaux ⁽²⁴⁾.

Un ouragan survenant dans la soirée du mardi 11 janvier 1910 provoque un accident aux fils des canalisations du réseau, ce qui plonge la ville de Wavre dans une obscurité profonde. En même temps qu'il est souhaité un remaniement du réseau électrique, il est suggéré de laisser fonctionner l'éclairage public jusqu'à 8 h du matin les jours de marché pendant la saison d'hiver afin de permettre aux acheteurs éventuels de voir les produits exposés ⁽²⁵⁾.

⁽²¹⁾ L'Union Libérale, op. cit., Fête de l'électricité, 13 octobre 1901.

⁽²²⁾ Le Brabant Wallon, op. cit., Encore l'installation électrique, n° 11, 15 mars 1908, p. 1.

⁽²³⁾ Le Petit Wavrien, journal du cercle catholique, Electricité, n° 4, 13 octobre 1903, p. 1, op. cit., Electricité, n° 5, 15 octobre 1903, p. 4. L'installateur en électrique est décrit ici comme étant une véritable héritière traînant la queue des pelotes en guise de dresser leur échelle.

⁽²⁴⁾ op. cit., Encore l'installation électrique, n° 38, 20 septembre 1908, p. 2.

⁽²⁵⁾ op. cit., Fête de l'électricité, n° 35, 5 septembre 1908, p. 2.

⁽²⁶⁾ L'Union Libérale, op. cit., Electricité, 18 janvier 1910.

Pendant le mois de novembre 1912, on signale que bon nombre de compteurs sont dérangés par suite des trépidations que donne aux maisons le passage du tram qui parcourt les rues de la ville. Beaucoup de compteurs marquent de ce fait un surplus de consommation que les abonnés doivent cependant payer à la caisse communale ⁽²⁶⁾.

En février 1913, on s'inquiète de l'absence d'extension du service d'éclairage électrique dans le haut de la rue de Namur et dans les hameaux de Stadt et de Louvranges ⁽²⁷⁾.

On trouve le temps long en mai 1914 parce que depuis trois semaines une lampe hors d'usage est à remplacer entre la maison Delpierre (chaussée de Louvain) et le ruisseau de Godru. On affirme même à cette occasion : « qu'à la fête à Aisemont, il faisait de ce côté, un noir de loup » ⁽²⁸⁾.

Ces incidents dont pâtit directement la population, sont cependant peu de chose si nous les comparons aux difficultés que rencontreront les gestionnaires du service de l'électricité.

4. Gestion et activités du service

Pour pouvoir couvrir le remboursement du prêt de 150.000 F contracté lors de la création de la régie de l'électricité en 1897, le conseil communal maintient l'impôt de 2 % sur le revenu cadastral et propose le vote de diverses taxes à percevoir sur les propriétés bâties (temporairement exonérées de la contribution foncière), sur les chevaux et les voitures de luxe, sur les chevaux de course, sur les chiens, sur les pianos, sur les vélos et sur les balcons. Théophile Plat prônant que dans un temps plus ou moins rapproché, les abonnements au nouvel éclairage électrique seraient pour la ville une source toujours croissante de revenus, pensait que les taxes nouvelles ne devraient théoriquement subsister que jusqu'à l'époque où les abonnements des particuliers produiraient une recette équivalente au rapport des différentes taxes que le collège était forcé d'imposer aux contribuables ⁽²⁹⁾.

L'exploitation du service de l'électricité s'avère rentable pendant la période allant de 1900 à 1906 puisqu'un excédent de recette de

⁽²⁶⁾ op. cit., Compteurs électriques, 10 novembre 1912.

⁽²⁷⁾ op. cit., Nos grands hommes, 1^{er} février 1913 et conseil communal, compte rendu de la séance du 14 juillet 1914, 18 juillet 1914.

⁽²⁸⁾ Le Petit Wavrien, op. cit., conseil communal, compte rendu de la séance du 14 juillet 1914, n° 10, 18 juillet 1914.

⁽²⁹⁾ L'Union Libérale, op. cit., De la lumière, 30 mai 1914.

⁽³⁰⁾ Ville de Wavre, Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville en 1897-1898, op. cit., Bureau communal, Comptes, Finances, pp. 8-9.

ANNÉES	ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ABONNÉS	RECETTES	DEPENSES	FRAIS DIVERS D'EXPLOITA- TION	F. PRIMITIFS CONTRACTÉS	BÉNÉFICE	PÉRIODE
1898				4.500 F. [37]	150.000 F. [31]		
1900							
1901	81 [32]		186.795,54 F. [32]	22.322,93 F. 5.448,14 F. 16.874,51 F. [32]		53.965,54 F. [42]	
1906							
1907							
1908	459 [33]	61.814 F. [33]	53.483 F. [33]			8.331 F. [33]	
1910	594 [35]	25.570,82 F. [35]				20.606 F. [34] [35]	
1911	633 [35]	71.284,77 F. [35]				16.031,17 F. [35]	
1912	727 [35]	81.055,50 F. [35]		6.557,47 F. 345 F. 1.136,80 F. [35] [36] [37]		13.560,73 F. [35] [36] [37]	
1913					125.000 F. [37] [38]		
1914				5.744,90 F. [39]			
1915		43.643,67 F. [40]	39.636,70 F. [40]	8.220,70 F. [40]		9.606,37 F. [40]	50.185,26 F. [42]
1916		55.017,31 F. [41]	39.879,24 F. [41]	912 F. [41]		15.896,07 F. [41]	
1917		65.108,21 F. [41]	53.281,27 F. [41]			11.916,94 F. [41]	
1918		74.089,60 F. [41]	104.269,54 F. [41]	684 F. [41]		30.179,94 F. [41]	
1919		131.378,48 F. [41]	140.572,97 F. [41]	28.481,45 F. [41]		12.994,51 F. [41]	
1920		212.332,24 F. [41]	273.640,39 F. [41]	91.709 F. 2.160,20 F. [41]	165.000 F. [40]	61.348,15 F. [41]	
1921		123.261,24 F. [41]	121.206,75 F. [41]	2.354,75 [41]		8.445,51 F. [41]	
1923							
1924							
1925							31.271,62 F. [41]

53.965,38 F y apparaît lors de la lecture du bilan (20). A la lumière du tableau d'exploitation (malheureusement tronqué d'éléments qui auraient pu nous éclairer davantage) que nous avons reconstitué ci-dessous à l'aide de renseignements glanés dans la presse et les rapports financiers publiés par la ville, nous remarquerons que si la situation financière est toujours positive jusqu'en 1917, après cela la balance annuelle devient nettement négative et que la période allant de 1907 à 1928 présente globalement un solde défavorable de 121.956,88 F.

En permanence, des lacunes apparaissent dans les estimations de frais d'exploitation : l'absence de budget pour le renouvellement du matériel de l'usine électrique force le collège à recourir plusieurs fois à l'emprunt; ce matériel n'étant pas remplacé en temps voulu, consomme de plus en plus de combustible pour produire l'énergie nécessaire, ce qui provoque une diminution sensible de la marge bénéficiaire de l'exploitation à quoi il faut ajouter le coût du personnel. Mais donnons quelques exemples :

Un rapport du directeur de l'usine électrique présenté en séance du conseil communal du mois de février 1908, conclut à la nécessité de renouveler les éléments de la batterie d'accumulateurs; la décision est reportée à une séance ultérieure (43). Vu cette défaillance technique, le collège décide cependant une diminution du tarif industriel qui passe à 0,14 F le kW (44).

(20) *Le Publicateur*, op. cit., *Electricité* Quelques chiffres, n° 43, 26 octobre 1928, p. 2.

(21) *Ville de Wavre. Rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville en 1897-1898*, op. cit., p. 8, et pp. 10-11.

(22) *L'Union Libérale*, op. cit., Conseil communal, 22 septembre 1901.

(23) *Le Brabant Wallon*, op. cit., Conseil communal, Compte rendu de la séance du 23 mars 1908, n° 13, 29 mars 1908, p. 2.

(24) *L'Union Libérale*, op. cit., Conseil communal, Compte rendu de la séance du 23 mars 1911, 4 juin 1911.

(25) op. cit., Compte rendu de la séance du conseil communal, 5 avril 1913.

(26) op. cit., Nos grands algues! Ce qu'il en coûte, 18 avril 1913.

(27) op. cit., Compte rendu de la séance du conseil communal, 8 novembre 1913.

(28) op. cit., Compte rendu de la séance du conseil communal, 12 décembre 1913.

(29) op. cit., Conseil communal, Compte rendu de la séance du 14 juillet 1914, 18 juillet 1914.

(30) *Le Petit Wavrien*, op. cit., Conseil communal, Compte rendu de la séance du 14 juillet 1914, n° 10, 18 juillet 1914, p. 2.

(31) *Rapport sur la situation financière de la ville de Wavre à la date du 30 juin 1921*, Wavre, imp. Constant Dabienne, rue de Namur, p. 2.

(32) op. cit., p. 6, pp. 10-11, p. 12.

(33) *Le Publicateur*, op. cit., *Electricité* Quelques chiffres, n° 43, 26 octobre 1928, p. 2.

(34) *L'Union Libérale*, op. cit., Conseil communal, Compte rendu de la séance du 18 février 1908, n° 8, 23 février 1908, p. 2.

(35) *Le Brabant Wallon*, op. cit., Conseil communal, Compte rendu de la séance du 23 mars 1908, n° 13, 29 mars 1908, p. 2.

Ajoutons qu'en juin 1911, Louis Marcoq, directeur de l'usine électrique, voit son salaire augmenter de 250 F ⁽⁴⁵⁾.

Le conseil communal, en novembre 1912, vote enfin une somme de 8.000 F pour l'achat d'une nouvelle batterie d'accumulateurs ainsi qu'une somme de 9.000 F pour le renouvellement d'une turbine à l'usine électrique ⁽⁴⁶⁾. Les conséquences d'une telle négligence furent graves. De fait, la turbine tombait définitivement en panne le 24 mars 1912; elle ne fut remplacée que le 10 février 1913. De plus, la batterie d'accumulateurs, qui devait subir une réparation, n'étant pas en ordre de marche, engendra une consommation excessive de combustible. Les unités machines, à défaut de l'assistance de la turbine, ayant été insuffisantes comme force pendant la période d'hiver, obligèrent la direction de l'usine à louer une locomobile ⁽⁴⁷⁾. Cette erreur de gestion qui se chiffra à environ 15.000 F engloutissait le bénéfice réalisé en 1912. En février 1913, le conseil communal n'ayant pu réunir la somme nécessaire pour combler ce déficit pensa sortir de l'impasse en contractant un nouveau prêt ⁽⁴⁸⁾. D'emprunt, il en sera encore question suite au rapport du directeur de l'usine en novembre 1913 qui préconisait de placer de nouvelles machines à concurrence de 123.000 F ⁽⁴⁹⁾.

Nonobstant les difficultés financières, des travaux d'électricité continuent de se réaliser; le nombre des abonnés ne cesse de progresser: il y en a 727 en 1912. Mais comme nous l'avons déjà évoqué plus haut, le territoire de la commune n'est pas entièrement exploité et là réside sans doute une seconde erreur des autorités communales: privée de moyens d'extension l'usine électrique perd peu à peu de sa rentabilité: le rendement maximum d'exploitation n'a pas été atteint assez rapidement (des canalisations sont seulement placées, aux limites de la commune, en 1930), et une gestion à caractère

⁽⁴⁵⁾ L'Union Libérale, op. cit., Conseil communal. Compte rendu de la séance du 23 mai 1911, 4 juin 1911.

⁽⁴⁶⁾ op. cit., Compte rendu de la séance du conseil communal, 17 novembre 1912.

⁽⁴⁷⁾ op. cit., Compte rendu de la séance du conseil communal. Les réajustements financiers de M. l'ingénieur Delbecq, 5 avril 1913.

op. cit., A propos de la turbine et des accumulateurs de notre usine électrique, 12 avril 1913.

op. cit., Nos grands agents Ce qu'ils valent, 19 avril 1913.

op. cit., Compte rendu de la séance du conseil communal, 13 décembre 1913.

op. cit., La négligence du collège à l'usine électrique, 22 décembre 1913.

op. cit., A propos du compte communal, 27 décembre 1913.

⁽⁴⁸⁾ op. cit., Conseil communal. Compte rendu de la séance du 5 février 1913, 8 février 1913.

⁽⁴⁹⁾ op. cit., Ordre du jour du conseil communal, 1^{er} novembre 1913.

op. cit., Conseil communal. Compte rendu de la séance du 4 novembre 1913, 8 novembre 1913.

politique fait que les problèmes spécifiques à la régie sont sources d'enjeux entre majorité et opposition.

La caserne des carabiniers à Wavre est équipée de l'éclairage électrique dès octobre 1902 alors que la commune de Limal n'a toujours pas l'électricité en 1911 et que le 13 décembre 1912, à l'Hospice de l'Escaille, s'ouvrent les soumissions pour les travaux d'installation de l'électricité à l'hôpital ⁽⁵⁰⁾.

Ces travaux qui coûtent à l'époque 862 F (placement de 38 lampes et 4 ventilateurs) ne verront leur conclusion, de même que le placement de l'électricité aux orphelinats des filles et des garçons, que dans le courant du 1^{er} semestre de 1914 ⁽⁵¹⁾.

Pour renforcer l'éclairage public, au début de l'année 1914, des lampes supplémentaires sont placées rue Haute et chaussée de Louvain ⁽⁵²⁾.

Le 6 juin 1914, des travaux de maçonnerie à effectuer à l'usine électrique sont mis en adjudication ⁽⁵³⁾. Ces travaux seront approuvés en séance du conseil communal du 14 juillet 1914 et confiés à Simon Clément, entrepreneur de Limal, pour une soumission s'élevant à 3.744,90 F. Au cours de la même séance, d'autres travaux de maçonnerie nécessaires au placement de machines furent approuvés et mis en adjudication le 1^{er} août ⁽⁵⁴⁾.

La période de guerre 1914-18 sera défavorable aux finances du service de l'électricité dont la situation se dégradera surtout à partir de 1918. Les pertes s'élèvent à 117.968,11 F pour la période allant de 1918 à 1921 sans compter les annuités d'amortissement des capitaux immobilisés par dépenses extraordinaires. On pense, à juste titre, que le service de l'électricité doit être pour la ville source de revenus et non cause de déficit.

⁽⁵⁰⁾ L'Echo de Limal, n° 3, 15 janvier 1911, p. 3.

L'Union Libérale, 12 octobre 1902.

op. cit., Installation de l'éclairage électrique de l'hôpital, 1^{er} décembre 1912.

⁽⁵¹⁾ op. cit., Aux hospices, 2 mai 1914. Aux orphelins, l'installation fut effectuée par les soins de l'usine électrique.

⁽⁵²⁾ Le Petit Wavrien, op. cit., De la lumière, n° 1, 16 mai 1914, p. 1; 14 mai du dimanche, n° 1, 30 mai 1914, p. 2. L'Union Libérale, op. cit., De la lumière, 22 mai 1914 et 30 mai 1914. Le collège devant installer des lampes s'apprête qu'une lampe, rue Haute, éclaira le Cercle catholique et une autre, chaussée de Louvain, permet de mieux voir la genèmerie la nuit.

⁽⁵³⁾ op. cit., Ville de Wavre. Bédiclé, 30 mai 1914.

⁽⁵⁴⁾ op. cit., Conseil communal. Compte rendu de la séance du 14 juillet 1914, 18 juillet 1914. Ville de Wavre. Éclairage, 25 juillet 1914.

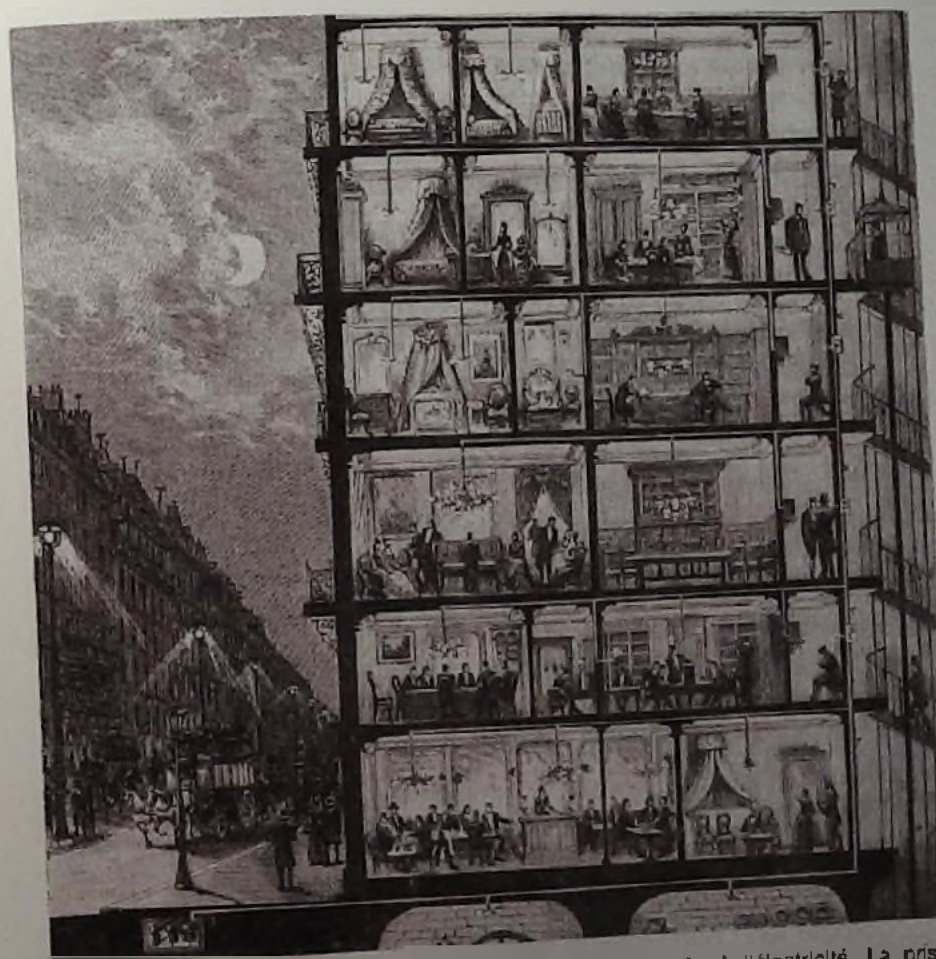
Le Petit Wavrien, op. cit., Conseil communal. Compte rendu de la séance du 14 juillet 1914, n° 10, 18 juillet 1914, p. 2.

Une proposition suggère une séparation des dépenses consacrées à l'éclairage public de celles relatives à l'éclairage des particuliers et, dans le cas où le bénéfice sur l'éclairage des particuliers ne suffirait pas à couvrir les dépenses de l'éclairage public, qu'il serait bon de créer une taxe à cette fin. Mais, les difficultés financières créées par la guerre s'ajoutant déjà à une augmentation du tarif à la consommation rendent cette proposition inacceptable⁽⁵³⁾. Dès lors, la mise en liquidation de l'usine électrique devient latente.

En mars 1925, Louis Marcq fait rapport à l'administration communale de la situation critique de l'usine électrique; de nombreuses machines sont à remplacer d'urgence; cette opération forcerait la ville à contracter un nouveau prêt de 110.000 F. Des contacts commencent alors à s'établir avec diverses centrales importantes en vue d'étudier et de trouver une solution au problème d'électricité de la ville de Wavre. La centrale d'Auvelais ayant refusé son concours et l'Inter Brabant n'ayant fait que de vagues propositions peu intéressantes, c'est la Cie Auxiliaire d'Electricité dont la centrale se trouve à Hoeillaart qui suggère de fournir l'électricité à la ville qui n'aurait plus de ce chef qu'à exploiter son réseau et semi-régie⁽⁵⁴⁾. Ce projet retient l'attention des membres de la majorité du conseil communal mais trouve aussi des adversaires farouches parmi les membres de la minorité. Une polémique fort longue s'engage donc à ce propos. Entretemps, des solutions provisoires pour diminuer les pertes de production qu'engendre l'usure des machines sont proposées aux dirigeants du service de l'électricité⁽⁵⁵⁾. Ces pertes se chiffrent à 36 % en 1926 et à 45 % en 1928. En 1927-28, l'affaire est fort discutée mais évolue peu si ce n'est le déficit qui se creuse en cinq ans (1924 à 1928) pour atteindre la somme de 175.000 F⁽⁵⁶⁾.

En septembre 1928, Georges Minne, directeur du service des régies électricité et eaux de la ville de Wavre⁽⁵⁷⁾ remet à l'administration communale un rapport sur la situation technique du service de l'électricité. Il apparaît là que l'usine électrique est équipée du matériel suivant :

⁽⁵³⁾ Rapport sur la situation financière de la ville de Wavre à la date du 30 juin 1925, op. cit., pp. 8 et 14.
⁽⁵⁴⁾ ACHAW, Fonds S. Maria-Laurentin. Copies de correspondance de l'année 1925 entre M. L. Marcq, Lecomte, Modeste et P. Lachien. Rapport de L. Marcq à l'administration communale du 26 mars 1925, 11 pp. dactyl.
⁽⁵⁵⁾ op. cit., Lettre de Louis Marcq à Em. Lecomte datée du 7 mai 1925.
⁽⁵⁶⁾ La Publiciste, op. cit. Le problème de l'électricité, n° 28, 21 septembre 1929, p. 2.
⁽⁵⁷⁾ ACHAW, Fonds S. Maria-Laurentin, Rapport de l'usine d'électricité pour la période de 1924 à 1928 : Annexe au rapport, 7 pp. dactyl. et Projet de modernisation du service de l'électricité : comparaison entre 2 solutions, 9 pp. manusc.
⁽⁵⁸⁾ Les bureaux étaient situés au n° 32 de la rue de Pont Saint-Jean.



L'électricité chez soi. Coupe verticale d'une maison éclairée à l'électricité. La prise d'électricité est faite sur la canalisation publique placée sous le trottoir, laquelle fournit aussi l'électricité nécessaire à l'éclairage des réverbères situés au milieu du boulevard (Extrait du « Magasin pittoresque », 1891).

1. **Chaudière** : comportant 2 chaudières de Nayer dont une, installée en 1906 doit être remplacée. La pompe d'alimentation de secours doit également être remplacée.
2. **Machines et Dynamos** : regroupant un moteur semi Diesel Renault, une petite Bollinckx 100 HP installée lors de la création de l'usine et qui doit être évacuée d'urgence, une grosse Bollinckx 300 HP installée en 1923, un Walschaert qui consomme de la vapeur en masse et donc à éliminer, des turbines hydrauliques dont la puissance est insignifiante.

3. *Tableau* : construit en marge des règlements de l'époque est un risque permanent d'incendie ⁽⁶⁰⁾.

Enfin, Georges Minne conclut son rapport en soulignant que le réseau qui a été construit au temps où il n'y avait que quelques abonnés est à revoir dans sa totalité. Il suggère l'étude d'une modernisation de tout le service par des ingénieurs conseils ⁽⁶¹⁾.

Faisant suite à l'éloge que lui font le bourgmestre et l'échevin Lepage en séance du conseil communal du 3 mai 1929, le directeur de l'usine électrique voit son traitement initial porté à 15.000 F ⁽⁶²⁾ (l'augmentation de salaire demandée par M. Willaume, employé du service de l'électricité, est refusée) ⁽⁶³⁾.

L'année 1929 sera décisive pour l'usine électrique. Alors que le rapport comptable de 1928 est approuvé, il faut cependant se résigner devant le fait que l'usine reste perpétuellement en dette vis-à-vis de ses fournisseurs, l'amortissement n'existant que sur papier. Le bénéfice réalisé sur la distribution d'électricité aux particuliers est absorbé par les besoins de l'éclairage public et la ville se trouve toujours sans un franc disponible pour pallier les défaillances du matériel ⁽⁶⁴⁾. Entretemps, malgré l'âpreté du duel entre majorité et minorité, les négociations avec la Cie Auxiliaire d'Electricité se concrétisent par un projet de contrat issu d'une décision du conseil communal tenu le 19 septembre 1929. Dans le camp wavrien, les tractations sont supervisées, pour la partie technique par l'ingénieur Joarlette, pour la partie juridique par l'avocat Albert Foureau ⁽⁶⁵⁾.

Compte tenu que l'effectif machine de l'usine électrique (déficient depuis 1914) ne peut plus rentabiliser la production, que comme nous l'avons démontré plus haut, depuis de longues années l'usine clôture ses exercices en perte, que l'autonomie de gestion exigerait un nouvel investissement d'environ deux millions de francs entraînant une

⁽⁶⁰⁾ De nouvelles prescriptions en la matière font d'ailleurs l'objet de l'arrêté royal du 10 février 1927 qui définit les conditions générales auxquelles doivent se soumettre les installations destinées à la production et à l'utilisation de l'énergie électrique à tout courant. (*Moréaux*, n° 45-40, 14 et 15 février 1927) ACHAW, Fonds S. Marie-Laurquin, Copie de l'arrêté royal du 10 février 1927, 4 pp. manusc.

⁽⁶¹⁾ *op. cit.* Rapport de G. Minne sur la situation technique du service de l'électricité, 7 pp. manusc. et Copie du rapport, 12 pp. dactyl. Documents cotes du 22 septembre 1928.

⁽⁶²⁾ *Le Publicateur*, *op. cit.*, Conseil communal. Dominis rendu de la séance du 3 mai 1929, n° 19, 11 mai 1929, p. 2.

⁽⁶³⁾ *op. cit.*, Conseil communal. Compte rendu de la séance du 6 août 1929, n° 32, 17 août 1929, p. 2.

⁽⁶⁴⁾ *op. cit.*

⁽⁶⁵⁾ ACHAW, Fonds S. Marie-Laurquin, Copie d'une lettre de l'avocat Albert Foureau au collège échevinal de la ville de Wavre, 10 octobre 1929, 1 p. dactyl.

augmentation sérieuse du prix de l'électricité, le contrat de la Cie Auxiliaire d'Electricité se présente comme la planche de salut pour les gestionnaires du service qui n'hésitent pas d'ailleurs à y poser le pied. La déclaration de l'ingénieur Joarlette qu'une centrale de minime importance comme celle de Wavre, dans l'impossibilité d'étendre son réseau hors de son territoire, est appelée à disparaître à bref délai sera l'argument irréfutable qui avalisera la décision prise par les édiles communaux ⁽⁶⁶⁾.

La Cie Auxiliaire d'Electricité qui, en 1929, alimentait en courant alternatif 124 communes en Belgique et 6 en France avait déjà comme clients dans le Brabant wallon : Dion-le-Val, Genappe, Vieux-Genappe, Loupigne, Maransart et Ways. Elle présentait aux Wavriens un projet de contrat de semi-régie similaire à celui qu'elle avait conclu avec la ville de Tournai ⁽⁶⁷⁾. Le contrat, dans ses grandes lignes, engageait la ville de Wavre à acheter exclusivement à la Cie Auxiliaire toute l'énergie nécessaire pour sa distribution d'électricité. De son côté, la Cie Auxiliaire s'engageait à ne pas fournir, sauf pour les Papeteries de Basse-Wavre, le courant de force-motrice aux industriels de la commune. La Cie Auxiliaire prenait à sa charge la transformation en courant triphasé de l'ancien réseau qui était en courant continu; ce changement impliquait l'installation de plusieurs cabines de transformation dont les terrains et bâtiments devaient être fournis par la ville à des emplacements à fixer de commun accord. Le courant serait amené à ces cabines par des canalisations souterraines. L'énergie était fournie sous forme de courant alternatif 135 volts pour l'éclairage et 230 volts pour la force-motrice. La Cie Auxiliaire proposait également d'échanger à ses frais tous les anciens compteurs et moteurs du réseau de la ville de Wavre contre de nouveaux appareils de même puissance; en compensation de quoi elle recevait tout le matériel se trouvant dans l'usine électrique. Pendant la durée du contrat fixée à 35 ans la ville devait mettre gratuitement à la disposition de la Cie Auxiliaire, des locaux pour y loger les appareils d'amenée et de transformation du courant. Un système de vérification de la consommation s'effectuait au moyen de deux compteurs à indicateurs de maximum contrôlés par un délégué de la société distributrice. La Cie Auxiliaire garantissait la

⁽⁶⁶⁾ *Le Publicateur*, *op. cit.*, Le problème de l'électricité, n° 38, 21 septembre 1929, p. 3 et Conseil communal, Compte rendu de la séance du 19 septembre 1929, n° 30, 28 septembre 1929, p. 2.

ACHAW, Fonds S. Marie-Laurquin, *op. cit.*, Lettre de G. Minne au collège échevinal, 11 octobre 1929, 6 pp. manusc.

⁽⁶⁷⁾ *Le Publicateur*, *op. cit.*, Auxiliaire d'Electricité, n° 43, 28 octobre 1929, p. 2.

reprise des membres du personnel de la régie de Wavre qui seraient éventuellement licenciés du fait de l'introduction du service en semi-régie ⁽⁶⁵⁾. Après que quelques modifications aient été apportées au texte du projet de contrat et malgré l'hostilité des membres de la minorité du conseil communal, l'affaire trouva sa conclusion tout d'abord par un vote de la convention en séance du conseil du 29 novembre 1929 (7 voix contre 3 et 1 abstention) suivi de la signature du contrat le 18 décembre 1929 qui reçut l'approbation de la Députation permanente le 14 mai 1930 ⁽⁶⁶⁾.

La population wavrienne fut avisée en décembre 1929 que les moteurs seraient échangés gratuitement ⁽⁶⁷⁾.

En novembre 1929, le conseil communal décide la création d'un cours d'électricité à l'Ecole Industrielle et nomme à cet effet Georges Minne en qualité de chargé de cours de mécanique, physique et électricité ⁽⁶⁸⁾.

Les travaux nécessaires pour transformer le courant furent importants. Au cours des dix mois de travail qu'ils demandèrent au personnel de la Cie Auxiliaire d'Electricité, sans qu'il en résulte une seule interruption dans la distribution du courant, 7 cabines de transformation furent construites et équipées, 8 km de câbles souterrains à haute tension furent installés, 40 km de réseau à basse tension furent transformés pour pouvoir transporter du courant triphasé par le système à 4 fils 220 volts entre phases et 130 volts entre phase et neutre au lieu de l'ancien courant continu à 3 fils 2 x 110 volts qui existait, 2.400 compteurs furent remplacés, 621 moteurs neufs garantis 2 ans à partir de leur mise en service remplacèrent ceux à courant continu de tous âges ⁽⁶⁹⁾.

⁽⁶⁵⁾ ACHAW. Fonds S. Marie-Laurquin, op. cit. Copie du projet de contrat pour la fourniture de l'énergie électrique à la ville de Wavre, 11 pp. dactyl.

⁽⁶⁶⁾ op. cit. Modifications proposées, 1 p. dactyl. Copie d'une lettre adressée à M. Journeux et proposant quelques modifications au contrat, 9 octobre 1929, 2 pp. dactyl. Copie d'une lettre adressée au sénateur Meltagne, 11 pp. dactyl. et Copie d'une lettre des régies de Jumièges au collège échevinal, 4 pp. dactyl., 9 novembre 1929; Copie du rapport du bourgmestre Laurquin sur la transformation de l'électricité, 12 pp. dactyl., 1937.

⁽⁶⁷⁾ Le Publicateur, op. cit., Comm. communaux. Comptes rendus de la séance du 19 septembre 1929, n° 39, 28 septembre 1929, p. 2; A la population, n° 41, 12 octobre 1929, p. 2; Réponse aux regrets d'ouvriers publiés par la Brabant Wallon, n° 42, 19 octobre 1929, p. 2; Conseil communal. Ordre de réponse, n° 43, 26 octobre 1929, p. 2; Eclaircissements, n° 44, 9 novembre 1929, p. 2; Une mise au point, n° 46, 9 novembre 1929, p. 2; Eclaircissements. Une nouvelle lettre de M. Meltagne, n° 47, 23 novembre 1929, p. 2; Conseil communal. Compte rendu de la séance du 29 novembre 1929, n° 50, 14 décembre 1929, p. 2.

⁽⁶⁸⁾ Le Publicateur, op. cit., Ville de Wavre. Avis. Moteurs électriques, n° 50, 14 décembre 1929, p. 3.

⁽⁶⁹⁾ op. cit., Conseil communal. Compte rendu de la séance du 26 novembre 1929, n° 48, 30 novembre 1929, p. 2.

⁽⁷⁰⁾ ACHAW. Fonds S. Marie-Laurquin, op. cit. Copie du rapport du bourgmestre Alfred Laurquin sur la transformation de l'électricité, 1937, 12 pp. dactyl. et Note sur le bilan des comptes profits et pertes pour la période de 1928 à 1937, 5 pp. dactyl. Il serait difficile de terminer ces recherches sans dire combien elles doivent au dépouillement des archives de la presse locale effectuée par M. Pol Wilmette qui nous remercie vivement.

ANNEXE

Electricité - Convention

Entre les soussignés :

1^{er} La Ville de Wavre représentée par son Bourgmestre Monsieur Théophile Piat, domicilié à Wavre, d'une part;

2^o Monsieur Pierre Gilson, marchand de bois, domicilié et demeurant à Wavre, de seconde part;

Il a été convenu ce qui suit :

La Ville de Wavre fournira à Monsieur Pierre Gilson prénommé, l'énergie électrique nécessaire pour activer un moteur de la force de cinq chevaux, pour l'exercice de sa profession.

Le raccordement, pour la prise de courant, se fera à la canalisation de l'éclairage privé. Le courant pourra être utilisé de neuf heures du matin à quatre heures de relevée en hiver, c'est-à-dire du 1^{er} septembre à fin mars et de six heures du matin à sept heures du soir en été, c'est-à-dire du 1^{er} avril à fin août.

La Ville ne prend aucun engagement quant à la continuité ou à l'interruption du courant dans le cas où, pour une cause quelconque celui-ci devrait être supprimé momentanément; il pourra être totalement supprimé et aucune indemnité de ce chef ne pourra être réclamée à la Ville. Les frais à résulter du raccordement sont à la charge de Monsieur Pierre Gilson. La redevance du chef de fourniture de courant sera calculée sur le prix de deux centimes par hectowatt-heure d'électricité consommée, sans aucune ristourne ou réduction quelconque.

Monsieur Gilson utilisant le même compteur pour son éclairage privé et la force motrice, la redevance pour l'éclairage sera calculée supplémentairement sur le prix de 154 jours par année à 558 watts par jour (3 bas) et réclamée à raison de deux centimes l'hectowatt.

Monsieur Pierre Gilson, second comparant a déclaré accepter toutes les conditions de la présente convention. Pour toutes autres clauses, il se soumettra au règlement du service général d'électricité.

Fait en double à Wavre, le 1^{er} décembre 1906.

S. Théophile Piat, Bourgmestre.
S. Pierre Gilson.

Le numéro 249 de la revue « De Brabantse Folklore » contient les articles suivants :

Luk Kinnaert Willem van Rubroek, niet : Van Ruisbroek.	2
Marc Verbeeck De 18de-eeuwse aardewerkvondsten van het Van Dale-college te Leuven.	17
Marina Jordens De schilderkunst van de Contrareformatie (1585-1700) in de Leuvense Sint-Kwintens- en Sint-Michielskerk.	28
Rudi Theyssens Beroepsstructuren te Huldenberg in de 18de en 19de eeuw.	45
Volkverhalen uit Merchtem-Palzegem 4.	71
Zesde takenwedstrijd voor kinderen : « Onze straat in feest ».	80
In memoriam Jean Copin De Brusselse folklore rouwt.	85
Leo Van Buyten Jaarboek III van het volksmuziekatelier.	86
Leo Van Buyten Emmanuel Gerard : De katholieke partij in crisis.	88
Leo Van Buyten Hilde Houbrechts & Chantal Janssens : De Leuvense geschiedenisstudenten en hun kring.	89
Leo Van Buyten Jean-Marie Lemmyte : Geschiedenis van Izegem.	91
Stefaan Top Staf Loots : Uit de vuildoos. Vlaamse erotische volksvertellingen.	92
Julia De Bus Joris Verheyden : Vollezele.	94